

A une session special du conseil de
St Louis le huit Fevrier mil neuf cent quatre
Le conseiller Napoleon Poliquin propose
secondé par le conseiller Adolphe Lamotte

Que le conseiller Joseph Boivin soit
président de la dite assemblee
Cette motion est adopte a l'unanimité

Le conseiller Napoleon Poliquin propose
secondé par le conseiller Antoine Lefevre

Que Mr Adolphe Lamotte soit
maire de cette dite municipalite

Adopte a l'unanimité

Le conseiller Antoine Lefevre propose,
secondé par le conseiller Joseph Boivin

Attendu que ce dit conseil n'a pas
encore fixe les endroits ou les copies des avis
publie pour les fins municipal en cette
dite Municipalite doivent être affichees

Que les endroits fixes soient les suivants
Savoir: a la porte de l'église et a la
porte du magasin de J. F. Tremblay

Adolphe
 A une session ^{Adolphe} General du Conseil de
 St Louis le 8 Fevrier 1904

Le Conseiller Joseph Boivin propose, secondé
 par le conseiller Joseph E. Levasseur

Que J. F. Trepamer marchand de St Louis
 soit engagé comme Secrétaire-trésorier du
 Conseil Municipal de St Louis, a raison de
 cinquante piastres par année

Cette motion est adoptée a l'unanimité.

Adolphe Lamotte Maire

Joseph Heon

Provine Jucker

Municipalité de St Louis

Je J. F. Trepamer ayant été élu
 comme Secrétaire-trésorier, de cette Municipalité
 fais serment que je remplirai bien et fidèlement
 les devoirs de ma charge et cela au meilleur
 de mon jugement et de ma capacité
 Ainsi que Dieu me soit en aide

Assermenté ce huitième jour de Fevrier
 mil neuf cent quatre par devant moi le
 soussigné

Adolphe Lamotte J. F. Trepamer
 Maire

A une session general du conseil
de St Louis tenue au lieu ordinaire
des seances le sept du mois de Mars
dix neuf cent quatre

Le conseiller Joseph Lion propose
seconde par le conseiller Antoine Lefevre

Que Monsieur Simon Trepanier
cultivateur de St Narcisse Comte. Champs
district des Trois Rivières soit accepte
comme caution du dit J. F. Trepanier
Secrétaire Prisonnier de la dite Municipalite
de St Louis

Cette motion est adopte a l'unanimité

Adolphe Lavette Maire

J. F. Trepanier P. F. du C. M.

A une session General du Conseil de St Louis tenue au lieu ordinaire le Septieme jour de Mars mil neuf cent quatre

Le conseiller Joseph Heon propose seconde par le conseiller Antoine Lefevre.

Que le secretaire-tresorier de ce conseil donne avis public, conformement avec dispositions de l'article 244 du code municipal de la Province de Quebec avec habitants de cette municipalite, savoir: la Municipalite de St Louis que ce conseil, a la session quil tiendra au lieu ordinaire **Pendant** le **deux** du mois de **Mai** mil neuf cent quatre, adoptera la resolution requise au dit article afin d'obtenir du Lieutenant-Gouverneur, par un ordre en conseil, que les publications, en cette dite municipalite, de tout avis public, reglement, resolutions ou ordre du dit conseil, sauf celles exceptees au dit article, se fasse a l'avenir dans une seule langue, savoir: la langue francaise, sil est demontre a la dite session, qu'aucun contribuable de cette municipalite n'en sera lésé

Cette motion est adopte a l'unanimité

Adolphe Demothé
St. Jean Baptiste

Province de Quebec
Municipalite de St Louis

Je Joseph Duguay ayant
ete dument nomme, auditeur de cette
Municipalite fais serment que je
remplirai bien et fidelement les devoirs
de ma charge et cela au meilleur de
mon jugement et de ma capacite.
Ainsi que Dieu me soit en aide

Assermenté ce dixseptieme jours de
mars mil neuf cent quatre par devant
moi le sous signé

Joseph Duguay

J. F. Trepanier Sec. Tris

Province de Quebec
Municipalite de St Louis

Je Alfred Richard ayant
ete dument nomme inspecteur agraire de
cette municipalite fais serment que je remplirai
bien et fidelement les devoirs de ma charge
et cela au meilleur de mon jugement et
de ma capacite

Ainsi que Dieu me soit en aide

Assermenté ce deuxieme jour d'Avril mil
neuf cent quatre par devant moi le sous signé

Alfred Richard

J. F. Trepanier Sec. Tris

Je Noël Robert ayant été dûment nommé
 estimateur de cette municipalité fais serment
 que je remplirai bien et fidèlement les devoirs
 de ma charge et cela au meilleur de mon
 jugement et de ma capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide

Assermenté ce cinquième jour du mois
 d'Avril mil neuf cent quatre par devant
 moi le soussigné.

Noël ^{sa} Robert
_{marque}

J. F. Trepain Sec Trés

Je Eugene Lamotte ayant été dûment
 nommé estimateur de cette municipalité
 fais serment que je remplirai bien et
 fidèlement les devoirs de ma charge et cela
 au meilleur de mon jugement et de ma
 capacité

Ainsi que Dieu me soit en aide

Assermenté ce cinquième jour du mois
 d'Avril mil neuf cent quatre par devant
 moi le soussigné

Eugene Lamotte

J. F. Trepain Sec Trés

Province de Quebec
Municipalite de St Louis

A une session ordinaire de St Louis
tenue au lieu ordinaire Lundi le deux
Mars mil neuf cent quatre, a laquelle
etaient present Mrs Adolphe Lamotte Maire
et Joseph Babin Napoleon Poliquin
Antoine Lejeune Joseph E Levasseur
conseillers formant le quorum

Attendue que le Secrétaire-trésorier
de ce conseil a donne aux habitants de
cette Municipalite, savoir: "la Municipalite
de St Louis," l'avis public requis par le
21^{ème} paragraphe de l'article 244^a du
Code Municipal de la Province de Quebec,
aux fins du dit article et conformement
aux instructions qu'il en a recues de ce dit
Conseil a sa session du deux Mars tel
qu'il appert de l'original du dit avis
public et de son certificat de publication
dont vrent être faite par le dit Secrétaire

Attendue que les publications, en
cette dite Municipalite, de tout avis
public, règlement, resolution ou ordre de
ce conseil, qui doivent être faite en
vertu du Code Municipal de la Province
de Quebec, sans celles ci-apres exceptées,
peuvent se faire dans la langue
Francaise seulement, sans prejudice pour
aucun des habitants de cette dite
Municipalite

Une requête soit faite par ce dit conseil, au Lieutenant-Gouverneur, afin que par un ordre en conseil il soit prévenu que les publications de tout avis public, règlement, résolutions ou ordre du conseil de cette dite Municipalité, sauf celles requies dans la Gazette Officielle de cette Province, se fassent à l'avenir dans une seule langue Savoir: dans la langue Française.

Les copies de l'avis public susdit, de son certificat de publication, de la résolution autorisant cet avis ainsi que de la présente résolution soient sans délai transmises par le Secrétaire-Tresorier de ce conseil au Secrétaire Provincial, comme requête au Lieutenant-Gouverneur en conseil pour qu'il soit ordonné et prévenu sur icelle, suivant que justice paraîtra

Cette motion est adoptée à

l'unanimité
 Adolphe Lamotte Maire
 J. F. Trepain Sec. Trés.

Je William Morin ayant été dûment
nommé estimateur de cette Municipalité
fais serment que je remplirai bien et
fidèlement les devoirs de ma charge et cela
au meilleur de mon jugement et de ma
capacité

Ainsi que Dieu me soit en aide

Assesmenté ce dix huitième jour d'Avril
Mil neuf cent quatre par devant moi
le sousigné

William Morin
J. F. Trepanier
Sect. Triss

Province de Quebec
Municipalite de St Louis

A une sessions ordinaire du conseil de St Louis tenue au lieu ordinaire Lundi le deux Mai mil neuf cent quatre a laquelle etaient present Mr Adolphe Lamotta Maire Mrs Antoine Lefevre Honore Marchand et Joseph Heur formant le quorum

Attendue que le Secretaire-tresorier de ce conseil a donne aux habitants de cette Municipalite, savoir la Municipalite de St Louis de France les avis publics requis par le 2^{eme} paragraphe de l'article 244 du Code Municipal de la province de Quebec aux fins du dit article et conformement aux instructions quil en a recues de ce dit conseil a sa sessions du Sept Mars tel quil appert de l'original des dits avis publics et de son certificat de publications dont lecture vient d'etre faite par le dit Secretaire:

Attendue que les publications, en cette dite Municipalite, de tout avis public reglement, resolution ou ordre de ce conseil, qui doivent etre faite en vertu du Code Municipal, sauf celle ci apres exceptions peuvent se faire dans la langue Francaise seulement, sans prejudice pour aucun des habitants de cette Municipalite:

Toute requête soit faite par ce dit conseil au Lieutenant Gouverneur, afin que par un ordre en conseil il soit prescrit que les publications de tout avis public, règlement, résolution ou ordre du conseil de cette dite municipalité, sauf celles requises dans la Gazette officielle se fassent à l'avenir dans une seule langue, savoir: dans la langue Française.

Que copies des avis public auidit, du certificat de publications de la résolution autorisant cet avis ainsi que de la présente résolution soient sans délai transmises par le Secrétaire Trésorier de ce conseil au Secrétaire provincial, comme requête au Lieutenant Gouverneur en conseil pour qu'il soit ordonné et prescrit sur icelle, suivant que justice paraîtra.

Cette motion est adoptée à l'unanimité
 Adolphe Lamotte Maire
 J. F. Trepanier Sec. Trés.

Province de Quebec
Municipalite de St Louis

A une session du conseil de St Louis
tenue au lieu ordinaire Lundi le quatre
juillet mil neuf cent quatre a laquelle
etaient present Mrs Adolphe Lamothe Maire
et Joseph Heon. Honore Marchand
Napoleon Pliguin. Joseph E. Levasseur Joseph
Boivin

Le conseiller Joseph Boivin propose
seconde par le conseiller Joseph E. Levasseur

Que ce conseil se forme en
comite general sous la presidentse de
M. le Maire, pour l'examen et revision
suivant la loi, du role d'evaluation
de la dite municipalite fait les 16. 17
18. et 19. juillet 1902 suivant l'avis publie
qui en a ete donne, tel qu'il appert de
l'original de cet avis et de son certificat
de publication;

Et procedant a cet examen
et a cette revision le dit conseil a fait
au dit role d'evaluation les amendements
et additions qui suivent, savoir:

Les proprietes et les personnes ci-apres
mentionnees sont celles auxquelles se rapportent
ces amendements et additions et il leur
sera refere par le numero d'ordre

et par le numero du cadastre; et la valeur indiquée ci-apres a la suite des presentes, pour chaque propriete ci-apres mentionnée, est la valeur a laquelle telle propriete est estimée par le dit conseil.

Lesquels changements, amendements et additions sont les suivants, savoir

N ^o	Noms	Occupation	Age	N ^o 575	Val. réelle
60	1 Edouard Gendron	Ouvrier	44	65	1000 00
74	2 William Riché			83.84	800 00
79	3 Jules Lohar			89	700 00
81	4 "			92.93	1200 00
84	5 Léger Rivard	Cult		96.97.98.99	1200 00
86.88	6 Noël Robert	"		101.102	150 00
87	7 Eyprien Rochelcan	"		101	200 00
234	8 Simon Langville	"		250	500 00
256	9 Hermidas Morin	"		253	250 00
258	10 Onézime Dumont			254.255	250 00
259	11 Joseph Baranper			255	125 00
261	12 Joseph Bourck			258.259	900 00
262	13 Adolphe Lamotte			262	500 00
263	14 Joseph Baron			263	450 00
	Joseph Bourck			265	700 00
	Marceline Hebert			266	900 00
	Theophil "			267	700 00
	Joseph Baron			268	350 00
	Joseph Lamotte			269	350 00
	Oliver Desilet			270	350 00
	Edmond Lepore			272	800 00
	Arthur Lamotte			273	800 00
	Alex Marchand	Marchand		273	700 00
	Adonise Lamotte			274.275	1700 00
	Evéarid Marchand			277.276	1000 00

Jacque Forest	278-279	800.00
Ernest Bossette	274	700.00
J B Opardt	280	250
A & H Marchand	283	650
Esmer	284-285	500
Alme Sawyer	286-287	1200.00
Lucien Marchand	288	800
Arthur Lamotte	289	1000
Edwidge Lefevre	290	1000
Eugene Lamotte	291	400
Oliver Desilet	292	850
P. Lonherg Lamotte	293	750
Joseph Baron	294	950
Alvin Desilet	298	450
Hubert Dube	300	700
Joseph Bouquet	302	400
Eugene Lamotte	303	300
Joseph Lebrun	304	300
Alfred Hamelin	306-307	1000
Joseph C Dubois	309	1000
Onesime Laysenger	310-311	300
Edmond Hebert	312	500
Philippe Hebert	313	800
Alme Racine	313	1300
William Morin	445	1000
Joseph L Page	448	1000
Onesime Hebert	449	1200
Arthur L Page	450	1000
David Savary	451-452	700
Jos L Page	453	500
Dreffe Desilet	454	900
Abmedas Heon	456	500
Adolphe Ducharme	460	1100.

Sirais Doucet	462	300.00
Lucien	463	300.
Jonhwy Lefore	465	12.00.
J. Zfel Heon	466	12.00
Joseph Heon	467	900.00
Phelippe Lamotte	469	6.00.00
Francis Ducharme	469	12.00.00
Adolphe B. Lamotte	470	400.00
Leopold Lamotte	471	400.00
Evarier Richard	472	400.00.
Herbe Ducharme	473	300.00
Joseph & Levasseur	474	800.00
Ferdinand Boisvert	475	150.00
David P Dube	476 477 478	1200.00
Phelippe Germain	479	225.00
James Forsight	481 482 484	500.00
Auguste Andrechard	483	300.
Eusebe Beaumier	489	400
Georg Jacouree	490 491	200.
Charles Germain	492	800.00
Edmond	493	400.00
Mr George Coustois	494	200.00
Charles Germain	497 498	400.00
Phelippe Germain	499 500	800.00
Sidore Martin	501	200.00
William A. Marchand	505	500.00
Edouard. Boular	507	250.00
James Forsight	508	300.00
Martin B. Rowland	509 510	300.00
Charles Germain	522 523	2000.00
Edmond Marchand	526	700.00
J. & H. Marchand	528	500.00
J. B. Charte	528	200.00
Jacquin Frost	529 530	1000.00

Jos F. Levasseur	531-532	1500.00
Edmond Marchand	537-538	1000.00
Benjamin Boisset	540	25.00
Paul O'Connor	540	
Napoleon Poliquin	541-543	1300.00
Jesue Charette	548	500.00
Felix Marchand	550-552	800.00
Alouzo Marchand	551	650.00
Benjamin Boisset	555-556-557-558-559	1500.00
Louis Gilbert	560-561	400.00
Jos. E. Levasseur		
Anacet Doucet	567	500.00
Andrien Montigny	580-583	500.00
Jos E. Levasseur	584	350.00
Adolphe Lamotte	588	600.00
Octave Heon	590-591	1200.00
R. Fred Heon	592	900.00
Johnny Levee	593	1000.00
Lucien Doucet	595	500.00
Sinaie	596	700.00
Jos. L. Page jr	597-598	500.00
David Bucharme	599	300.00
Joseph Doucet	600	400.00
Jephurin Doucet	604	900.00
Patrick Koyen	605	900.00
Augustin Lemire	607	200.00
J. L. Page	608-609-600	700.00
Edouard Gagnon	611	500.00
Arcade Duprene	612	1000.00
Augustin Lemire	613	1000.00
Pierre Heroux	614	1050.00
Charles Bugay	541	200.00
Adolphe Lamotte main		
J. E. Dupanier Sec Tres.		

0

1

0

20

Prouve de Quebec
Municipalite de St Louis

A une session special du
conseil de St Louis tenue au lieu
ordinaire le quinze septembre mil
neuf cent quatre a laquelle etant
present Mr Adolphe Lamotte Marie
Joseph Bovin Joseph Levasseur
Honore Marchand Antoine Lefevre
Joseph Heon

Mr Joseph Bovin propose
seconde par Mr Honore Marchand
que les liste Electoral prepare par
J. F. Trepaine Sec Tres soit examine
Adopte

Mr Antoine Lefevre propose
seconde par Mr Jos Bovin que
les liste electoral apres examen et
repasser nom par nom soit accepte
telle quelle est la trouvant correcte
au meilleur de leurs connaissance
Adopte

Adolphe Lamotte
J. F. Trepaine, Sec Tres

Province de Quebec
Municipalite de St Louis

A une session ordinaire du
conseil de St Louis tenue au
lieu ordinaire des sessions tenue
le dix Octobre Mil neuf cent quatre
a laquelle etait present M^r Wolfe
Lamothe maire Joseph Boivin Joseph
Heon Joseph Levesque Honore Marchand
Napoleon Poliquin formant le
Quorum

M^r Napoleon Poliquin propose
seconde par M^r Joseph Levesque
que le Secretaire Trépanier
soit autorise de faire un rôle de
perception au de 16% par cent piastre
sur tous les biens imposable de la
Municipalite de St Louis pour le
soutien du conseil de cette Municipalite

Adopte

Cedolyste Lamothe
E. Trépanier Sec Tré

187
15.8

Province de Quebec
Municipalite de St Louis

A une session ordinaire du
Conseil de St Louis tenue au lieu
ordinaire des sessions tenue le cinq
Decembre mil neuf cent quatre a
laquelle etaient present Mrs Adolphe
Lamothe maire Mess Joseph Boivin
Joseph Levasseur Joseph Heon
Antoine Lefevre Napoleon Peliquin
Honore Marchand tous conseillers
de cette municipalite

~~Mr Joseph Boivin propose
secondé par Mr Joseph Heon que
tous les conseillers tire au sort
pour se conformer a l'article
du Code Municipal~~

Adopté

~~Après avoir tiré au sort les
conseillers sortant sont Mr Joseph Heon
et Mr Honore Marchand et tous
les conseillers se conforment au sort~~

Le conseiller Joseph Bivon propose
seconde par le conseiller Joseph Heur

Que ce conseil se forme en comité
général sous la présidence de M^r le
Maire Adolphe Samothe, pour procéder
incontinent au tirage par la voie
du sort, suivant les dispositions du
code municipal de la Province de
Québec, des deux conseillers qui
doivent être remplacés à l'époque
de l'élection générale en janvier
prochain.

Cette motion est adoptée à l'unanimité.

Il est alors procédé, séance
tenante, ainsi qu'il suit, au tirage
par la voie du sort des deux
conseillers qui doivent être remplacés
à l'époque de l'élection générale en
janvier prochain; et pour simplifier
l'opération il a été préparé sept
bulletins, en papier blanc, de même
dimension, sur chacun desquels
a été écrit le nom d'un des
conseillers de la dite municipalité
dont deux doivent être tirés au sort.

Les bulletins ont été coulés,
mis ensemble dans un sac et
ballottés pour en obtenir le mélange.

Ensuite, le sac ayant été
présenté à M^r Alphonse Sawyer,
par ordre de ce conseil il en a

il en a trois deux bulletins sur
desquels était écrit le nom du
conseiller Joseph Heon, et sur
l'autre le nom du conseiller Honoré
Marchand;

En conséquence les conseillers
Joseph Heon et Honoré Marchand
sont les deux membres de ce dit conseil
qui sortent de charge en janvier
prochain.

Adolphe Lamotte Maire

J. F. Trepanier Sec. Gen.

Province de Québec
Municipalité de St Louis

At une sessions ordinaire du
conseil de St Louis tenue au lieu
ordinaire des sessions tenue le neuf
janvier mil neuf cent cinq a laquelle
étaient present Mr Adolphe Lamotte
Joseph Heon Napoleon Poliquin Honoré
Marchand Joseph Levasseur
Joseph Boivin formant le quorum

Attendu que la Paroisse de
St Louis de France demande a
l'honorable Ministre des travaux
publics de venir en aide a la ville
de Grand'Miere et a la paroisse
de St Theophile du Lac pour la

La construction d'un pont sur la rivière St Maurice entre ces deux Municipalités, la traversée en bac offrant de graves et continuelles dangers et étant une source de difficultés et de retards considérables pour la circulation des voyageurs et le transport des marchandises.

Cette Municipalité approuve de tout coeur la requête qui doit être présentée à cet effet à l'Honorable Ministre des Travaux Publics par la ville de Grand'Mère et la paroisse de St Théophile-du-Lac par ce qu'elle sent avec tout le bon sens de Champlain le besoin urgent de la construction d'un pont sur la dite rivière, au endroit plus haut mentionné.

Nous sousigné conseiller de la paroisse de St Louis de France Co Champlain reconnaissons la nécessité de la pose d'un pont entre Grand'Mère et le Lac la Tortue.

Malgré que nous ignorons la requête qui doit être présentée à l'Honorable Ministre des Travaux Publics, nous nous engageons en rien pour payer en faveur de ce pont.

Copie

Province de Quebec
Municipalité de St Louis

Avis public est par les
présentes, donne qu'une assemblée
publique des habitants de la munici-
palité locale de St Louis, qui ont
droit de voter a l'élection des
conseillers municipaux se tiendra
au lieu ordinaire des sessions le
la neuf janvier mil neuf cent cinq
a dix heures de l'avant midi afin
de procéder, la et alors a l'élection
de deux conseillers municipaux, en
remplacement de Joseph Gibson et
Honoré Marchand sortant de charge

Donné a St Louis le 3/De-
cembre mil neuf cent quatre

J. F. Théberge Sec. Trés.

Province de Quebec Municipalité
de St Louis

Je soussigné J. F. Théberge
Sec. Trés. de la Municipalité de St Louis
certifie sous mon serment d'office que
j'ai publié l'avis public ci dessus en
affichant une copie a chacun des endroits
suivant savoir une a la porte de l'église
et une a la porte de mon magasin et
en le lisant a voix haute et intelligible
a la porte de l'église a l'issue du

Service d'un Dimanche, le premier
janvier jour étant le Dimanche
suivant immédiatement le jour ou
cet avis a été affiché comme susdit.

En foi de quoi je donne
ce certificat ce huit janvier mil
neuf cent cinq.

J. F. Préparier Sec. Trés.

Province de Québec
Municipalité de St. Louis

At une assemblee des electeurs
municipaux de la municipalité
de St. Louis, tenue le neuf janvier
a dix heures de l'avant midi au
lieu ordinaire des sessions, conforme-
ment aux dispositions du code
municipal et a l'avis public
prealablement donne a cette fin
par J. F. Préparier Sec. Trés. le premier
janvier mil neuf cent cinq dument
publie en la dite municipalité
tel qu'il appert du certificat de
publication de cet avis, ensemble
annexé au proces verbal de cette
assemblee et demeurant aux archives
du dit conseil, sous la presidence
de M. Adolphe Lamothe nomme
a cette fonction par le conseil de
cette dite municipalité le neuf
janvier courant.

Le president ouvre la dite assemblee
et requiert les electeurs presents de
proposer les personnes qu'ils veulent
choisir comme conseillers locaux

1^{er} Mr Truffe Devilet cultivateur
de St Louis propose verbalement
secondé par Joseph L. Page cultivateur
de St Louis que Mr Louis Page cult.
de St Louis soit nommé conseiller
de cette municipalite en remplacement
de Mr Joseph Beson sortant de charge

2^o Mr Lucien Marchant cult.
de St Louis propose verbalement secondé
par Mr Truffe Devilet cult. de St Louis
que Mr Alame Saperon cultivateur
de St Louis soit nommé conseiller
en remplacement de Mr Honore Marchant
sortant de charge

Et une heure s'étant écoulée
depuis l'ouverture de la dite assemblee
et ayant été mis en nomination
comme conseillers locaux, autant de
candidats qu'il y a de conseillers
à élire l'élection est déclarée close
et le president proclame élus conseillers
de la dite municipalite de St
Louis, les candidats sus-déterminés
mis en nomination

Agathe Remond Anais
J. R. Stephane Sec. Trés.

Le Louis Page ayant été dûment
nommé conseiller de cette municipalité
fait serment que je remplirai bien et
fidèlement les devoirs de ma charge
et cela au meilleur de mon jugement
et capacité

Ainsi que Dieu me soit en
aide

Assermenté le seize du mois de
janvier mil neuf cent cinq à St Louis
de France par devant moi le soussigné

J. F. Trepanier
Sec. Press

Je Anselme Sawyer ayant été
dûment nommé conseiller de cette
municipalité fait serment que je rem-
plirai bien et fidèlement les devoirs
de ma charge et cela au meilleur
de mon jugement et capacité

Ainsi que Dieu me soit en aide

Assermenté le seize de janvier mil
neuf cent cinq à St Louis de France par
devant moi le soussigné

J. F. Trepanier
Sec. Press

Province de Québec
Municipalité de St Louis

Et une session ordinaire du conseil de St Louis tenue au lieu ordinaire des sessions lundi le seize janvier mil neuf cent cinq à laquelle étaient présents M^r Adolphe Lamotte Joseph Boivin Alseme Sawyer Louis Page Napoleon Poliquin tous conseillers et formant le quorum

Le conseiller Alseme Sawyer propose, secondé par le conseiller Joseph Boivin

Que M^r Adolphe Lamotte membre du dit conseil et ayant les qualités requises pour la charge de Maire, soit de nouveau nommé Maire de cette Municipalité

Adopté

Le conseiller Louis Page propose secondé par le conseiller Joseph Boivin que J. F. Tripanier soit de nouveau engagé de nouveau au montant de cinquante piastres par année

Le conseiller Louis Page propose
 seconde par le conseiller Aléme Sawyer
 que M^r F. Trépanier Sec Trés soit
 autorisé d'envoyer des Notices à tou-
 ceux qui n'ont pas encore payer leurs
 taxes pour l'année courante
 Adopté

Adolphe Lamotte Maire
 F. Trépanier Sec Trés

Province de Québec
 Municipalité de St Louis

At une session ordinaire du conseil
 de St Louis tenue au lieu ordinaire des
 sessions Lundi le six Mars mil neuf cent
 cinq à laquelle étaient présent Messrs
 Adolphe Lamotte Maire ~~F. Trépanier~~ Aléme Sawyer
 Maxime Piquin Antoine Lefevre tous
 conseillers et formant le quorum

Le conseiller Aléme Sawyer propose
 seconde par le conseiller Antoine Lefevre

Que ce conseil se forme en
 comité général sous la présidence
 de Adolphe Lamotte Maire pour la
 nomination des officiers municipaux
 mentionnés en l'article 365 du code
 municipal;

Que Mr Joseph-P. Marchand
soit nommé Inspecteur de voirie pour
le petit St Marguerite en remplaçant
Mr Horan Boivert
Adopté

Mr Antoine Lefevre propose seconde
par Mr Joseph Boivin

Que Mrs Pierre Marchand
soit exempté de taxes Municipal
pour son acadie pendant une
periode de vingt cinq ans et
de plus qu'il ait le droit de poser
des tuyaux le long des chemins et
les traverser a son besoin moyennant
qu'il soit responsable de tous
dommages qu'il pourra causer par
ce dit acadie et qu'il ne prive
en rien la circulation
Adopté

A dolyhe Danotte

J. St. Etienne Sec. Trés.

Povince de Lubee
Municipalité de St Louis

Et une session ordinaire du conseil
de St Louis tenue au lieu ordinaire
le deux Octobre mil neuf cent cinq
à laquelle étaient present Messieurs
Adolphe Lamoignon Maire Napoléon Polignac
Alseme Langer Louis Page Jos E Lervan
tous conseillers et formant le quorum

M. Joseph Lervan propose
secondé par M. Louis Page

Que le Secrétaire desonnes
J. F. Stephane soit autorisé de
faire un rôle de perception au tot
de douze cent par cent piastre
sur tous les biens imposables de la
Municipalité de St Louis pour le
soutien du conseil de cette Municipalité

Adopté

Province de Quebec
Municipalite de St Louis

A une session ordinaire du
conseil de St Louis tenue au lieu
ordinaire le quatre Decembre Mil
neuf cent cinq a laquelle etaient
present Mr Adolphe Lamotte Maire
Algeme Sawyer Antoine Lepere
Joseph Levasseur Napoleon Poliquin
et Joseph Bivrin tous conseillers et
formant le quorum

Le conseiller Algeme Sawyer propose
decede par Napoleon Poliquin

Que ce conseil se forme en
comite general sous la presidence
de Mr Adolphe Lamotte Maire
pour proceder incontinent au tirage
par la voie du sort, suivant les
dispositions du Code Municipal
des deux conseillers qui doivent etre
remplaces a l'epoque de l'election
general en janvier prochain

Cette motion est adopte a l'unanimité

Il est alors procédé séance tenante
 ainsi qu'il suit, au tirage au sort
 des deux conseillers qui doivent être
 remplacés à l'époque de l'élection
 générale en janvier prochain;
 et pour simplifier l'opération il a été
 préparé cinq bulletins, en papier blanc
 de même dimensions sur chacun
 desquels ont été écrits le nom d'un
 des conseillers de la dite Municipalité
 dont cinq doivent être au sort.

Ces bulletins ont été soigneusement mis
 ensemble dans un sac et ballotés
 pour en opérer le mélange.

Ensuite le sac ayant été
 présenté à J. F. Stephan Lee Tam
 par l'ordre de ce conseil il en a
 été tirés deux bulletins sur lesquels
 étaient écrits le nom de Napoléon
 Poliquin et Adolphe Lamotte.

En conséquence les conseillers
 Napoléon Poliquin et Adolphe Lamotte
 sont les deux membres du conseil
 qui sortiront de charge en janvier
 prochain.

Province de Québec
Municipalité de St Louis

Avis public est par le present
donné, que Lundi le huit janvier
Mil neuf cent six il y aura une
assemblée de tous les contribuables
de cette municipalité pour l'élection
de deux conseillers en remplaçant
M^{rs} Adolphe Lamoignon et Napoleon
Piquin sortant de charge d'après
la voie du sort, cette assemblée se
tiendra au lieu ordinaire a dix
heures de l'avant midi.

Donné a St Louis le trente
Decembre Mil neuf cent cinq
J. F. Tappan Sec Tres

Province de Québec
Municipalité de St Louis

Je soussigné J. F. Tappan Sec Tres
certifie sous mon serment d'office que
j'ai publié l'avis public ci-dessus en
en affichant une copie a chacun des
endroits suivants savoir une a la porte
de l'église et une a la porte de mon
Magasin et en le lisant a voix haute
et intelligible a la porte de l'église
a l'issue du service divin Dimanche
le trente et un de Decembre Mil neuf
cent cinq

En foi de quoi je donne ce
 present certificat ce huitieme jour
 de janvier mil neuf cent six

J. F. Trepaine Sec. Trés.

Province de Quebec
 Municipalité de St Louis

Et une assemblee des electeurs
 Municipaux de la Municipalité de
 St Louis tenue le huit janvier mil
 neuf cent six a dix heures de
 l'avant midi au lieu ordinaire des
 sessions, conformément aux dispositions
 du Code Municipal et a l'avis
 public, préalablement donne a cet
 effet par J. F. Trepaine Sec. Trés. le
 trente et un Decembre mil neuf cent
 six dûment publié en la dite
 Municipalité tel qu'il appert du
 certificat de publication de cet avis.
 ensemble annexé au proces verbal
 de cette assemblee et demeurant
 aux archives du dit conseil sous
 la presidence de J. F. Trepaine Sec. Trés.
 letant de droit non ayant pas été
 nommé par le dit conseil

Le president ouvre la dite assemblee et requiert les electeurs present de proposer les personnes qu'il veulent choisir comme conseil en remplacement Mr Adolphe Lamotte et Mr Napoleon Poliquin

1er Mr Edmond Marchand Cultivateur de St Louis propose verbalement seconde par Mr Sidore Martin aussi cultivateur de St Louis que Monsieur William Marchand soit nomme conseil de cette Municipalite en remplacement Mr Napoleon Poliquin sortant de charge

2em Mr Alseme Sawyer Cultivateur de St Louis propose verbalement seconde par Mr Joseph Boivin aussi cultivateur de St Louis que Monsieur Barome Skiller soit nomme conseil de cette Municipalite en remplacement Mr Adolphe Lamotte sortant de charge

Et une heure etant ecoule depuis l'ouverture de la dite assemblee et ayant mis en nomination comme conseil locaux autant de candidats qu'il y a de conseils a elire, l'election est declaree close et le president proclame élus conseil de la dite Municipalite les candidats sus denommies mis en nomination

J. F. Tulpiani Sec Tres

Je William Marchand ayant été
 dûment nommé conseiller de cette
 Municipalité fait serment que je
 remplirai bien et fidèlement les devoirs
 de ma charge et cela au meilleur de
 mon jugement et capacité
 Ainsi que Dieu me soit
 en aide

Assermenté le quinze Janvier
 mil neuf cent six à St Louis de France
 par devant moi le sous signé

J. F. Tupper Sec. Pres.

Je Baronne Shuler ayant été
 dûment nommé conseiller de cette
 Municipalité fait serment que je
 remplirai bien et fidèlement les devoirs
 de ma charge et cela au meilleur de
 mon jugement et capacité
 Ainsi que Dieu me soit
 en aide

Assermenté le quinze Janvier
 mil neuf cent six à St Louis de France
 par devant moi le sous signé

J. F. Tupper Sec. Pres.

Province de Quebec
Municipalite de St Louis

A une session special du conseil de St Louis tenue au lieu ordinaire des sessions Lundi le quinze janvier mil neuf cent six a laquelle etaient present Mess Joseph Bovin Alseme Sawyer Louis Page Joseph Levasseur, William Marchand et Baronne Shiller tous conseillers et formant le quorum

M. Joseph Bovin propose, seconde par Joseph Levasseur

Que M. Alseme Sawyer membre du dit conseil et ayant les qualites requises pour la charge de Maire soit nomme Maire de cette Municipalite

Adopte a l'unanimit

M. Louis Page propose seconde par M. Joseph Levasseur

Que J. F. Trepantier Sec Tres soit de nouveau reengage comme Secretaire Tresorier pour la somme de cinquante piastres

Adopte

Anseline Sawyer Maire

J. F. Trepantier Sec Tres

Province de Québec
Municipalité de St Louis

Je Anselme Sargy ayant été durement
nommé maire de cette municipalité
fait serment que je remplirai au
mieux de ma connaissance et
croissance des devoirs de ma charge
Ainsi que Dieu me soit en aide

Assurance le quinze jour
de janvier mil neuf cent six

Anselme Sargy Maire

J. Fr. Théron Sec. Trés.

Province de Quebec
Municipalite de St Louis

A une session special du
conseil de St Louis tenue au lieu
ordinaire des sessions Lundi le
vingt deux janvier mil neuf cent
sept a laquelle etant present
Messrs Alvine Sawyer Joseph Levasseur
Antoine Lefevre Joseph Boivin Louis
Pace, William Marchand, Basile
Schiller tous conseillers

Mr Joseph Boivin propose
seconde par Mr Antoine Lefevre

Que la session soit ajournee
a lundi le vingt neuf janvier
mil neuf cent dix

Adopte

Anselme Darny Maire

1
 Poirice la Seconde
 Municipalité de St Louis

At une session spéciale du
 conseil de St Louis tenue au lieu
 ordinaire des sessions le vingt neuf
 Janvier Mil neuf cent six à laquelle
 étaient présent Mr Alseme Sawyer pour
 Joseph Bovin, Joseph E. Levasseur,
 Louis Page, tous conseillers et formant
 le quorum

Mr Joseph Bovin propose
 seconde par Mr Joseph Levasseur

Que le Secrétaire Trésorier
 J. F. Trépanier soit autorisé de
 donner dix piastres au Rev J. O. Baron
 P. S. pour lui remettre cette somme
 déboursé par lui dans un arrangement
 pris le vingt trois Janvier Mil neuf cent
 six avec Mr Napoléon Masson pour
 dommages causé à son cheval et à sa
 voiture en attendant qu'il en soit autrement
 réglé

Adopté Anselme Sawyer

J. F. Trépanier Sec Gre

Povince de Quebec
Municipalite de St Louis

A une session ordinaire
du conseil de St Louis tenue au
lieu ordinaire des sessions Lundi
le cinq Mars mil neuf cent six
a laquelle etant present Mess
Alfons Lawer Maire Mr Joseph Bouché
Joseph Levasseur Antoine Lefevre
Louis Page William Marchand
Baronk Miller tous conseillers

M. Antoine Lefevre propose
seconde par Mr Joseph Levasseur

Que le Secretaire Trésorier
J. E. Trepain soit autorisé de donner
cinq piastres pour dommages demandés
par Mr Rodolphe Masson et que
cinq piastres soient donnees par les
interesses Mr Arthur Lamotte Rodolphe
Baron Francis Ducharme et
Jacques Forest suivant leur estimation

Adopte

Le conseil Joseph Barin propose
 rendu par William Marchand

Que ce conseil se forme en
 comité général sous la présidence
 de lui-même sous sa présidence
 des nominations des officiers Municipaux
 mentionné en l'article 365 du
 code Municipal

Que les personnes ci-dessus
 dénommées soient nommés aux charges
 suivantes savoir

Estimateurs { Escriu Richard
 Escriu Marchand
 Ferdinand Boivert

Inspecteur agréé { Cyrille Héroux

Adopté

Anselme Darnay Maire

J. F. Tremblay Sec. Trésor

Pource de lueue
Municipalite de St Louis

Je Onesimo Heurice Cultivateur de
St Louis ayant été dument nomme
inspecteur agraire de cette Municipalite
fait sermens que je remplirai bien et
fidèlement les devoirs de ma charge
et cela au meilleur de mon jugement
et de ma capacite ainsi que Dieu
me soit en aide

Assermente ce quatorzieme jour de
Mars mil neuf cent six a St Louis
par devant moi

J. F. Trepamer Sec. Greffier
Onesimo^{de} Heurice
marque

Je Harri Richard Cultivateur de
St Louis ayant été dument nomme estimateur
de cette Municipalite fait serment que je
remplirai bien et fidèlement les devoirs de ma
charge et cela au meilleur de mon jugement
et de ma capacite ainsi que Dieu me soit
en aide

Assermente ce vingt troisieme jour de
Mars mil neuf cent six a St Louis par
devant moi

J. F. Trepamer Sec. Greffier
Harri^{de} Richard
marque

Province de Lubece
Municipalité de St Louis

Je Xavier Marchand Cultivateur
de St Louis ayant été dûment
nommé. estimateur de cette municipalité
fait serment que je remplirai bien
et fidèlement les devoirs de ma charge
et cela au meilleur de mon jugement
et capacité ainsi que Dieu me soit
en aide

Assermenté a St Louis le vingt
quatre Mars mil neuf cent dix par
devant moi le sus signé

J. F. Trepava Sec. Geo
Xavier Marchand

Province de Quebec
Municipalite de St Louis

A une session ordinaire du conseil de St Louis tenue au lieu ordinaire des sessions le trois juillet a laquelle etaient presentes M^{rs} Anselme Sawyer Maire, M^{rs} Barome Shiles William Marchand Louis Page Joseph Boivin et Joseph Levasseur tous conseillers et formant le quorum

Le conseiller Joseph Boivin propose seconde par Louis Page

Que le rapport de l'auditur de cette municipalite par lequel il est dit que J. F. Trepasier Sec^{re} de ce conseil ne doit rien en aucune maniere a cette dite municipalite apres avoir recue les deniers en mains soit recue et approuve

Cette motion est adopte a l'unanimité

Le conseiller Joseph Levasseur propose seconde par Joseph Boivin

Que le nouveau Secretaire Trepasier donne avis au caution par Sirgeon Trepasier de J. F. Trepasier qu'il est libere et discharge de tout engagement envers la dite municipalite

Adopte

Le conseiller Louis Page propose
seconde par William Marchand

Que Mr Arbi Ducharme
Cultivateur de St Louis soit engage
Secetaire Tresorier pour la dite
Municipalite pour la somme de
cinquante piastres et qu'il s'oblige
de faire tout le ouvrage comme le
Secetaire Tresorier precedent

Adopte
Anelme Sanyer

Arbi Ducharme Sec. Tres.
Province de Quebec }
Municipalite de }
St. Louis de France }

A une assemblee gene-
rale et mensuelle du conseil mu-
nicipal de la paroisse de St. Louis
de France tenue au lieu ordinaire
de ses seances lundi le six
dout mil neuf cent six a
sept heures de l'apres midi a
laquelle session sont presents
Monsieur le Maire Anelme
Sanyer et M. M. Louis Page,
Joseph Levasseur, Antoine
Lefebvre et Joseph Boivin, con-
seillers formant le quorum
sous la presidence de Mon-
sieur le Maire;

Les procedes de la derniere
session sont lus et adoptes

Province de Québec
Municipalité de St. Louis
de France

Je, soussigné Joseph
Forest, notaire résidant en la paroisse
de St. Louis de France, ayant
été dûment nommé secrétaire
Trésorier de la dite municipalité
fais serment que je remplirai
bien et dûment les devoirs
de ma charge et cela au mé-
leur de mes capacités et ju-
gement.

St. Louis ce six J. Août mil
neuf cent six.

J. Forest, scy

Assermenté devant moi à
St. Louis de France ce six
Août mil neuf cent six

Inscribed Chargeaire

sur motion du conseiller Antoine Lefebvre secondé par le conseiller Joseph Boivin

Monsieur Riche Ducharme le sic. Trés. actuel donne sa démission comme sic. Trés. sur ce il est proposé par le conseiller Louis Page secondé par le conseiller Antoine Lefebvre que cette démission soit acceptée et que Monsieur Zacharie Forest, notaire de St. Louis, soit engagé comme sic. Trés. aux mêmes prix et conditions que le sic. Trés. sortant de charge. et le nouveau sic. Trés. ayant prêté serment est entré immédiatement en charge. *Adopté.*

Et le nouveau Sic. Trés. ayant donné comme caution Monsieur Joseph Levasseur, cultivateur de la paroisse de St. Louis du rang des Cheneaux, sur ce il est proposé par le conseiller Joseph Boivin secondé par le conseiller Antoine Lefebvre que cette caution soit acceptée et que le montant du cautionnement hypothécaire soit de cent piastres. *Adopté.*

Après à propos de la décharge⁺ de Monsieur J. F. Trépanier il est proposé par le conseiller Louis Page secondé par le conseiller Joseph Levasseur que cette décharge étant dûment signée par Monsieur le Maire soit envoyée au sien ^{voir page} 53

⁺
cautions

A. D.
F.

52. Province de Québec Municipalité de St Louis de France

Je ~~Arbe~~ Ducharme ayant été d'abord nommé
secrétaire de cette Municipalité fait serment
que je remplirai bien et fidèlement les devoirs
de ma charge et cela au meilleur de mon
jugement et de ma capacité.

Ainsi que Dieu lui sera
aide

A serment ce 3^{me} jour de Juillet 1906
en par devant moi le sous signé Maire

Armelone Larmer Maire
Arbe Ducharme Sec. Géri.

J. F. Trépanier et que la dite municipalité ne paie soit pas tenue de en payer le coût d'enregistrement.

Adopté.

Il est proposé par le conseiller Joseph Gerassim secondé par le conseiller Louis Page que le sic. Trés. soit autorisé à donner des avis publiés à l'effet de passer un règlement si doit se faire, pour prohiber la vente le dimanche ~~sous~~ peine d'amende de toutes marchandises sous ou certaines classes de marchandises, sous peine d'amende. Adopté et ce pour la prochaine session du conseil. Adopté.

Il est proposé par le conseiller Joseph Gerassim secondé par le conseiller Louis Page que les sessions du conseil soient à l'avenir tenues chez Monsieur Napoleon Caron dans son magasin. Adopté.

Anselme Caron

q. Trés. Sec. Trés.

Province de Québec
Municipalité de
St. Louis de France

À une session générale et mensuelle du conseil municipal de la paroisse de St. Louis de France tenue mardi le quatrième jour du mois de septembre, lundi étant un jour de fête légale, à sept heures de l'après midi, à laquelle sont

présent: Monsieur le Maire Alexis
Lauyret M. M. Joseph Lévassier,
Louis Page et Joseph Boivin, con-
seillers formant le bureau sous
la présidence de Monsieur le
Maire;

Les procès de la dernière
session sont lus et adoptés sur
motion du conseiller Joseph Boivin
secondé par le conseiller Joseph
Lévassier.

Le Sec. Trés. donne lecture du
compte de Monsieur Georges Marchand
inspecteur de voirie contre le lot
d'Edouard Hébert du montant
de \$ 2.10 sur ce il est proposé
par le conseiller Joseph Boivin
secondé par le conseiller Joseph
Lévassier que le Sec. Trés. soit
autorisé à payer ce compte.
Adopté.

Le conseil procède à l'examen
de la question d'arrêter de vendre le
dimanche, après considération
prise, il est réglé et statué par
réglement du conseil ce qui
suit, sur motion du conseiller
Joseph Lévassier secondé par le con-
seiller Joseph Boivin: Qu'il est
défendu à tous ~~commerçants~~
sous peine d'une amende de
ving piastres pour la première infrac-
tion et dix piastres pour d'autres
infractions après la première à tous
commerçants de vendre toutes

marchandises + excepté celles qui pour-
 vent se vendre pour être man-
 gées dans les magasins, et celles vendues
 à la cent et excepté les livres de prières
 et les livres de classes et fournitures
 de classe. R. Docteur

Anselme Larmer

M. Forest, Sec. Trés.

Il est réglé et statué par répli-
 quant du conseil, sur motion du
 conseiller Joseph Boivin secondé
 par le conseiller Louis Page que
 la taxe ~~de~~ municipale de l'an-
 née courante 1806-07 soit de \$10
 par cent piastres, pour payer le
 salaire du Sec. Trés. le fonds de ba-
 tisse et de prières, le taxe au con-
 seil de route et fournitures de
 bureau et autres petites dépenses non
 prévues. R. Docteur Anselme Larmer

Il est proposé par le conseiller
 Joseph Boivin secondé par le con-
 seiller Joseph Levasseur que M.
 Joseph Doucet soit renté sur
 le rôle d'évaluation de la dite
 municipalité comme co-propri-
 étaire avec M. Gérald Doucet
 sur le lot no

Anselme Larmer

M. Forest, Sec. Trés.

Province de Québec }
Municipalité de St. }
Louis de France

À une session
générale et mensuelle du conseil
municipal de la paroisse de
St. Louis de France, tenue en la
salle de Mr. Mef. Caron le sept
de janvier, mil neuf cent sept
à sept heures du soir à laquelle
session sont présents: Monsieur
le Maire Alexis Sawyer, et Mes-
sieurs Joseph Boivin, Baronne
Shiller et Louis Page, conseillers
formant le quorum sous la
présidence de Monsieur
le Maire.

Les procès de la dernière
session sont lus et adoptés
sur motion du conseiller
Joseph Boivin secondé par le
conseiller Louis Page.

Le sie. Trés. soumet son rapport
pour l'année finissant le 31 Dec.
1906.

et arrangements
D.S.
J.F.

Il est proposé par le conseiller
Joseph Boivin secondé par le conseiller
Louis Page que le sie. Trés. soit
autorisé à envoyer un avis à
Mr. Bailly Riché qu'il paie ses
taxes dans le délai de quinze jours
et si après ce délai il n'est pas payé
que le sie. Trés. soit autorisé à le
poursuivre à cet effet.

~~Monsieur~~ M. Sawyer Trés. Sie. Trés.

Province de Québec }
 Municipalité de }
 St. Louis de France }

A une assemblée des élec-
 teurs municipaux de la paroisse de
 St. Louis de France, tenue le quatorzième
 jour de janvier, mil-neuf cent
 sept à dix heures de l'avant-midi
 au lieu ordinaire des sessions du
 conseil de la dite municipalité, con-
 formément au Code municipal
 de la Province de Québec, et à l'avis public
 préalablement donné, par G. Forest
 sec. Trés. le trois de janvier mil-neuf
 cent sept et dûment publié tel
 qu'il appert du certificat de publica-
 tion de cet avis ensemble annexés au
 procès-verbal de cette assemblée, sous
 la présidence de G. Forest, secrétaire
 président *ex officio*.

Le président ouvre la dite assemblée
 et requiert les électeurs présents de
 proposer les personnes qu'il veulent
 élire ~~comme~~ conseillers en remplacement
 de M. M. Jos. Levasseur, Jos. Boivin
 et Antoine Lefebvre:

1^o Il est proposé par Monsieur Joseph

+
cultivateur
du même
lieu
M. H.

Bovin, cultivateur de la paroisse de St. Louis de France, secondé par Monsieur Treffi D'Ésilets, cultivateur du même lieu par Monsieur Orosime Heron⁺ soit élu conseiller de cette municipalité en remplaçant de ~~moi et moi-même sortant de~~ charge du proposeur sortant de charge.

2^o Il est proposé par Monsieur Joseph Levasseur, cultivateur de la paroisse de St. Louis de France secondé par Mr Adolphe Lamotte cultivateur du même lieu par Monsieur François Ducharme fromager, du même lieu soit élu conseiller de cette municipalité en remplaçant du proposeur sortant de charge.

3^o Il est proposé par Monsieur Labatou Lefebvre cultivateur de la paroisse de St. Louis de France secondé par Mr Laroui Shiller cultivateur du même lieu par Monsieur Jeger Rivard soit ~~nommé~~ cultivateur du même lieu soit élu conseiller de cette municipalité en remplaçant du proposeur sortant de charge.

Et une heure s'étant écoulée depuis l'ouverture de la dite assemblée et ayant été mis en nomination autant de candidats qu'il y avait de conseillers à élire et n'ayant pas eu d'autres propositions en amendement à celle-ci-haut, comme président de la dite assemblée se proclame élus conseillers

de cette municipalité Messieurs Ovesine
Héroux, François Ducharme et Léger
Pivard.

St. Louis de France ce vingt jeun-
vier mil neuf cent sept. (dix mots
rayés sont nuls et un renvoi bon)

G. Forest, sic. Trés.
président ex officio

Province de Québec }
Municipalité de }
St. Louis de France }

Je soussigné ayant
été élu conseiller de cette municipalité
fais serment que je remplirai bien
et fidèlement les devoirs de ma charge
et cela au meilleur de mes capacités
et foyement.

Ainsi que Dieu me veut en
aide.

Léger ^{son} Pivard
_{marque}

Assermenté devant moi
à St. Louis de France ce
vingt janvier mil neuf
cent sept -

G. Forest, sic. Trés.

Province de Québec,
Municipalité de
St. Louis de France

Je soussigné Fran-
çois Ducharme, ayant été élu
conseiller de cette municipalité
fais serment que je remplirai
bien et fidèlement les devoirs de
ma charge et cela au meilleur
de mes capacités et jugement.

Ainsi que Dieu me soit en
aide.

Frs Ducharme

Assurance devant moi
ce vingt sept janvier
mil neuf cent sept.

J. Foust, Sec. Trés.

Province de Québec
Municipalité de
St. Louis de France

Je soussigné Orestime
Heroux ayant été élu conseiller de
cette municipalité fais serment que
je remplirai bien et fidèlement les
devoirs de ma charge et cela au meilleur
de mes capacités et jugement.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Orestime^{su} Heroux

Assurance devant
moi à St. Louis ce trois
février mil neuf cent sept.

J. Foust, Sec. Trés.

Province de Québec
Municipalité de St-
Louis de France

A une session générale
et mensuelle du conseil municipal
de la paroisse de St-Louis de France
tenue au lieu ordinaire de ses seances
ce lundi le quatre de Février, mil
neuf cent sept à sept heures
du soir à laquelle session sont
présents; Monsieur le Maire
Alcime Sawyer et Messieurs Barons
Shiller, Léger Rivard, François Ducharme
William Marchand
formant le
quorum sous la présidence de
Monsieur le maire;

Les procès de la dernière session
sont lus et adoptés sur motion
du conseiller William Marchand
secondé par le conseiller Barons
Shiller.

Le conseil procède ensuite à l'élec-
tion du Maire pour l'année 1877
sur motion du conseiller William
Marchand secondé par le conseiller
Barons Shiller il propose que Monsieur
Alcime Sawyer soit réélu maire
de cette municipalité pour l'année
1877. Adopté à l'unanimité.

Et le maire presta le serment
suivant:

Province de Québec
Municipalité de
St-Louis de France

Je soussigné ayant été élu
 maire de cette municipalité fais
 serment que je remplirai bien
 et fidèlement les devoirs de ma
 charge et cela au meilleur des
 mes capacités et jugement.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Arselme Sanger
 Assesment devant moi
 à St Louis ce pratin de
 Février mil neuf cent sept

G. Forest, Sec. Tris.

Arselme Sanger
 G. Forest, Sec. Tris.

Province de Québec }
 Municipalité de St. }
 Louis de France }

A une session générale
 et mensuelle du conseil municipa-
 lité de la paroisse de St. Louis de
 France, tenue au lieu ordinaire de ses
 seance, mardi le deux d'Avril mil
 neuf cent sept, lundi étant une
 fête légale, à sept heures du soir
 à laquelle session sont présents:

Monsieur Le Maire Arselme Sanger
 et M. M. William Marchand, Evime
 Héroux, Roger Rivard, Francois Ducharme
 et Louis Page, conseillers, formant
 le quorum sous la présidence de
 Monsieur le Maire.

Les procès de la dernière session

sont lus et adoptés sur motions du
conseiller William Marchand seconde
par le conseiller Francois Perchance.

Il est propose par le conseiller
Quisime Heroux seconde par le conseiller
Louis Page

Que Monsieur Honore Belleville soit nom-
me inspecteur de voirie en remplaçant
M. Jos. Doucet pour le rang de St. Marguerite
à aller jusque près de la cote de Band;

Que Monsieur Odilon Paul Gilbert
soit nommé inspecteur de voirie en rem-
placant M. Joseph Marchand pour
le petit St. Marguerite

Que Monsieur Lucien Marchand
soit nommé inspecteur de voirie
en remplaçant de M. Georges Marchand
pour le rang St. Jean;

Que Monsieur Alouzo Marchand
soit nommé inspecteur de voirie
en remplaçant de M. Hyacinthe
Charette pour le rang de Chenaux;

Que Monsieur Jacob Lacroix
soit nommé inspecteur de voirie
pour le rang St. Alexis en rempla-
çant Herault Belleville;

Que Monsieur David Dubé
soit nommé inspecteur de voirie
en remplaçant M. Eusebe Beaumier
pour le marais des plaines;

Que Monsieur Pierre Marchand
soit nommé inspecteur de voirie en
remplaçant de M. William Marchand
pour la route des pins et le cordon de ce
bout là.

Anselme Larmer
 G. Forest, Sec. Trés.

Province de Québec }
 Municipalité de }
 St. Louis de France }

À une session générale du
 conseil municipal de la paroisse de
 St. Louis de France, tenue au lieu
 ordinaire de ses séances, lundi le six
 Mai mil neuf cent sept à laquelle
~~session sont présent sept heures du soir~~
 à laquelle session sont présents: Monsieur
 le Maire et Messieurs Léger Rivard et
 Barnue Shiller, et une heure s'étant
 écoulée sans qu'il y eu de quorum
 la présente session est ajournée au
 treize de Mai prochain à sept heures
 du soir.

Anselme Larmer
 G. Forest, Sec. Trés.

Province de Québec
Municipalité de
St. Louis de France

A une session d'appointement
du conseil municipal de la paroisse de
St. Louis de France, tenue au lieu or-
dinaire de ses séances, lundi le treize
de Mai mil neuf cent sept à sept
sept du soir, à laquelle session
sont présents: Monsieur le Maire
Alcime Sawyer et Messieurs William
Marchand, Léger Rivard, Baronne
Shiller et Louis Page et Ocrissime
Heroux, formant le quorum sous
la présidence de Monsieur le Maire.

Les procès de la dernière session
sont lus et adoptés sur motion
du conseiller William Marchand
secondé par les conseillers Baronne
Shiller.

Il est proposé par le con-
seiller Ocrissime Heroux secondé par
le conseiller Louis Page que le se^r.
Fis. soit autorisé à faire à Mr. Julien
Marchand inspecteur, son compte contre
Edouard Hébert pour l'entretien d. biens
de la route au montant de \$0.55.

Adopté.

Il est proposé par le conseiller
William Marchand secondé par le
conseiller Baronne Shiller que à
l'avenir les sessions du conseil seront
à deux heures de l'après midi. adopté.

M. C.

Amelore Carrier

St. Forest, Sec. Fis.

Provinces de Québec }
Municipalité de St. }
Louis de France }

A une session générale et nouvelle du conseil de la paroisse de St. Louis de France tenue au lieu ordinaire de ses séances lundi le trois de juin mil neuf cent sept à sept deux heures de l'après-midi à laquelle session sont présents: Monsieur le Maire et M. Alexis Sauray et M. M. Crésime Héroux, Louis Page, François Ducharme, formant le quorum sous la présidence de Monsieur le Maire;

Les procès-verbaux de la dernière session sont lus et adoptés sur motion du conseiller Crésime Héroux secondé par le conseiller Louis Page.

Il est proposé par le conseiller Crésime Héroux secondé par le conseiller Louis Page que le Sec. Trés. soit autorisé à payer à M. l'inspecteur Honoré Belleville la somme de \$20.00 pour l'entretien du chemin ^{d'Arrière} de M. Vay.

Daguer et à le charger à ce dernier. Adopté.

Il est proposé par le conseiller Crésime Héroux secondé par le conseiller Louis Page que le Sec. Trés. soit autorisé à préparer une requête pour être signée par les contribuables qui le voudront pour approuver le procès-verbal de f. &.

L'arrêté a l'effet que chaque rang entretienne sa route respectives, c'est-à-dire

que ste Marguerite Nord avait la route
 de ste Marguerite Nord et ste Marguerite
 Sud la route de ste Marguerite Sud
 et ainsi de suite pour les autres rangs
 jusqu'aux limites de la ^{dit} paroisse et que
~~le sec. Tris.~~ et que cette requête soit en-
 voyée au conseil de courtois de Champlain
 pour faire l'amendement demandé ou
 que le susdit procès-verbal est du
 ressort du conseil de courtois et que
 le sec. Tris. soit autorisé à faire la
 nouvelle division de part de route
~~pour~~ toutes les ces routes, si l'amendement
 demandé est accordé et qu'il
 lui soit accordé la somme de cent
 piastres pour tous ces ouvrages.
 Adopté.

Israelme Sawyer

3. Forest, Sec. Tris.

Province de Québec
 Municipalité de
 St. Louis de France

A une session générale
 et mensuelle du conseil municipal
 de la paroisse de St. Louis de France
 district de tenu au lieu ordinaire
 de ses séances le mardi le deux
 juillet mil neuf cent sept, lundi
 étant fête légale à laquelle session
 sont présents, Monsieur le maire
 Kleene Sawyer, et Messieurs William
 Marchand, Parome Shiller, Cresime
 Theroux et Louis Page, conseillers
 formant le quorum sous la présidence

de Monsieur le Maire;

Les procès de la dernière session sont lus et adoptés sur motion du conseiller William Marchand secondé par le conseiller Oursine Heroux.

Le conseil procède ensuite à la révision du rôle d'évaluation et il est proposé par le conseiller Oursine Heroux secondé par le conseiller Louis Page

— que la propriété d'Orner. Marchand Lamotte soit portée au rôle au montant de mille piastres, celle de Geo. Beliveau p. 989 à trois cent cinquante piastres, celle de Frs. Ducharme p. 974 à cent cinquante piastres, celle de Gustave Beault à mille piastres, celles de Nof. Poliquin à douze cent piastres, celle de Nof. Rivard à trois cent cinquante piastres, celles de William Marchand à six cent piastres, celle de Geo. Sealbert, celle de Tréfle Livernoche à deux cent piastres et que le S^{ie}. Tris. soit autorisé à corriger certains erreurs dans la position des lignes du rôle, ~~e. a. d.~~ dans certaines places du rôle il y a deux évaluations sur la même ligne, ~~elles~~ adoptés.

Il est proposé par le conseiller Oursine Heroux secondé par le conseiller Louis Page que le S^{ie}. Tris. soit autorisé à donner avis public que le conseil après avoir entendu les intéressés, passera s'il y a lieu un règlement pour opérer des changements voulus pour mettre chaque rang à entretenir sa route

respective pour les routes qui part de N. D. du Mont-Carmel à aller jusqu'à la paroisse du Cap, routes réglés par le procès-verbal de G. Lamoignon. adopté.

Il est proposé par le conseiller Crésime Héroux secondé par le conseiller Baronne Shiller que le sic. Trés. soit autorisé à payer un compte de 0.28 à l'inspecteur Lucien Marchand pour un pont pour la part d'Edmond Hébert et à lui payer. Adopté.

Inolme Darriger

G. Foust, Sec. Trés.

5^e route
1907

Province de Québec }
Municipalité de }
St. Louis de France }

A une session générale et mensuelle du conseil municipal de la paroisse de St. Louis de France, tenue au lieu ordinaire de ses séances, lundi le vingt et un mois d'août mil neuf cent sept à deux heures de l'après-midi à laquelle session sont présent Monsieur le Maire et Messieurs Crésime Héroux, François Ducharme et Louis Page, formant le quorum sous la présidence de Monsieur le Maire;

Les procès de la dernière session sont lus et adoptés sur motion du conseiller

H
Alseme
Lavoie
G. F.

François Ducharme secondé par les
conseillers Ovesime Héroux;

Le conseil ~~par~~ tel qu'il avait
été annoncé par avis public en date
du treize juillet dernier a jugé à pro-
pos de passer le règlement suivant,
savoir: Il est réglé et statué par
règlement du conseil ce qui suit
sur motion du conseiller François
Ducharme secondé par le conseiller
Ovesime Héroux qu'à l'avenir la
route de Ste Marguerite Nord sera entre-
tenue par les propriétaires de ce rang
à partir de la paroisse de St. Maurice à
aller jusqu'au ~~lot~~ no 579 inclusive-
ment, la route de Ste Marguerite sud
par les propriétaires de ce rang, la route
de St. Jean Nord, par les propriétaires
de ce rang, la route de St. Jean sud
par les propriétaires de ce rang, la
route de St. Alexis Nord par ~~la~~ y
compris la petite route la petite route
de quatre à cinq arpents, seront entre-
tenues par les propriétaires de ce rang
Psidore Martin sera obligé

sera obligé à ces routes,
la route de St. Alexis sud ou St.
Martin sera entretenue par les pro-
priétaires de ce rang

dans le présent règlement il est réglé
que les propriétaires qui sont chargés de
routes, ~~les~~ ces routes resteront réglés, tant
qu'à leur entretient et à leur entretien

des ponts par le ou les proces ver-
baux qui les ont toujours regis, en ce
~~le sec. Tris. est autorise a faire la nou-~~
~~velle division~~ etant amandis en
consequence; le sec. Tris. est autorise a
faire la nouvelle division des parts
dans toutes ces routes.

Le present reglement entrera en
vigueur apres sa promulgation.

Anselme Larmer, Maire.

G. Forest, ~~M. P.~~ sec. Tris.

Province de Quebec }
Municipalite de }
St. Louis de France }

A une session civile
et mensuelle du conseil municipal de
la paroisse de St. Louis de France
tenue au lieu ordinaire de ses
seances mardi, lundi etant fait
legale, le trois de septembre mil
neuf cent sept a deux heures
de l'apres-midi a laquelle session
sont presents: Monsieur Alame
Larmer, maire et Messieurs Oresime
Heroux, Francois Ducharme, Baronne
Shiller et Louis Pige, conseillers
formant le quorum sous la pre-
sidence de Monsieur le Maire;

Les procedes de la derniere ses-
sion sont lus et adoptes par mo-
tion du conseiller Oresime Heroux

secondé par le conseiller François Ducharme.

Il est réglé et statué par règlement du conseil sur motion du conseiller François Ducharme secondé par le conseiller Louis Page qu'il y ait une taxe de dix cents par cent piastres sur les biens fonds imposables pour l'année 1807-08 pour payer le séc. Tris. le fonds des batisses de murs, en compte les les frais de division des ports de routes et les imprevus.

Il est proposé par le conseiller Ovisime Héroux secondé par le conseiller Louis Page que M. Forest soit engagé de nouveau comme Sec. Tris. pour une année avec un salaire de soixante et quinze piastres par année à discrétion.

Anselme Sawyer
M. Forest, Sec. Tris.

Province de Québec
Municipalité de
St. Louis de France

À une session générale et annuelle du conseil de la paroisse de St. Louis de France, tenue au lieu ordinaire de ses séances, le lundi le quatre de Novembre mil huit cent sept à deux heures de l'après midi à laquelle session sont présents, Messieurs le Maire Anselme Sawyer, et Messieurs Baronne Shiller, François Ducharme Ovisime Héroux et Louis Page, conseillers formant le quorum sous la présidence

de Monsieur le Maire.

Les procès de la dernière session sont
et adoptés sur motion de M^{rs} Ouesime Héroux secondé
par le conseiller François Ducharme.

Il est proposé par le conseiller Louis
Page secondé par le conseiller
François Ducharme que les inspecteurs
de voirie soient autorisés à vendre les différents
routes de la municipalité pour
la saison des neiges seulement, l'en-
treprenus les entretiendront seulement
quand il aura de la neige pour la sai-
son des neiges, et qu'elles soient
vendues pour la saison de l'été
pour tout le temps qu'il y aura
pas de neige, et les routes de
St^e Marguerite Nord et Sud seront
vendues ensemble ~~les~~ ainsi que
les routes de St. Jean Nord et St.
Jean Sud, la route de St^e Alexi
sera vendue seule avec la petite route
et la route de St. Martin sera
vendue seule, et toutes les routes
devront être entretenues suivant
que la loi l'exige excepté pour la
~~l'hiver elles n'auront~~ largeur pen-
dant l'hiver elles n'auront que
quatre pieds de largeur. Adopté.

Il est proposé par le conseiller
Ouesime Héroux secondé par le
conseiller François Ducharme que
Monsieur le Maire puisse
soit autorisé d'emprunter soit
et quinze piastres pour compléter
les cent piastres dus au ~~seigneur~~.

pour avoir divisé les routes, repleurent
etc. Adopté

André Larroque
q. Forest, Séctis.

Province de Québec }
Municipalité de }
St. Louis de France }

A une session générale
et mensuelle du conseil municipale
de la paroisse de St. Louis de France
tenue au lieu ordinaire de ses séances
lundi le deux de Décembre mil neuf
cent sept à deux heures de l'après
midi à laquelle session sont présents:
Monsieur le Maire Alcega Sawyer
et Messieurs François Ducharme, Louis
Page, et Océline Héroux, conseillers
formant le quorum sous la pré-
sidence de Monsieur le Maire.

Les affaires précédentes de la dernière
session sont lues et adoptées sur
motion du conseiller Océline
Héroux secondé par le conseiller
Louis Page.

Il est proposé par le conseiller
Océline Héroux secondé par le
conseiller François Ducharme que
M^r Napoléon Caron soit nommé
président pour président de la élec-
tion de cinq conseillers en jan-
vier prochain. Adopté

Il est proposé par le conseiller
Louis Page secondé par le conseiller
François Ducharme que M^r Joseph

L'avoix soit inspecteur de voirie soit
oblige' à la route de St. Alexis et la petite
route avec la route de David Dubé et
le ~~cada~~ chemin de front de St Alexis.
Adopter.

~~Ving~~ ~~absur~~ ~~conseil~~ ~~pendant~~
~~pendant sept mois de~~ M^r Léger Rivard
~~U~~ ~~aux~~ ~~sessions~~ ~~du~~ ~~conseil~~ n'a pas
assisté aux sessions du dit conseil
pendant sept mois consécutifs il
est sensé refusé de continuer d'exer-
cer sa charge et sa et il y a vacance
dans sa charge. sur ce il est pro-
posé par le conseiller Orestime
Téroux, secondé par le conseiller
François Ducharme par Monsieur
David Dubé soit nommé con-
seiller de cette municipalité
en ~~pe~~ remplacement du S^r Léger
Rivard. Adopter.

Joseph Langer, Maire.

G. Forest, Sec. Trés.

Province de Québec
Municipalité de
St. Louis de France

A une assemblée des
électeurs municipaux de la paroisse
de St. Louis de France, tenue le trei-
zième jour de janvier mil neuf cent
huit, tenue au lieu ordinaire des
séances du conseil, à dix heures de
l'avant-midi, conformément au
code municipal et à l'avis préa-
lablement donné et dûment publié
par le secrétaire, sous la présidence
de M. Napoléon Baron, nommé à cet
effet par résolution du dit conseil.

Le président ouvre la dite assem-
blée et réunit les électeurs présents.
Il propose les électeurs person-
nels qu'ils veulent élire conseillers
en remplaçant de M. Louis Page
et M. Albert Sawyer ~~Quintin de la Roche~~

1^o Il est proposé par Monsieur
Omer Nivoux cultivateur
de la paroisse de St. Louis de France
secondé par Monsieur Boran Editer
cultivateur du même lieu
que Monsieur ~~Quintin de la Roche~~
cultivateur de la paroisse de St.
Louis de France soit élu conseiller
de cette municipalité en rempla-
cement de M. ~~Louis Page~~
sortant de charge. ~~M. Albert Sawyer~~

2^o Il est proposé par Monsieur ~~Soloff~~ ~~de la Roche~~
cultivateur du même lieu
proposé secondé par M. Omer Nivoux

cultivateur du même lieu que Monsieur Exarui Marchant cultivateur du même lieu soit élu conseiller de cette municipalité en remplaçant de Monsieur Enseme Syattui sortant de charge.

Et une heure s'étant écoulée depuis l'ouverture de la dite assemblée et ayant été mis en nomination autant de candidats qu'il y avait de conseillers à élire, et n'ayant pas eu d'autres propositions en conséquence à celle-ci, comme président de la dite assemblée je proclame élus conseillers de cette municipalité Messieurs Augustin Semore Exarui Marchant St. Louis de France ce treize janvier mil neuf cent huit.

Max Boran, Président

Province de Québec
Municipalité de }
St. Louis de France }

Je soussigné, Augustin
Lemire, ayant été dûment élu conseil-
ler de cette municipalité fais serment
que je remplirai bien et fidèlement les
devoirs de ma charge et cela au meilleur
de mes capacités et jugement.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Augustin ^{ma} Lemire
_{ma} ^{pro}

Assurément devant moi
à St. Louis de France le
vingt huit de janvier mil
neuf cent huit.

G. Fovet, Sec. Tris.

Province de Québec
Municipalité de }
St. Louis de France }

Je soussigné, ayant été
dûment élu conseiller de cette munici-
palité fais serment que je remplirai
bien et fidèlement les devoirs de ma
charge et cela au meilleur de mes
capacités et jugement.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Corrèr Marchand

Assurément devant moi à
St. Louis de France le trois
de février mil neuf cent huit

G. Fovet, Sec. Tris.

Province de Québec }
 Municipalité de }
 St. Louis de France }

À une session générale et
 Mensuelle du conseil municipal de la
 paroisse de St. Louis tenue au lieu ordi-
 naire de ses séances, lundi le trois de
 Février mil neuf cent huit à deux
 heures de l'après midi; à laquelle
 session sont présents: Monsieur
 Alsiem Sawyer, maire et Messieurs
 Ousime Héroux, William Marchand,
 Baroni Shiller, Augustin Lemire et
 Xavier Marchand, conseillers formant
 le quorum sous la présidence de
 Monsieur Alsiem Sawyer;

Les procès de la dernière session
 sont lus et adoptés approuvés.

Le conseil procède ensuite à
 l'élection du maire pour l'année
 1908, et sur ce, il est proposé par
 le conseiller William Marchand
 secondé par le conseiller Ousime
 Héroux que Monsieur François
 Ducharme soit élu maire de cette
 municipalité pour l'année 1908.

Adopté à l'unanimité.

Il est proposé par le conseiller Ousime
 Héroux secondé par le conseiller William
 Marchand que Monsieur Xavier Marchand
 soit élu pro-maire de cette munici-
 palité pour l'année 1908. adopté à
 l'unanimité.

Il est proposé par le conseiller Baroni
 Shiller secondé par le conseiller Augustin

Levure que le sic. Tris. soit autori-
 sé à payer à Mr Lucien Marchand
 le coût de l'entretien de la route
 pour Amédée Dubois et Edouard
 Hébert le tout \$1.03, 0.62 pour Dubois
 et 0.41 pour Hébert. (Reloqué)

Xavier Marchand pro-maire

St. Forest, Sic Tris.

Province de Québec, }
 Municipalité de }
 St. Louis de France }

A une session générale
 et mensuelle du conseil municipal
 de la paroisse de St. Louis de
 France, ~~de~~ tenue au lieu ordi-
 naire de ses séances, lundi le
 six avril mil neuf cent
 huit à deux heures de l'après
 midi, à laquelle session
 sont présents, Monsieur le pro-
 maire Xavier Marchand, et Messieurs
 David Dubé, Augustin Levure, Oresime
 Héroux, Barone Shiller et William
 Marchand, conseillers formant le
 quorum sous la présidence de
 Monsieur le Pro-Maire;

Les procès de la dernière session
 sont lus et approuvés sur motion
 du conseiller Oresime Héroux
 secondé par le conseiller Barone
 Shiller.

Province de Québec }
Municipalité de }
St. Louis de France }

Je, soussigné, ayant été élu
conseiller de cette municipalité fais ser-
ment que je remplirai bien et fidèlement
les devoirs de ma charge et cela au meilleur
des mes capacités et jugement.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

J. A. M. J. L. G.

Passé devant moi à St. Louis ce six août
mil neuf cent huit.

M. Forest. Sec. Trés.

pro-maire en remplaçant M^r Xavier
Marchand. Adopté.

Et le Maire a prêté le serment
suivant.

Province de Québec }
Municipalité de St. }
Louis de France }

Je, soussigné, ayant été
nommé dûment élu maire de
cette municipalité fais serment
que je remplirai bien et fidèlement
les devoirs de ma charge et cela
au meilleur de mes capacités
et jugement.

Ainsi que Dieu me soit en
aide. Xavier Marchand

Pris serment devant
Moi à St. Louis }

M. Forest, Sec. Trés.

Et la séance est levée.

Xavier Marchand Maire

M. Forest, Sec. Trés.

Province de Québec }
Municipalité de St. }
Louis de France }

A une session générale et mensuelle du conseil municipal de la paroisse de St. Louis de France, tenue au lieu ordinaire de ses séances, lundi le quatre de Mai, mil neuf cent huit, à deux heures de l'après-midi conformément au règlement du dit conseil, à laquelle session sont présents, Monsieur le Maire Xavier Marchand et Messieurs David Dubé, François Ducharme, William Marchand, Océane Héroux et Augustin Lennie, conseillers, formant le quorum sous la présidence de Monsieur le Maire.

Les procès de la dernière session sont lus et approuvés sur motion du conseiller Océane Héroux secondé par le conseiller François Ducharme.

Il est proposé par le conseiller Océane Héroux secondé par le conseiller Augustin Lennie que le sec. Tris. soit autorisé à ~~faire~~ notifier l'inspecteur de voirie Lucien Marchand qu'il fasse faire le Jean Sud pour sa partie à partir ~~à partir~~ un peu plus loin que l'avis à vis l'emplacement de M. Geo. Béliveau à venir au chemin de front, pour épurer le chemin vis-à-vis l'emplacement de M. Geo. Béliveau.

Adopté. A ce montant de la session le
Le Sieur David Dubé demande

conseiller
Bourgeois
Shuter au pied
et prend son
siège
Kobb
M. F.

↳
dans le rang
St. Alexis

10
7

verbalement que le chemin de chaque côté de la rivière Champlain^e soit exhausse au frais du dit conseil, vu que les travaux à faire sont très considérables sur ce il est proposé par le conseiller Ovisime Heroux secondé par le conseiller Paroné Shiller que cette demande soit suspendue.

Il est proposé par le conseiller William Marchand secondé par le conseiller Augustin Lervie que le sec. Trés. après avoir pris communication du cadastre de la paroisse de St. Maurice pour la partie comprise dans les limites de la paroisse de St. Louis de France, soit autorisé à corriger le rôle d'évaluation de la dite corporation pour l'étendue du terrain y décrit pour le rang St. Martin et le sec. Trés. autorisé à reprendre la division de la route du rang St. Martin après que les corrections au rôle auront été faites.

James Marchand

10. Trés. Sec. Trés.

Municipalité de St. Louis de France
Province de Québec

À une session générale
du conseil municipal de la paroisse
de St. Louis de France tenue au
lieu ordinaire de ses séances le
di le vingt deux juin dix-neuf cent
huit à huit heures du soir con-
formément au règlement du dit
conseil, à laquelle session sont
présents Monsieur Lavie Marchand
Maire, Messieurs Baroni Syl-
ber William Marchand Augus-
tin Lenoir Coezime Héroux

Le secrétaire très. lit les
conditions de son engagement et
elles sont acceptées. Le voici : Le
secrétaire s'est engagé à remplir
les conditions de secrétaire de
conseil moyennant un salaire
de ~~10~~ dix piastres.

Alexandre Marchand
Sec. très.

À cette même session il a été
décrété que le ^{nouveau} secrétaire ferait l'an-
dation des comptes du secrétaire sortant de charge.

Alexandre Marchand
Sec. très.

Province de Québec,
 Municipalité de
 St. Louis de France

À une session générale et mensuelle du conseil municipal de la paroisse de St. Louis de France dans le comté de Champlain tenue au lieu ordinaire de ses séances lundi le six juillet mil neuf cent huit à sept heures de l'après-midi conformément au règlement de dit conseil à laquelle session sont présents M^r Xavier Marchand maire Messieurs François Ducharme, William Marchand, Présime Héroux, Augustin Lemire et Baromé Schiller conseillers forment le quorum sous la présidence de M^r Xavier Marchand maire.

Xavier Marchand
 Les procès de la dernière session sont lus et approuvés sur motion du conseiller Présime Héroux secondé par le conseiller François Ducharme.

M^r J. Forest secrétaire trésorier actuel donne sa démission comme secrétaire trésorier, ce qui est proposé par le conseiller William Marchand secondé par le conseiller François Du-

honne, que cette démission
soit acceptée. Adopté.

Il est proposé par le conseiller Wil-
liam Marchand, secondé par le conseil-
ler Baronne Schiller que Monsieur
Aphouse Marchand soit engagé sic.
Trés. de cette municipalité et que son
salaire soit de soixante piastres par
année. ~~Adopté~~ libre réciproquement de
mettre fin au présent engagement
en aucun temps de l'année.

Adopté.

Il est proposé par le conseiller Wil-
liam Marchand secondé par le
conseiller François Ducharme que la
caution fournie par le Sic. Trés. qui
est Monsieur François Xavier Marchand
soit acceptée ainsi que les propriétés
offertes par le S^{ic} M. Marchand
qui sont ses terres qu'il possède
dans la paroisse de St. Louis de
et portant les nos 292, 298, 264, 270,
soient acceptés et que le montant
du cautionnement hypothécaire
soit de quatre cent piastres.

Adopté.

Il est proposé par le conseiller François
Ducharme secondé par le conseiller
Oursine Héroux que Gachari Forest
soit accordé une somme de vingt
cinq piastres à Gachari Forest, notaire
pour la confection du rôle d'inscrip-
tion de cette municipalité, qui doit
avoir lieu dans ce mois. Adopté.

Il est proposé par le conseiller

L. M. ^{mine}

L.

7. 3. 2.

Ouvrière Theroux seconde par le
 conseiller Augustin Lemire par les
 cautions de M. Forest, ex se. tris.
 soient déchargés de toute responsabilité
 envers la dite corporation pour la
 gestion de M. Forest ex se. tris.
 et le Maire autorisé à signer une
 décharge à cet effet, et aussi par
 l'ex se. tris. soit déchargé.
 Adopté.

Javier Marchand Maire
 Adolphe Marchand
 Sec. tris.

Province de Québec)
 Municipalité de
 St. Louis de France)

À une session du conseil
 de St. Louis de France tenue au
 lieu ordinaire de ses séances
 lundi le dit septième jour
 du mois d'août mil neuf
 cent huit à deux heures
 de l'après-midi à laquelle
 session sont présents Messrs.
 Javier Marchand Maire, William
 Marchand, Ouvrière, Jérome, Au-
 gustin Lemire, François Ducharme,
 Baronne Dwyer,
 conseillers
 forment le quorum sous la
 présidence de M^r Javier
 Marchand Maire pour procé-
 der à l'état des lieux et la révision
 du rôle d'évaluation fait le 25
 juillet mil neuf cent huit

Trois mots
 en dessus
 de la ligne
 vous
 W. J. M.

Les propriétés et les personnes
ci après mentionnées sont ceux
auxquels se rapportent ces amen-
dements et additions et il leur en
a été par le Commo d'ordre.
et par le Commo d'ordre a été
te, et la valeur indiquée ci après
à la suite des présentes pour
chaque propriété ci après
mentionnée est la valeur à
laquelle telle propriété est estimée
par le dit conseil. *Adopté*

Lesquels changements et
amendements et additions
sont les suivants, savoir

~~no 168~~ *no 168* *no 299-301* *no 1150*
168 Adolphe Lamotte 299-301 #1150.

Il a été proposé par M^r
François Ducharme, *deuxième par la suite*
prochaine session se ten-
dra à sept heures du soir, les
autres sessions qui suivront
jusqu'au mois de Juin seront
à ~~sept~~ heures de l'évaill midi,
et au mois de Juin à la fin
septembre à sept heures de
soir. *Adopté*

William D. Merchant

Deputy Merchant
Sec. Treas.

{ Province de Québec }
 { Municipalité }
 { de St. Louis de France }

A une session du conseil de
 St. Louis de France tenue au lieu
 ordinaire de ces séances mardi le
 huit septembre mil neuf cent
 huit à sept heures de l'après-midi
 à laquelle session sont présents
 M^{rs} William Marchand, Baro-
 ne Schiller, Xavier Marchand

{ Province de Québec }
 { Municipalité de }
 { St. Louis de France }

A une session spéciale du con-
 seil de St. Louis de France tenue au
 lieu ordinaire de ces séances samedi
 le douze septembre mil neuf cent
 huit à sept heures de l'après-midi
 à laquelle session sont présents M^{rs}
 Barone Schiller, Augustin Lemire, Oreste
 Héroux, François Ducharme, William
 Marchand forment le quorum sous
 la présidence de M^{rs} William Marchand
 nommé président de l'assemblée
 Les procès de la dernière session
 sont lus et adoptés sur motion de Barone
 Schiller. adopté
 Le montant de la taxe de perception est

amié sera de quinze et par cent piastres ce qui est proposé par Océane Héroux seconde par Baromé Shiller. *Adopté.*

Il est proposé par M^{re} Augustin Lemire qui seconde par Océane Héroux que le M^{re} For. soit payé pour indication des comptes de l'ex. ancien. trésorier. *Adopté.*

L'inspecteur M^{re} Lucien Marchand est autorisé à faire refaire les deux ponts de M^{re} Aimée Dubois dont l'un lui appartient au M^{re} Pébephore Lepevre (de enoulin) ce qui est proposé par M^{re} Océane Héroux seconde par Augustin Lemire. *Adopté.*

Novier Marchand maire
Roseuse Marchand
Sec. For.

Province de Québec
Municipalité de
St Louis de France

A une session ordinaire
du conseil de St Louis de France
tenue au lieu ordinaire de ses séances
lundi le 3 octobre mil neuf
cent huit à ~~sept~~ heures de la
soit midi à laquelle session sont
présents M^{re} Augustin Lemire
Océane Héroux, Baromé Shiller,
William Marchand conseillers.

Xavier Marchand craie Comptes
 le quorum sous la présidence de
 M^r Xavier Marchand.

Les procès de la dernière ses-
 sion sont lus et adoptés sur
 motion de M^r Augustin Lemire
 conseiller.

Il est proposé par M^r Osi-
 sine Héroux conseiller ^{secondé par M^r Augustin Lemire} que
 Guilbert remplacé Odilon Guilbert
 dans la charge d'inspecteur de voirie
 adopté. Il est proposé par
 M^r Baromé Shiller conseiller
 secondé par Augustin Lemire
 que le conseil fasse à M^r Julien
 Marchand la somme de trois
 cents et cinquante et quatre etc
 pour les frais de chemin qui a
 été fait ainsi que pour construc-
 tion de deux ponts et recallage
 de fossés fait pour M^r Edouard
 Hébert. Adopté.

Il est proposé par M^r
 William Marchand conseiller
 secondé par M^r Baromé Shil-
 ler que M^r Jacob Laroux ^{inspecteur} soit
 autorisé à fournir M^r Pauly
 Pritchard pour ses tapes de che-
 min et de clôture. Adopté

Il est proposé par M^r Osi-
 sine Héroux conseiller secondé
 par M^r Augustin Lemire con-
 seiller qu'il se tienne une assem-
 blée le 24 à 7 h. c. ordi à sept
 heures pour prendre en con-

modification le rechauffage de la rivière dans le rang St. Alexis ainsi que la autre cause qui est en conseil suspendu.

Il est proposé par M^r Barome Shiller conseiller secondé par M^r William Marchand conseiller que les quatre noms sus-indiqués par la requête du trente sept-voit pris en considération le vingt quatre oct. à 7 hrs. de l'après midi. Adopté

Il est proposé par M^r Barome Shiller conseiller secondé par M^r William Marchand que l'inspecteur agraire s'occupe des fossés qui sont entre M^r Samuel Boivest et M^r Edouard Hébert et qu'une notice soit envoyée à ce M^r Edouard Hébert pour découvrir qui devra être fait entre lui et M^r Samuel Boivest. Adopté.

Jos Ducharme

Province de Québec
Municipalité de
St. Louis de France

A une session mensuelle du conseil de St. Louis de France tenue au lieu ordinaire de ses séances samedi le vingt quatre octobre mil neuf cent huit à sept heures de l'après midi à laquelle session sont présents Messieurs William Marchand, Onésime Héron, Augustin

Le maire François Ducharme
conseillers forment le quorum
sous la présidence de M^r.
François Ducharme nommé
président de cette assemblée

Les procès de la der-
nière session sont lus et adoptés
sur motion de M^r. Augustin
Lemire, conseiller. Adopté

Il est proposé par M^r.
William Marchand conseiller
et secondé par M^r. Crésime
Heiron conseiller que M^r. Phi-
lippe Ducharme soit qualifié
bourgeois sur la liste électorale ~~bourgeois~~

B M que M^r. Wally Marchand soit
retranché sur la liste électorale

Messieurs Joseph Gauthier et
Donat Lamothé resté sur la liste
électorale qualifiés sous le nom
d'occupant. Adopté

Il est proposé par M^r.
Crésime Heiron secondé par
Augustin Lemire conseillers
que le rôle des taxes commu-
nicipales soit mis en jour. C. G.

aucun mot
aucune plainte.

Adopté

B M

Carrière Marchand

Province de Québec
Municipalité de
St Louis de France.

Bonne session générale
du conseil de St Louis de France tenue
au lieu ordinaire de ces séances lundi
le 24 février 1861 ont ouvert neuf
à l'heure de l'avant midi à laquel-
le session sont présents Messieurs
Baron de Shiller, Xavier Marchand Maire
Cécilienne Héroux et Augustin Lemire
David Dubé conseillers forment le
quorum sous la présidence de
M^r Xavier Marchand Maire.

Les procès de la dernière
session sont lus et adoptés sur
motion de M^r Cécilienne Héroux
conseiller.

M^r Baron de Shiller propose
secondé par M^r Augustin Lemire
sous deux conseillers que le se. ter.
écrivent à tous ceux qui ont au-
dité des tapes de l'année dernière.

M^r Baron de Shiller propose
secondé par M^r Cécilienne Héroux
conseillers que les lettres soient
enregistrées pour ceux qui demeurent
pas dans la municipalité et que
le délai de paiement soient de quinze
jours.

M^r David Dubé conseiller propose
secondé par M^r Baron de Shiller que
les vingt quatre piastres dues pour
les jurés soient payés aussitôt que

le sec tres aura l'argent voulu.

M^{rs} Césime Héron conseiller propose
secondé par M^{rs} Baromé Shiller. con-
seiller que M^{rs} Samuel Boissvert
soit payé pour cinq jours et trois quarts
d'ouvrage qui il a fait pour l'ouvrage au
fait de une partie et demie par jour.

M^{rs} Baromé Shiller, Augustin Lemire,
David Dubé conseillers proposent que
s'il y a arrivés des avaries dans les chemins
de front que les frais soient payables par les
propriétaires. M^{rs} Césime Héron conseil-
ler propose le contraire.

M^{rs} Baromé Shiller propose se-
condé par M^{rs} Augustin Lemire con-
seil, que M^{rs} Césime Héron soit
comme président pour l'assemblée
des conseillers nouveaux.

Césime Héron

+
Idéjose Marchand
sec. Trés.

Province de Québec
Municipalité de
St. Louis de France

A une assemblée des
électeurs municipaux de la par-
roisse de St. Louis de France tenu
le troizième jour du mois de jan-
vier mil neuf cent neuf tenue
au lieu ordinaire de ses réunions
du conseil à dix heures de l'avant
midi conformément au code
municipal et à l'avis préalable-
ment donné et dûment publi-
é par le secrétaire sous la présidence
de M^r. Presime Héroux, com-
munié à cet effet par résolution du
dit conseil.

Le président ouvre la dite
assemblée et requiert les électeurs
présents de proposer les personnes
qu'ils veulent élire conseillers
en remplaçant de M^r. Baroni
Miller et M^r. William H. Marchand.

M^r. Edmond Marchand pro-
pose secondé par M^r. Augustin
Lemire tous deux cultivateurs
de la paroisse de St. Louis de Fran-
ce que M^r. J. F. Lavoisier cul-
tivateur de la paroisse de St. Louis
de France soit élu conseiller de
cette municipalité en rempla-
çant de M^r. William H. Marchand
sortant de charge. Adopté.

M^r Baronne Schiller propose & conde' par M^r Xavier Marchand sous deux cultivateurs de la par. roisse de St. Louis de France que M^r Arthur Lamotte cultivateur de St. Louis de France q soit élu conseiller de cette municipalité en remplaçant de M^r Baronne Schiller sortant de charge. Adopté

Et une heure s'étant écoulé sans qu'il y ait réclamation la séance est levée.

Coresime + Xironf
 Idejone Marchand
 Sec. tres.

Procureur de Québec
 Municipalité de
 St. Louis de France

Je soussigné Arthur Lamotte ayant été dûment nommé conseiller de cette municipalité, fait ser. que je remplirai bien et fidèlement les devoirs de ma charge et cela au meilleur de mes capacités et jugements

ainsi que Dieu me coit en aide.
 Arthur Lamotte

Prasementé devant moi
 à St. Louis de France
 ce quinziesme jour de Février
 mil neuf cent deux
 Idejone Marchand
 Sec. Pres.

Province de Québec
Municipalité de
St-Louis de France

Je soussigné Jos F Le-
vasseur ayant été dûment élu con-
seiller de cette municipalité j'ai serment
que je remplirai bien et fidèlement
les devoirs de ma charge et cela au
meilleur de mes capacités et juge-
ments.

Ainsi que Dieu me soit en
aide.

Jos F Levasseur

Assermenté devant moi
à St-Louis de France
ce quinziesme jour de
Javier mil neufcentsoix
Hicorne Marchand
Secr. M. S.

Province de Québec
Municipalité de St.
Louis de France

À une session spéciale
et mensuelle du conseil de St. Louis
de France dans le comté de Cham-
plain tenu au lieu ordinaire de ses
séances samedi le vingt premier
septembre 1909 après avis du-
ment publié par J. Marchand sec.
Trés. à laquelle session sont pré-
sents M^{rs} François Ducharme
Augustin Ferris, Célestine Hé-
ronf, Arthus Lamotte, David
Dubé, Jos. P. Sévasseur conseillers
et Xavier Marchand Maire
forment le quorum sous la pré-
sidence de M^{rs} Xavier Marchand
Maire.

Les procès de la dernière ses-
sion sont lus et adoptés sur con-
sultation de M^{rs} Augustin Ferris se-
condé par M^{rs} Célestine Héronf con-
seillers.

Le conseil procède ensuite à
l'élection du Maire pour l'année
1909 et sur ce il est proposé par
M^{rs} Célestine Héronf conseiller, se-
condé par le conseiller David Du-
bé que M^{rs} Xavier Marchand soit

reçu Maire de cette municipalité pour l'année 1909.
X M Adopté à l'unanimité.

Il est proposé par le conseiller Augustin Lamoignon secondé par le conseiller Arthur Lamoignon que M^r Jos. F. G. Cassier soit élu pro. Maire de cette municipalité pour l'année 1909
Adopté à l'unanimité.

M^r le conseiller François Ducharme ayant donné sa démission et cette démission étant acceptée par le conseil, M^r François Ducharme conseiller sortant de charge propose secondé par le conseiller David Dubé que M^r Octave Héon soit élu conseiller en remplaçant de M^r François Ducharme.

Il est proposé par le conseiller Casimir Héroux secondé par le conseiller Augustin Lamoignon que le Sec. Trés. soit autorisé à prendre les moyennes de faire payer ceux qui doivent sont arriérés.

Et le Maire prête le serment des
Suis-sant: *Barier Marchand*

Province de Québec *Jacques Marchand* Maire
Municipalité de St. *Sec. Trés.*
Louis de France

J'engage *Barier Marchand* ayant été dûment élu Maire de cette municipalité fais serment que je remplirai bien et fidèlement les devoirs de ma charge et cela au meilleur de mes capacités et jugements.

Ainsi que Dieu me soit en aide.
 Horner Marchand

Asserments devant moi
 ce vingt-neuf jour de
 février mil neuf cent
 neuf.

Hédouin Marchand
 Sec. Pres.

Province de Québec
 Municipalité de St-
 Louis de France

Je soussigné Octave Héon ayant
 été dûment nommé conseiller de cette
 municipalité fait serment que je me
 ferai bien et fidèlement les devoirs
 de ma charge et cela au meilleur de
 mes capacités et jugements.

Ainsi que Dieu me soit en
 aide

Octave Héon

Asserments devant moi
 ce vingt-neuf jour de
 février mil neuf cent
 neuf.

Hédouin Marchand
 Sec. Pres.

Province de Québec
Municipalité de
St. Louis de France.

À une assemblée
ordinaire du conseil de St. Louis
de France dans le comité de Cham-
plain tenue au lieu ordinaire de ses
séances lundi le premier de mars
mil neuf cent neuf à laquelle assen-
blée sont présents Messrs les conseil-
lers David Dubé, Crésime Héroux,
Augustin Lefevre, Jos. F. Leves-
seur, Arthur Lamothé et le maire
Javier Marchand, formant le quor-
rum sous la présidence de M^r
Javier Marchand maire. Adopté.

Les procès de la dernière
session sont lus et adoptés sur
motion du conseiller Crésime
Héroux secondé par le conseil-
ler Augustin Lefevre. Adopté.

Il est proposé par le conseil-
ler Arthur Lamothé secondé par
le conseiller David Dubé que M^r Pa-
cien Caron soit nommé inspecteur
de voirie en remplaçant de M^r
Lucien Marchand pour le rang et
Jean Adopté.

Le conseiller Crésime Héroux pro-
pose secondé par le conseiller Au-
gustin Lefevre que M^r Meade Du-
Presne soit nommé inspecteur
de voirie pour le rang de Margu-

le remplaçant de M.^r Louis Page
 adopté Le conseiller Jos. F. Le
 vasseur propose seconde par le con-
 seiller Arthur Lamothe que M.^r
 Pierre Marchand fils de Pile soit nommé
 inspecteur de voirie pour le rang
 St. Marguerite en remplaçant de
 M.^r Edouard Gilbert. Adopté

Le conseiller Jos. F. Levasseur
 propose seconde par le conseiller
 Arthur Lamothe que M.^r Wilfrid
 Boivert soit nommé inspecteur
 de voirie pour le rang des chemins
 en remplaçant de M.^r Pierre Marchand.
 Adopté Le conseiller David Dubé propose
 seconde par le conseiller Jos. F. Le-
 vasseur que M.^r Omer Foranget
 soit nommé inspecteur de voirie
 pour le rang St. Alexis en rem-
 plaçant de M.^r Jacob Lacroix. Adopté

Le conseiller David Dubé propose
 seconde par le conseiller Arthur
 Lamothe que M.^r Joseph Beaumier
 soit nommé inspecteur de voirie
 pour le curais des plaines en
 remplaçant de M.^r David Du-
 bé. Adopté

Le conseiller David Dubé propose se-
 conde par le conseiller Crésime
 Héroux que M.^r Eusèbe Beaumier
 soit nommé inspecteur de voirie
 pour la route des plaines en rem-
 plaçant de M.^r Pierre Marchand.
 adopté Le conseiller Crésime Hé-
 roux propose seconde par le conseil-

ber Augustin Lenoir que M^r. William
Morin soit nommé inspecteur agraire
pour le rang Ste-Marguerite. Adopté.

Le conseiller Jos. P. Lavasseur
propose seconde par le conseiller
Arthur Lamotte que M^r. Honoré
Marchand soit nommé inspecteur
Agraire pour le rang St. Jean et la che.
crang. Adopté.

Le conseiller David Dubé propose se-
conde par le conseiller Augustin Le-
noir que M^r. Antoine Lepore soit
nommé inspecteur agraire pour le
rang St. Blaise et le Marais des Fla-
ves. Adopté.

Le conseiller David Dubé propose
seconde par le conseiller Augu-
stin Lenoir que la prochaine assem-
blée soit à 9 heures de l'avant
midi le 13 avril qui est cent
vingt. Adopté.

Le conseiller David Dubé propose
seconde par le conseiller Augustin
Lenoir que M^r. J. Forest soit
nommé auditeur. Adopté.

Barier Marchand Maire
Georges Marchand Sec. lre

Province de Québec
Municipalité de St.
Louis de France

A une session ~~officielle~~
elle du conseil de St. Louis de
France. tenue au lieu ordinaire
lundi le treizième jour du mois
d'avril civil vers huit heures
à vers heures de l'avant midi
à laquelle session sont présents
les conseillers Octave Héron
sieur Héron, Augustin Lavoie
David Dubé, Arthur Lamothe et
le maire Davier Marchand qui
tient le quorum sous la pré-
sidence de M^{re} Davier Marchand
Maire.

Les procès de la dernière
session sont lus et adoptés
motion Presieur Héron,
secondé par le conseiller Au-
gustin Lavoie. Adopté.

Le conseiller Presieur Héron
propose secondé par le conseiller
Octave Héron que le sec. tiers
payé à M^{re} Lucien Marchand
inspecteur de voirie la somme
de vingt sept cts pour entretien
civil sur de la route pour l'année ~~antérieure~~
cent huit pour part de route de M^{re} Edouard
B. B. Hébert. Adopté.

Le conseiller Arthur Lamothe
propose secondé par Octave Héron

que le Sec. trés. fournisse aux
 motifs ^{motifs} ^{bons} ^{dans} ^{la} ^{marge} ^{bons.} qui sont arriérés de plus que
 l'année courante. Adopté.

B M

Xavier Marchand ^{Prés.}
 Stéphane Marchand ^{Sec. Trés.}

Province de Québec
 Municipalité de St.
 Louis de France.

A une session ^{ord.}
 ordinaire du conseil de St. Louis de
 France dans le comté de Champlain
 tenue au lieu ordinaire de ses seau-
 ces lundi le septième jour du mois
 de juin mil neuf cent neuf
 à sept heures de l'après midi à
 laquelle session sont présents
 Messieurs Arthur Gamothé, David
 Duché, Orosime Héroux, Augustin
 Lemire, Xavier Marchand
 Maire formant le quorum sous
 la présidence de M^r Xavier Mar-
 chand Maire. Adopté.

B M

Les procès de la dernière
 session sont lus et adoptés sur
 motion du conseiller Orosime
 Héroux, secondé par le conseil-
 ler Arthur Gamothé. Adopté.

Le conseiller Jos. P. Levasseur
 propose secondé par le conseiller
 Augustin Lemire que les comptes
 du secrétaire trésorier soient audités
 par le Sec. trés. Adopté.

B M

Xavier Marchand ^{Prés.}
 L. Marchand ^{Sec. Trés.}

Province de Québec }
 Municipalité de St.
 Louis de France }

A une session mensuelle
 du conseil de St. Louis de France
 dans le comté de Champlain
 tenue au lieu ordinaire de ses
 séances le jeudi le vingt juin
 mil neuf cent après avoir été du-
 rant deux heures pour huit
 heures de l'après-midi à la-
 quelle session sont présents les
 conseillers Joseph P. Desrosiers,
 Octave Héon, Augustin Lemire,
 Présime Héron, Arthur La-
 Roche, David Dubé, et le maire
 Xavier Marchand (président) le
 greffier sous présidence de
 M. Xavier Marchand.

Les procès de la der-
 nière session sont lus et ap-
 prouvés sur question du conseil.
 Le Sr. P. Desrosiers, secon-
 dé par le conseiller Octave Héon
 propose le conseiller David Dubé
 propose et secondé par le con-
 seiller Augustin Lemire que
 le rapport de l'audition des comp-
 tes soient adoptés, proposé
 Le conseiller Présime Hé-
 ron propose secondé par le

conseillers prêtre Germain
 que le rôle d'évaluation pour
 Pubert Pothier soit changé
 que des deux cent vingt cinq
 arpents qui étaient jadis
~~sur~~ le rôle, sous le nom
 d'Pubert Pothier qu'il n'y
 ait plus à ce dernier que
 quatre vingt arpents et que
 les autres cent quarante
 cinq arpents soit chargés
 au nom d'Honoré et de Geor-
 ge Marchand et que le Fon-
 dation de chacune de ces évalu-
 ation soit de trois cent qua-
 tre, chaque. Adopté.

Le conseiller Coésime
 Jérôme propose seconde fois
 le conseiller David Dubé qui
 soit payé à M^r Julien Laron
 pour part de route et ouvrage
 fait pour Edouard Jébert une
 frairie et soixante et deux
 jours aussi entretien de cordes.
 Adopté.

Le conseiller Jos. F.
 Levasseur propose seconde fois
 le conseiller Coésime Jérôme
 que l'heure des assemblées
 soient à huit heures de l'a-
 près-midi jusqu'au mois
 d'octobre, ou il sera à neuf
 heures de l'avant-midi. Adopté.

Barrier Marchand maire
 Adolphe Marchand sec. tr.

Province de Québec
Municipalité de
St. Louis de France

Une session ordinaire
du conseil de St. Louis de France
dans le comté de Charlevoix, tenue
au lieu ordinaire de ses séances
Le mardi le vingtième jour de juillet
et mil neuf cent deux, à huit
heures de l'après-midi à la
quelle session sont présents
les conseillers Jos. F. Lacombe
seigneur, Bergette Lemire, Christine
Héroux, David Dubé, Pierre
Famoth, Octave Nolin et le
maire Xavier Marchand, le
quel le quorum est légal
pursuivant du conseil de
Charlevoix.

Les procès de la dernière
session sont lus et acceptés
sur l'option des conseillers par
Justin Lemire, second par le
conseiller Pierre Famoth.
Adopté. Il est proposé par le con-
seiller Christine Héroux second
par le conseiller Jos. F. Lacombe
que toutes portes de magasin
ou conduisant au magasin
soient complètement fermées
les jours de fête de dimanche, qu'il soit défendu
de vendre quoi que ce soit et

les jours de fête de
Belle

qu'il y ait une amende de vingt francs pour celui qui enfreindra cette loi, que la porte du bureau de poste soit ouverte avant la messe de cinq heures à cinq heures et demie et une demi-heure tout suite après la messe pour pour vendre quoi que ce soit mais seulement pour distribuer les lettres, paquets, journaux ou autres choses qui s'envoient par maille. Tous seront gardiens et celui ou ceux qui feront payer l'amende, auront dix francs ou la moitié de l'amende; Adopté.

Le conseiller Augustin Lemire propose seconde par le conseiller Pierre Lamotte qu'on prenne en considération les plaintes d'Honoré Et de Georges Marchand à propos des cent quarante cinq arpents qui appartiennent étaient sous le nom d'Hubert Pothier et qu'on a mis sous leur nom. Adopté.

Le conseiller Pierre Lamotte propose seconde par le conseiller Augustin Lemire que le Sec. soit averti de la décision du conseil à propos

M. mot bari de Magasin, Jos. General, Gen. non bon d'ordonn. Philipe Hébert.
 quatre mots dans Adopté.
 Le conseil bon.
 B. M.
 Davier Marchand
 Le Sec. Marchand
 Sec. tres.

Province de Québec
Municipalité de
St. Louis de France

A une session mensuelle
du conseil de St. Louis de France
dans le comté de Champlain,
tenue au lieu ordinaire de
ses séances lundi le deuxi-
ème jour d'août mil neuf
cent Treuf à huit heures de
l'après-midi à laquelle ses-
sion sont présents les con-
seillers Augustin Lemire,
Césaire Héroux, David Dubé,
Arthur Lamothé, et le maire
Lavier Marchand. L'ordre du
jour est sous la présidence
du maire Lavier Marchand.

Les procès-verbaux de la dernière
session sont lus et adoptés sur
motion du conseiller Arthur
secondé par le conseiller Au-
gustin Lemire. Adopté.

Il est proposé par le
conseiller Augustin Lemire
secondé par le conseiller Cé-
saire Héroux que M^r
Jules Loranger soit autorisé
à faire faire l'ouvrage pour
la route Ste. Pépée. M^r Mar-
tin Isidore est le demandant
et l'ouvrage devra être fait par
Alexandre Moise Loranger et

inspecteur des
R. M.

les parts de routes pour recallage de fossés par ce que ^{la} traversant la route fait tort à M^{rs} J. Martin adopté. Il est proposé par le conseiller Arthur Lamothe seconde par le conseiller David Dubé que la taxe de la taxe municipale soit de dix et de par cents. adopté.

Il est proposé par le conseiller Arthur Lamothe seconde par le conseiller Augustin Lemire que le secrétaire paye à M^{rs} Omer Gounger inspecteur de voirie la somme de cinq piastres et vingt huit de pour part de route pour Pauly Pritchard pour l'entretien de la route l'hiver et trente et six pour part de route pour Leon Lacroix pour l'entretien de la route l'hiver. adopté.

Il est proposé par le conseiller Coesime Héroux seconde par le conseiller David Dubé que pour la plainte de Geo et H^{rs} Marchand qu'ils a postent un contrat de qu'ils fassent une

Trois mots surer leur terrain et sur un dans le may comme assermenté et le conseil sous s'appuyera sur ~~sa~~ décision. adopté.

Barier Marchand
Maire
Adeyone Marchand
Sec tres.

B M

Province de Québec
Municipalité de St.
Louis de France

Une session mensuelle
du conseil de St. Louis de France
dans le comté de Champlain
tenue au lieu ordinaire de
ses séances ~~le~~ le 30
bre ont occupé jusqu'à
cinq heures de l'avant-mi-
di à laquelle session ont pré-
senté les conseillers Augustin
Lemire, Président Héron
David Dubé, Arthur Lamotte,
Jos. L. Lussier, Octave Vein
et le maire Xavier Marchand
formant le quorum sous la
présidence du maire Xavier
Marchand.

Les procès-verbaux de la dernière
session ont été adoptés sur
motion du conseiller Ar-
thur Lamotte, secondé par
le conseiller Président Hé-
ron. Adopté.

Il est proposé par le conseiller
Président Héron secondé par
le conseiller Augustin Lemire
que l'on ajoute deux piastres
et dixante cts à partager entre
tous les intéressés de la route
qui part de Ste. Marguerite à St.
Jean. Les deux piastres et soi-

tantôt tout été déposé comme
sunt: deux piastres et dix cts pour
avoir enlevé une roche dans cette
route et cinquante cts pour un
morceau de bois qui appartenait
à M^r. Thophile Caron. Adopté.

Il est proposé par le conseil.
le David Dubé secondé par
le conseiller Jos. F. Lavigne
qu'un amendement soit fait
au règlement du cinq juillet
let dernier concernant la vente
du dimanche et des jours de
Fêtes ainsi que la fermeture des
magasins. Cet amendement
est comme suit: Pour besoins
l'ouverture des magasins et des
magasins du premier coup de
la messe jusqu'à l'heure de la
messe et une demi-heure
après la messe à partir du pre-
mier novembre jusqu'au
premier de mai pour
vendre certains jours permis
aux gens de stationner. Adopté.

Il est proposé par le con-
seiller David Dubé secondé
par le conseiller Augustin Le-
cuyer que l'on paye à M^r.
Gusien Caron une piastre pour
abattre fait pour Edouard Hébert et
trente cinq cts pour route pour
Edouard Hébert. Adopté.

Il est proposé par le conseil
Arthur Lamotte secondé par le

Deux piastres
de front

M

conseiller Octave Héon que
l'on envoie au conseil de comté
le compte de M^{rs} Edouard Hé-
bert pour que ~~celui~~ soit rendu
par le conseil de comté. Adopté.

Quatre
Mots dans la loi
Charge sous par le conseiller Octave Héon
que le secrétaire trésorier pren-
ne les moyens de faire payer
ceux qui sont encore arriérés.
Adopté.

Barier Marchand
J. Marchand

Province de Québec
Municipalité de
St. Louis de France

Une session ordinaire du
conseil de St. Louis de France dans
le comté de Champlain tenue au
lieu ordinaire de ses séances
mardi le troisième jour du
mois de janvier mil neuf
cent ~~sept~~ dix à neuf heures
de l'avant-midi à laquelle session
sont présents Mess^{rs} les conseillers
Augustin Lermie, Coésime Héron,
David Dubé, Arthur Carrothe
et le maire Xavier Marchand

forment le quorum sous la présidence du maire Xavier Marchand.

Les procès de la dernière session ont été adoptés sur motion du conseiller Coésime Héroux, secondé par le conseiller Arthur Lamothé.

Il est proposé par le conseiller Coésime Héroux secondé par le conseiller Augustin L. Lamoignon que le sec. trés. paye au conseil de comté la somme de trente sept piastres et cinq cents pour les tapes qui étaient dus au conseil de comté.

Il est proposé par le conseiller David Dubé secondé par le conseiller Arthur Lamothé que le sec. trés. paye la somme de douze piastres qui est due pour les petits jurés.

Il est proposé par le conseiller Arthur Lamothé secondé par le conseiller Augustin Lamoignon que M^r Coésime Héroux soit nommé président pour l'assemblée des conseillers nouveaux.

**Etat des déductions faites sur la subvention
DE L'ANNEE SCOLAIRE 1915-1916
et qui doit être gardé dans les archives du
secrétaire-trésorier**

Subvention, moins 4% au fonds de pension \$	4 7.61
DÉDUCTIONS	
2½ Sur le traitement des instituteurs et des institutrices, retenus pour le fonds de pensions.	\$ 12.48
Total des déductions....\$ ✓	
Montant de la subvention annuelle, moins les déductions, payé par chèque ci-inclus.	\$ 35.13

Département de l'Instruction publique, Québec
Fonds de pensions des fonctionnaires de l'enseignement primaire

La somme de \$... 3.12... a été retenue sur la subvention à la municipalité pour l'année scolaire 1915-1916 en vertu de l'article 3019 S. R. P. Q. 1909, et portée au crédit de

..... *Y. Sawyer*
C.-F. DELAGE, Surintendant

Département de l'Instruction publique, Québec
Fonds de pensions des fonctionnaires de l'enseignement primaire

La somme de \$... 3.12... a été retenue sur la subvention à la municipalité pour l'année scolaire 1915-1916 en vertu de l'article 3019 S. R. P. Q. 1909, et portée au crédit de

..... *L. Lorange*
C.-F. DELAGE, Surintendant.

Département de l'Instruction publique, Québec
Fonds de pensions des fonctionnaires de l'enseignement primaire

La somme de \$... 3.12... a été retenue sur la subvention à la municipalité pour l'année scolaire 1915-1916 en vertu de l'article 3019 S. R. P. Q. 1909, et portée au crédit de

..... *M. Lamotte*
C.-F. DELAGE, Surintendant.

Département de l'Instruction publique, Québec
Fonds de pensions des fonctionnaires de l'enseignement primaire

La somme de \$... 3.12... a été retenue sur la subvention à la municipalité pour l'année scolaire 1915-1916 en vertu de l'article 3019 S. R. P. Q. 1909, et portée au crédit de

..... *A. Lennerville*
C.-F. DELAGE, Surintendant.

(a) Les autorités scolaires sont autorisées à retenir sur le traitement des fonctionnaires de l'enseignement primaire le montant qui leur a été retenu par le Surintendant. (Art. 3019 S. R. P. Q., 1909.)

(b) Les traitements des instituteurs et des institutrices doivent être donnés exactement dans les rapports, car c'est d'après le chiffre de ces traitements que les déductions sont faites.

(c) Le secrétaire-trésorier remettra à chacun des fonctionnaires de l'enseignement primaire qui ont enseigné dans la municipalité, pendant la dernière année, un des reçus ci-joints constatant la retenue faite sur le traitement de ce fonctionnaire.

Province de Québec
Municipalité de
St-Louis de France

Une assemblée des électeurs municipaux de la paroisse de St-Louis de France dans le comté de Champlain tenue au lieu ordinaire de ses séances le mardi le dixième jour du mois de janvier mil neuf cent dix à dix heures de l'avant midi conformément au code municipal et à l'avis préalable publié par le secrétaire sous la présidence de M^{re} Quésime Héroux nommé à cet effet par résolution du conseil.

Le président ouvre la dite assemblée et requiert les électeurs municipaux présents de proposer les personnes qu'ils veulent être conseillers en remplacement de M^{re} Quésime Héroux, David Dubé, Octave Héroux sortant de charge.

Il est proposé par le sieur Augustin Devine cultivateur de la paroisse de St-Louis de France secondé par le sieur Arthur Lamont cultivateur de St-Louis de France que M^{re} William Morin cultivateur de St-Louis de France soit nommé conseiller remplaçant de M^{re} Quésime Héroux sortant de charge.

Est proposé par le sieur Arthur
Lamoignon cultivateur de St. Louis
de France seconde par le sieur
Augustin Lemire cultivateur
de St. Louis de France que M^r
Octave Héon cultivateur de St.
Louis de France soit réélu con-
seiller.

Est proposé par le sieur Da-
vid Dubé cultivateur de St. Louis
de France seconde par le sieur
J. Levasseur cultivateur de St.
Louis de France que M^r Edouard
Gendron cultivateur de St. Louis
de France soit nommé conseil-
ler en remplaçant de M^r
David Dubé soit aut de charge.

Et une heure s'étant écoulé sans
qu'il y ait réclamation, la séance
est levée. Oresimey Heron

Province de Québec
Municipalité de St.
Louis de France

Je soussigné William Morin
ayant été dûment nommé
conseiller de cette municipalité j'ai
serment que je remplirai bien et
fidèlement les devoirs de ma
charge et cela au meilleur de ma
capacité et jugement.

Ainsi que Dieu que soit en
William Morin

Sermenté devant moi
à St Louis de France ce
septième jour de
février mil neuf
cent dix.

Hédoume Marchand
Sec. trés.

Province de Québec
Municipalité de St.
Louis de France

Je soussigné Octave Beon
ayant été dûment nommé con-
seiller de cette municipalité fait ser-
ment que je remplirai bien et fidèle-
ment les devoirs de ma charge
et cela au meilleur de mes capaci-
tés et jugement.

Ainsi que Dieu me soit en aide
Octave Beon

Sermenté devant moi
à St Louis de France ce
septième jour de
février mil neuf cent dix

Hédoume Marchand
Sec. trés.

Province de Québec
Municipalité de St.
Louis de France

Je soussigné
ayant été dûment nommé conseil-
ler de cette municipalité fait serment
que je remplirai bien et fidèlement
les devoirs de ma charge et cela au
meilleur de mes capacités et ju-
gement.

Ainsi que Dieu me soit en aide
Edouard + Gendron

Assesments devant
moi à St. Louis de France
Jou de
mil cinq cent
dix.

Province de Québec
Municipalité de St.
Louis de France.

À une session mensuelle
du conseil municipal de St. Louis
de France dans le comté de Cham-
plain tenue au lieu ordinaire de
ses séances le lundi le quatorzième
jour du mois de Janvier mil
cinq cent dix à laquelle ses-
sion sont présents Mess^{rs} les
conseillers Jos. Levasseur, Arthur
Lamothe, Octave Héon, Edouard
Gendron et le maire Olivier
Marchand forment le quorum sous
la présidence du maire Olivier
Marchand.

Le procédé de la dernière
session a été lu et adopté sur
motion du conseiller Jos. Le-
vasseur, secondé par le con-
seiller Arthur Lamothe. Adopté.

Le conseil procède ensuite
à l'élection du maire pour l'an-
née mil cinq cent dix, sur
ce il est proposé par le conseiller
Arthur Lamothe secondé par le

conseiller Octave Héon que M^r.
Lavier Marchand soit nommé
maire pour 1910. Adopté

Il est proposé par le conseil.
le Arthur Samothé seconde par
le conseiller Octave Héon que
M^r. Jos. L. Grassein soit nom-
mé pro-maire. Adopté

Il est proposé par le conseil
le Jos. L. Grassein seconde par
le conseiller Octave Héon que le sec-
taire trésorier soit autorisé de
crire au secrétaire très du con-
seil de comté que s'il n'y a pas
d'acheteur pour la terre d'Edouard
Lébert de la jurer à la paroisse
de St. Louis de France. Adopté

Il est proposé par le conseil.
le Jos. L. Grassein seconde par
le conseiller Arthur Samothé que
le notaire Forest soit nommé
auditeur. Adopté

Lavier Marchand Maire
Edouard Marchand
Sec. Trés.

Province de Québec
Municipalité de St.
Louis de France

A une session ordinaire
du conseil municipal de St. Louis
de France dans le comté de Chaudière
tenue au lieu ordinaire de ses séances
le lundi le treizième jour du mois
de juin à sept heures du soir après
avoir d'abord donné l'au quel
seussent dix à laquelle session
sont présents M^{rs} Octave Héon
Joseph Evassere, Arthur Lamotte
Edouard Gendron, Augustin Lemire
William Morin et le maire Marie
Marchand forme le quorum
sous la présidence du maire
Marie Marchand.

Les procès de la dernière
session sont lus et adoptés sur
motion du conseiller Augustin
Lemire secondé par le conseiller
William Morin. adopté

Il est proposé par le conseil
le William Morin secondé
par le conseiller Edouard Gen-
dron que l'on fasse de l'a-
bati pour le fossé de St. Alexis
que l'on recable ce fossé que
l'on s'informe de l'impôt
et si l'on a droit l'inspecteur Je-
ra faire ce document qui appartient à lui

Robert: ~~Phynges Rocher~~ ~~Edme Rocher~~ ~~typo~~
est proposé par le con-
seiller par le conseiller Augustin

Le maire secondé par le conseiller
 William Moir que le sec. par
 à M^r. Ouel Gouanger inspecteur
 les commes dues par son décret
 67 Cyprien Duchesneau 4^{es}, Daily
 Richer N^o. 28 pour parl^r de route.
 Adopté. Il est proposé par le con-
 seiller Jos. Levasseur secondé
 de par le conseiller William
 Moir que M^r. Octave Héon
 soit le curé à propos du cours
 d'eau qui passe le long de la
 route devant chez M^r. Ouel
 Phil. Laron. Adopté.

Il est proposé par le conseil-
 ler William Moir secondé
 par le conseiller Edouard
 Legendre que le rapport
 de l'audit des comptes
 de la municipalité et le resul-
 tat en sera donné à la prochaine
 session. Adopté.

Daniel Marchand
 Maire
 Joseph Marchand
 Sec. Maire

Province de Québec
Municipalité de St-
Louis de France

A une session municipale
de conseil municipal de St. Louis
de France dans le comté de Cham-
plain tenue au lieu ordinaire de
ses séances, lundi le premier
d'avril mil neuf cent dix à huit
heures de l'après midi à laquelle
session sont présents Messrs Joseph
F. Levasseur Arthur Lamotho Edouard
Gendron et le maire Olivier Mar-
chand forment le quorum come la
présidence du conseil. M^r. Olivier
Marchand.

Les procès de la dernière
session sont lus et adoptés sur
motion du conseiller Jos. F. Levasseur
par le conseiller Arthur Lamotho
adopté. Est proposé par le
conseiller Edouard Gendron secondé
par le conseiller Arthur Lamotho que
M^r. Adélaïde Binage soit nommé
inspecteur de voirie pour le quartier
des plaines en remplacement de M^r.
Joseph Beaumier étant absent de la pa-
roisse. adopté.

Est proposé par le conseiller
Jos. F. Levasseur secondé par le con-
seiller Arthur Lamotho que le résul-
tat de l'audition des comptes par
J. Forest soit accepté. adopté
Est proposé par le conseil

le sieur F. Lavoisier secondé par
le conseiller Edouard Gendron
que le montant de la taxe de l'im-
pôt courante soit de ce fait par
ceci passé. Adopté

Barier Marchand
Maire.

Jacques Marchand
Sec. Trés.

Province de Québec
Municipalité de St-
Louis de France

À une session mensuelle
du conseil de St Louis de France
dans le comté de Champlain tenue
au lieu ordinaire de ses séances
lundi le cinquième jour du
mois de septembre mil neuf cent
dix à huit heures de l'après-midi
à laquelle session sont présents
Messieurs

Assemblée réunie pour ne
pas avoir eu le quorum.

Province de Québec
Municipalité de St-
Louis de France

A une session ordi-
naire du conseil municipal
de St. Louis de France dans
le comté de Champlain tenue
au lieu ordinaire de ses séances
midi le deux Janvier mil neuf
cent onze à deux heures de
l'avant-midi à laquelle ses-
sion sont présents Messrs Ar-
thur Lamotte, William Morin
Augustin Lemire, Jos. P. Levas-
seur et le conseil-
lers et le maire M. Xavier
Marchand, forment le quor-
rum sous la présidence du
maire Xavier Marchand.

Les procès de la dernière
session sont lus et adoptés
sur motion du conseiller Jos.
Levasseur secondé par le con-
seiller Augustin Lemire.

Il est proposé par
le conseiller Augustin Lemire
secondé par le conseiller Wil-
liam Morin que M^r Jos. P.
Levasseur soit nommé pré-
sident pour l'assemblée de
nouveaux conseillers qui au-

ra lieu mardi le 25 Janvier
courant.

Il est proposé par le conseiller
Arthur Lamotte secondé par
le conseiller William Mosier
que la terre de M. David Savari
portant le N^o 451, 452 étant évaluée
à \$700. soit évaluée que \$600, et que
les taxes de cette année soient
calculées sur cette dernière
évaluation adoptée.

Javier Marchand
Gle^{naire} Joseph Marchand
Sec. P. M.

Province de Québec
Municipalité de St.
Louis de France

A une assemblée des élec-
teurs municipaux de la paroisse
de St. Louis de France dans le com-
té de Champlain, tenue au lieu
ordinaire de ses séances, à midi
le neuvième jour de janvier
mil neuf cent onze à dix heures
de l'avant-midi conformément
au code municipal et à l'avis
préalablement publié par le se-
crétaire sous la présidence de M. Jos.
L. Levesque nommé à cet effet par
résolution du conseil.

Le président ouvre la dite assem-
blée et requiert les électeurs pré-
sents municipaux ^{présents} proposer
les personnes qu'ils ^{croient} ~~croient~~ être
conseillers en remplaçant
de Messieurs Xavier Marchand
maire et Augustin Lemire
conseillers sortants de ce poste
de charge.

Le dit propose par le sieur
~~Xavier~~ William Morin
cultivateur de la paroisse de
St. Louis de France - secon-
de par le sieur Augustin Le-
vesque cultivateur de la pa-
roisse de St. Louis de France
que M. Xavier Richard
cultivateur de la paroisse

de St. Louis de France soit
 être conseiller en remplacement
 de M. Augustin Gémier por-
 tant de charge.

Il est proposé par le sieur Augustin
 Gémier cultivateur de la
 paroisse de St. Louis de France
 seconde par le sieur Octave
 Néon cultivateur de la paroisse
 de St. Louis de France que M.
 Alfred Hamelin soit élu con-
 seiller en remplacement de
 M. Davier Marchand sortant
 de charge.

Et une heure s'étant écoulé
 sans qu'il y ait eu aucune re-
 citation la séance est le-
 vée.

Joseph Lavoisier
 maire
 Ed. Marchand
 Sec. Pres.

Cultivateur
 de la paroisse
 de St. Louis
 de France.
 J. G.

Provine de Québec
Municipalité de St.
Louis de France

Je soussigné Ca-
vier Richard ayant été d'innam
nommé conseiller de cette mu-
nicipalité fait serment que
je remplirai bien et fidèlement
les devoirs de ma charge et cela
au meilleur de mes capacités
et jugement,

Ainsi que Dieu me soit en
aide

Assermenté de vant moi à St.
Louis de France ce
jour de janvier mil neuf cent

Provine de Québec
Municipalité de St.
Louis de France

Je soussigné Alfred Hamelin
ayant été d'innam nommé con-
seiller de cette municipalité fait ser-
ment que je remplirai bien et fi-
dèlement les devoirs de ma charge
et cela au meilleur de mes capaci-
tés et jugement,

Ainsi que Dieu me soit en aide

Assermenté de vant moi à St.
Louis de France ce Vingt quatrième
jour de janvier mil neuf cent
Henri Archand Sous Sec

Province de Québec
Municipalité de St.
Louis de France

Une session mensuelle
du conseil municipal de St. Louis
de France dans le comté de Cham-
plain tenue au lieu ordinaire et
ses séances lundi le même jour
du mois de février mil neuf
cent onze à deux heures de l'a-
vant-midi à laquelle session sont
présents Messieurs les conseil-
lers Octave Héon, Alfred Hamelin,
Arthur Lamothé, Xavier Richard,
William Morin et F. Trvasseau,
forment le quorum sous la
présidence du pro-maire J.
F. Trvasseau.

Les procès de la dernière
session sont lus et adoptés sur
motion du conseiller Arthur La-
mothé seconde par le conseiller
Octave Héon. adopté

Il est proposé par le conseiller
William Morin seconde par le con-
seiller Arthur Lamothé que M.
Joa. F. Trvasseau soit élu maire
pour l'an 1911. adopté

Il est proposé par le conseiller
Arthur Lamothé seconde par le
conseiller Octave Héon que le
conseiller William Morin soit
nommé pro-maire pour l'an
1911. adopté Joseph Trvasseau Maire

Province de Quebec
Municipalite de St.
Louis de France.

A une assemblee men-
suelle du conseil de St. Louis de
France dans le comte de Cham-
plain tenue au lieu ordinaire
de ses seances lundi le vingt
-sur du mois de mars mil neuf
cent onze a laquelle session
sont presents Messrs les con-
seillers Octave Heon, Arthur La-
mothe, Gabriel Richard, M.
Fred Hamelin et le maire
J. H. Desvasseur pourment le
quorum sous la presidence
de M. J. H. Desvasseur.

Les procedes de la derniere ses-
sion sont lus et adoptes sur
motion du conseiller Octave
Heon seconde par le conseiller
Gabriel Richard Adopte

Il est propose par le conseiller
Arthur Lamothe seconde par le cou-
seiller M. Fred Hamelin que M.
Georges Bussiere soit nomme ins-
pecteur de voirie en rempla-
cant de M. Julien Baron pour
le rang St. Jean. Adopte

Il est propose par le conseiller Octave
Heon seconde par le conseiller
Gabriel Richard que M. Arvai
Duret soit nomme inspecteur de

voirie pour le rang St. Marguerite
en remplaçant de M^r Arcade Dupes-
ne. *Adopté.*

Il est proposé par le conseiller Camier
Richard secondé par le conseiller
Octave Héon que M^r Louis Gilbert
soit nommé inspecteur de voirie
pour le rang petit St. Marguerite en rem-
plaçant de M^r Pierre Marchand fils de P^{re}
Adopté. Il est proposé par le conseiller Arthur

Lamothe secondé par le conseiller Oc-
tave Héon que M^r Edmond Mar-
chand soit nommé inspecteur de voirie
pour le rang des Chenauhan en rem-
plaçant de M^r Wilfrid Boisvert. *Adopté.*

Il est proposé par le conseiller
Camier Richard secondé par le con-
seiller Alfred Lametuzie M^r Jules
ou gl. La haies soit nommé inspecteur
de voirie pour le rang St. Alexis
en remplaçant de M^r Omer Boranger. *Adopté.*

Il est proposé par le conseiller
Octave Héon secondé par le conseiller
Camier Richard que M^r Alfred Beaune
soit nommé inspecteur de voirie
pour le marais des plaines en rem-
plaçant de M^r Adélard Beaune. *Adopté.*

Il est proposé par le conseiller
Arthur Lamothe secondé par le conseiller
Octave Héon que M^r Omer Germain
soit nommé inspecteur de voirie
pour la route des pains en remplaçant
de M^r Eusèbe Beaune. *Adopté.*

Il est proposé par le conseiller
Camier Richard secondé par le conseiller

Octave Héon que M^r Lucien Doucet soit nommé inspecteur agraire en remplaçant de M^r William Morin pour le rang St. Marguerite. *Adopté.*

Il est proposé par le conseiller Xavier Richard, secondé par le conseiller Alfred Hamelin que M^r Georges Marchand

soit nommé inspecteur agraire pour le rang St. Jean et les Chenaux en remplaçant de M^r Honoré Marchand. *Adopté.*

Il est proposé par le conseiller Octave Héon, secondé par le conseiller Arthur Lamothèque M^r Thomas P.

card soit nommé inspecteur agraire pour le rang St. Alexis et le Marais des plaines en remplaçant de M^r Antoine LeFebvre. *Adopté.*

Il est proposé par le conseiller Xavier Richard, secondé Octave Héon que M^r Johnny LeFebvre, Joseph Bouquet, David Dubé soient nommés estimateurs de cette municipalité. *Adopté.*

Il est proposé par le conseiller Arthur Lamothèque, secondé par le conseiller Octave Héon que M^r G. Forest soit nommé auditeur de cette municipalité. *Adopté.*

Il est proposé par le conseiller Octave Héon, secondé par le conseiller Xavier Richard que le compte des finances soit réglé pour l'année 1911. *Adopté.*

Il est proposé par le conseiller Xavier Richard, secondé par le

conseiller Octave Héon que le
 lieu d'assemblée du conseil se ten-
 dra à la sacristie au lieu de chez
 M^r Napoléon Caron à l'avenir.
 Adopté. A été proposé par le comité
 le Xavier Richard second par
 le conseiller Octave Héon que les
 règlements passés le cinq juillet et
 le trois novembre ont été revus
 ceux soient abolis ~~adoptés~~
 magasins adoptés.

Joseph Lussieur
 Maire.
 Eugène Marchand
 Sec. Trés.

Province de Québec
 Municipalité de St.
 Louis de France

A une assemblée spéciale
 de conseil de St. Louis de France
 dans le comté de Champlain
 tenue au lieu ordinaire
 de ses séances samedi le
 vingt deux avril mil neuf
 cent onze à deux heures
 de l'avant-midi après
 avoir d'abord donné pour
 tout ce qui se présentera
 au conseil à la suite de
 quoi sont présents Mess^{rs}
 Arthur Hamothé, Edouard
 Gendron, Xavier Richard
 conseillers et le maire M^r
 J. L. Lussieur forment

le quorum sous la présidence
de M^r Jos. Levasseur.
Les procès de la dernière
session sont lus et adop-
tés sur motion du conseil.
M^r Arthur Lamothé secondé
par le conseiller Gavier Richard
adopté. - Est proposé par le conseil
M^r Arthur Lamothé, secondé
par le conseiller Edouard Gen-
dron que la requête au dit
rang de député concernant
le chemin appartenant à M^{rs}
Léger Rivard, Antoine Lejeune
Arthur Rivard soit prise en
considération. *Proposé*

Joseph Levasseur
Maire
Provins de Québec
Municipalité de St.
Louis de France
Ed. Marchand
Sec. G^r.

A une assemblée quinquennale
du conseil de St. Louis de France
dans le comté de Champlain le
même lieu ordinaire de ses séances
le lundi le dix-sept juin à neuf heures
de l'avant midi à la
quelle session sont présents
Messieurs les conseillers
Octave Béon, Arthur Lamothé
Edouard Gendron, William Brown
Gavier Richard, Alfred Ha.
Orselin et le maire M^r Jos. Le-
vasseur forment le quorum
sous la présidence de M^r Jos.

Levasseur.

Les procès de la dernière session sont lus et adoptés sur motion du conseiller William Morin secondé par le conseiller Arthur Jamothé. Adopté.

Il est proposé par le conseiller Edouard Gendron secondé par le conseiller William Morin que les comptes pour route pour la côte d'Ében \$ 1.18 pour l'entretien du cordon \$ 1.00 ~~aff~~ ~~se montant~~ appartenant à M. Adolphe Marie se montant à \$ 3.21 en tout soient payés que ceux appartenant à M. Napoléon Baron pour route \$ 1.25 pour côte d'Ében \$ 1.30 pour cordon \$ 1.50 se montant en tout à \$ 4.55 soient payés, que ceux appartenant à M. Jotique Charette pour route de dépans se montant à \$ 2.64 soient payés, que les ~~comptes~~ ~~affortis~~ par Edouard Linnage soient ~~payés~~ en considération par ce que l'on ne connaissait pas au préalable le propriétaire, que le compte de M. Pauly Ritcher se montant à \$ 5.05 soit payé. Adopté.

Il est proposé par le conseiller Arthur Jamothé secondé par le conseiller William Morin que les comptes de la municipalité soient audités et que le résultat en soit donné à la prochaine assemblée régulière. Adopté.

Il est proposé par le conseil de
 Edouard Gendron et secondé par
 le conseiller William Mosin que
 le travail dû à l'endroit dan-
 gereux appartenant à Antoine
 Lebevre, Léger Rivard, et
 Rivard soient fait par l'acou-
 dissement de St. Blaise et l'en-
 tretien de l'endroit et qu'il y ait
 pour ce sujet une assemblée
 spéciale qui aura lieu samedi
 le ~~vingt~~ quatre de juin à
~~sept~~ heures de l'après-midi.

Représenté
 Joseph Levasseur, Maire
 et Léopold Marchand
 Sec. Trés.

Province de Québec
 Municipalité de St-
 Louis de France.

Une assemblée spéciale
 du conseil de St. Louis France
 tenue au lieu ordinaire de ses
 séances samedi le vingt quatre
 juin mil neuf cent onze à huit
 heures de l'après-midi après avoir
 dûment donné le treize juin
 courant par J. Marchand Sec
 Trés. à laquelle session sont
 présents Messieurs les conseil-
 lers Octave Héon, Arthur La-
 mothe, Alfred Hamelin, Edou-
 ard Gendron, Xavier Richard
 et le Maire J. Levasseur. Voté

hain Morin et le maire M^r Jos^t.
Levasseur forment le quorum sous
la présidence de M^r Jos^t. Levasseur,

Il est proposé par le conseil.
le Edouard Gendron, seconde par
le conseiller William Morin que
les travaux dus à l'endroit dange-
reux appartenant à M^{rs} Antoine
Lepevre, Léger Rivard, Arthur
Rivard, ainsi que dans la suite
l'entretien de cet endroit soient
fait par l'arrondissement de St.
Blévis; l'entretien ordinaire du che-
min sera à la charge d'un chacun des
propriétaires.

Il est proposé par le conseiller
William Morin, seconde par le con-
seiller Octave Héon que M^r Joseph
Bourgeois de la paroisse de St-
Maurice soit nommé surinten-
dant pour faire faire les travaux
travaux dus à l'endroit dange-
reux appartenant à M^{rs} Antoine
Lepevre, Léger Rivard, Arthur
Rivard et que ce surintendant
soit à la charge de l'arrondis-
sement St. Blévis.

Il est proposé par le conseil.
le Arthur Lamothe, seconde par le
conseiller Alfred Hamelin que l'ar-
rondissement St. Blévis soit sous
le contrôle de la municipalité pour
faire les travaux ci dessus men-
tionnés afin d'obtenir du gouver-

vement la part abolie au conseil pour
 faire faire tous travaux surant.
 Joseph Levasseur, Maire
 Elezouse Marchand S.F.

Province de Quebec
 Municipalite de St.
 Louis de France

A une assemblee men-
 suelle du conseil Municipal
 de St. Louis de France dans
 le comte de Champlain tenu
 au lieu ordinaire de ses seances
 lundi le troisieme jour
 de juillet mil neuf cent
 onze a sept heures de la-
 pis midi a laquelle session
 sont presents Messieurs le
 conseiliers Arthur Lamotte,
 Alfred Hamelin, Etienne Heon,
 Camier Richard, William
 Spin et le maire M^r Jos-
 eph Levasseur, Jorment le
 quorum sous la presidence
 le M^r Jos. Levasseur,

Edouard Gendron
 J. L.

Il est propose par le
 conseilier William Spin
 seconde par le conseilier Edouard
 Gendron que les proces-ver-
 baux de la dernière session soient
 lus et adoptes ainsi qu'ils
 se trouvent au dossier de St.
 Pléris.

C'est proposé par le conseiller
 Arthur Lamothé seconde par
 le conseiller Lavie Richard
 que la dite requête du rang
 St. Léopold pour rehausser
 le chemin devant le St. appa-
 tenant à M. Antoine Le Livre
 Leger Rivard Arthur Rivard
 soit réplée entre autres pour
 deux raisons la première que
 cette requête ne s'adresse
~~et s'adresse~~ ne spécifie pas
 qu'elle s'adresse au curé
 et aux conseillers de St. Louis
 de France, de préférence
 qu'elle n'est pas datée, ^{adopté}

C'est proposé par le
 conseiller Lavie Richard
 seconde par le conseiller
 William Morin que le sou-
 lant de la taxe cette année soit
 de six cents par cent piastres,
 adopté C'est proposé par le
 conseiller William Morin
 seconde par le conseiller E-
 donard Gendron qu'il soit
 soit abrégi quinze piastres
 pour faire le rôle d'évaluation

Joseph Levasseur

M. Marghaud
 J. L.
 trois mots
 dans deux bons,
 cinq mots barrés
 mauvais
 J. L.

Province de Québec
 Municipalité de St.
 Louis de France

A une assemblée tenue
 celle du conseil municipal
 de St. Louis de France dans le
 comté de Chaudière tenue au
 lieu ordinaire de ses séances
 vendredi le quatrième du
 mois d'août mil neuf cent
 onze à sept heures de l'après
 midi pour l'examen de rôle
 d'évaluation et pour tout
 ce qui peut avoir au conseil
 à la quelle session sont pré-
 sents Messieurs le conseil-
 less Edouard Gendron
 Arthur Lamotte William Mo-
 rier, Lavier Richard, Alfred Ha-
 mekin et le maire M^r J. F. Le-
 casseur, Jours de quorum, en
 la présence de M^r J. F. Levesque

Les procès-verbaux de la dernière
 session sont lus et adoptés
 sur motion du conseiller M.
 Alfred Hamelin, accordé par le
 conseiller William Morier.
 Adopté. Next proposé par le con-
 seiller Arthur Lamotte, accordé
 par le conseiller Edouard Gen-
 dron que le compte des biens
 pour l'an 1911 soit payé.
 Adopté. Next proposé par le conseil

le Edouard Mendron, second
 par le conseiller, le Fred Ganne-
 chique le lot de M^r David Mar-
 chand portant les numéros
 R 17 X 10 72 soit diminuée de 10 m.
 adoptée l'est proposée par le con-
 seiller Arthur Lamotte second
 par le conseiller William Moim
 que une requête, au sujet d'un
 bout de chemin de front de
 rang St. Sébastien et St. Martin
 situés chaque côté de la rivière
 Chauvplain environ de 50 m.
 de long et quart de long est très
 dangereux le printemps à la
 crue des eaux qui passent par
 dessous ce chemin soit à la
 charge des propriétaires du rang
 de l'arrondissement St. Sé-
 bastien et qu'il soit rehaussé de
 manière que les eaux au
 printemps ne passent plus
 par dessous le chemin et
 qu'il soit fait et qu'il soit
 fait pour faciliter l'écou-
 lement des eaux le prin-
 temps une rampe reconstruite
 d'un bout à l'autre le plus
 favorable, que cette requête
 donc soit adoptée que les travaux
 soient mis sous le contrôle de la
 municipalité et le coût de l'entre-
 prise moins la subvention du
 gouvernement soit payé par les
 contribuables et que M^r

L'ancien Marchand soit nommé
surintendant pour le dit lieu et qu'il
soit muni de tous les pouvoirs
pour faire faire les travaux et qu'il
ait en soit donné à cet effet.

Adopté
Joseph Lévesque
Maire
Edouard Marchand

Province de Québec
Municipalité de St
Louis de France
comté de Champlain

Une assemblée mensuelle
du conseil municipal de St-Louis
de France tenue au lieu ordinaire
de ses séances mardi, le premier lun-
di n'étant pas un jour juridique
mardi donc le vingt-septième mil
sept cent onze à sept heures
de l'après-midi après avoir d'abord
donné à la quelle session sont
présents Messieurs les con-
seillers Edouard Gendron, Xavier
Richard, Octave Héon, Arthur La-
mothe, Alfred Hamelin
et le maire M^r Joseph Léves-
que forment le quorum pour
la présidence le M^r Joseph
Lévesque.

Les procès de la dernière

session sont lus et adoptés sur
motion du conseiller Arthur La-
mothe seconde par le conseiller Le-
tard Heon.

Il est proposé par le con-
seiller Arthur Lamothe secon-
de par le Edouard Gendron que
la requête de Messrs Georges
Pacheleau, Leon Pacheleau, Mi-
cham Pacheleau, de la paroisse de
bas de la Madeleine, Noël Ro-
bert David Dubé, Jules Fa-
brais et autres de la paroisse
de St-Jovite soit prise en
considération, et qu'il y ait
une assemblée spéciale sa-
medi le vingt septembre à 2 1/2
heures de l'après midi. Adopté

Il est proposé par le con-
seiller Edouard Gendron se-
conde par le conseiller Alfred
Famelin que Mr Jos F. Le van-
seur, Arthur Lamothe et le
secrétaire Adolphe Marchand
prennent information au sujet
des requêtes du rang
St-Péris. Adopté

Joseph Lussier maire
Adolphe Marchand
Sec. Trés.

Province de Québec
Municipalité de St.
Louis de France

A une assemblée munici-
pale spéciale du conseil municipal
de St Louis de France après avis
diurnement donné par J. Marchand
samedi le vingt septième mil
sept cent quatre vingt heures de l'après mi-
di dans le conseil de Champlain à
laquelle session sont présents
Messrs. conseillers Arthur
Lamothe, Octave Héon, William Mo-
rin, Xavier Richard, Alfred Hé-
bertin, Edouard Gendron et le maire
M^r Jos. F. Levasseur formant le
quorum sous la présidence du
maire M^r Jos. F. Levasseur.

Les procès de la dernière ses-
sion sont lus et adoptés sur pro-
position du conseiller Octave Héon, secon-
de par le conseiller Arthur Lamothe.

Province de Québec
Municipalité de St.
Louis de France.

Une assemblée ordinaire et spéciale du conseil municipal de St-Louis de France dans le comté de Champlain a été avis dûment donné par S. Marchand Sec. Trés. samedi le vingt septième mil neuf cent onze à sept heures de l'après midi à laquelle session sont présents Messieurs les conseillers Arthur Lamotte, William Morin, Octave Léon, David Richard, H. Fred Kamelin, Edouard Gaudion et G. L'Éclair M. Jos. F. Levasseur, Jr. ont le quorum sous la présidence de M. Jos. F. Levasseur. Les Procès de la dernière session sont lus et adoptés sur motion du conseiller Octave Léon, seconde par le conseiller Arthur Lamotte.

Il est proposé par le conseiller Octave Léon, seconde par le conseiller William Morin que la requête du rang St. Alexis au sud d'un bout de chemin de front du rang St. Alexis appartenant à M. Antoine Lebeau Léger Rivard, Arthur Rivard, Thomas Rivard demandant d'être rehaussé par l'arrondissement St. Alexis soit rejeté et qu'il soit passé comme suit:

Le conseiller Arthur Lamothé propose
 seconde par le conseiller Xavier Ri-
 chard que le rang du Marais des Pla-
 nes soit de concert avec le rang St. Flé-
 nis pour faire exhausser graver
 comme le gouvernement l'exige
 un bout de chemin de front du
 rang St. Fléris devant les lots appu-
 vant à M^r Antoine Lejeune, Léger,
 Rivard, Arthur Rivard, Thomas Ri-
 vard et qu'il soit fait par les mêmes
 arrondissements une culvet à l'en-
 droit le plus propice pour faciliter l'é-
 coulement des eaux, que les travaux
 soit pris sous le contrôle de la commu-
 nauté pour avoir la moitié du
 gouvernement sur un mon-
 tant ou dépassant pas plus de
 cinq cent piastres par année et
 que l'autre moitié soit payée par
 les gens des deux arrondisse-
 ments répartie sur le montant
 de leur évaluation. M^r Edouard Gu-
 dron est contre la motion. M^{rs} Ar-
 thur Lamothé, Octave Heon, Xavier Ri-
 chard, William Morin, Alfred Ha-
 mehin sont pour la motion. Proposé

C'est proposé par le conseiller
 Octave Heon, seconde par le conseil-
 ler Arthur Lamothé que M^r Xavier
 Marchand soit nommé surinten-
 dant pour dresser le procès verbal
 pour faire faire les travaux de la co-
 tion ci-dessus mentionnée au sujet
 du chemin de front du rang St. Fléris

devant les lots appartenant à M^r
 Antoine Lejeune, Léves Rivard, Ar-
 thur Rivard, Thomas Rivard, sur
 le paiement du surintendant soit
 aux Jouis des deux arondissements
 ci-dessus mentionnés, St. Plésis
 et le Marais des Plaines, qu'il soit
 about un délai de quinze jours
 au surintendant pour dresser son
 procès verbal et qu'ensuite il en
 fasse rapport au conseil muni-
 cipal de St. Louis de Terreneuve. Tous
 Les conseillers sont d'accord à cette
 dernière motion. Repli

Joseph Levasseur
 Maire
 Auguste Marchand
 Sec. Trés.

Province de Québec
Municipalité de St.
Louis de France

D'une assemblée spéciale
du conseil municipal de St. Louis
de France dans le comté de Char-
lain après avis d'importance donné
par J. Marchand Sec. Trés. au
let du chemin St. Sébastien et pour
tout ce qui se présentera au con-
seil lundi le seize octobre mil
neuf cent onze à deux heures
de l'après midi à laquelle session
sont présents Mess. les conseillers
Arthur Gamothé, Xavier Richard,
Edouard Gendron, Octave Héon, H.
Jed Hamelin, William Morin et le
Président M^r Jos. F. Travaux
présent le quorum sous la présidence
de M^r Jos. F. Travaux.

Les procès-verbaux de la der-
nière session sont lus et reçus
sur motion du conseiller Wil-
liam Morin, seconde par le con-
seiller Arthur Gamothé.

Il est proposé par le conseil
le William Morin seconde par
le conseiller Arthur Gamothé que
s'il arrive des accidents de che-
min devant les lots appartenant
à M^r Antoine Lejeune Leger
gard, Arthur Rivard, Thomas
Rivard à la cu des camps que
les dommages en soient re-

repartis sur tous les gens de l'arrondissement St. Plévis. M^r Edouard Guéron est contre la motion, M^r Xavier Richard, Alfred Hamelin, Arthur Lamotte, William Moim, Octave, Léon, sont pour. C'est proposé par le conseiller William Moim ~~secondé~~ par le conseiller Octave Léon que le conseil paye à M^r Louis Gilbert \$2.25 pour la terre de Grenier le quietum et à M^r Adélard Gimaze \$3.75 pour le chemin de M^r Joseph Beaumier et que le secrétaire Héroies s'occupe de ceux qui sont retardataires pour leurs taxes. Adopté.

C'est proposé par le conseiller Alfred Hamelin secondé par le conseiller Edouard Guéron que notre local ou soit plus à la sacristie mais chez M^r Eugène Lahaies moyennant un cotrain de cinq piastres par année. Adopté.

Joseph Lussens
 Adèle Marie Marchand
 Sec. Pro.

Province de Québec
Municipalité de St
Louis de France

A une assemblée ouverte
et spéciale du conseil de St.
Louis de France dans le comté
de Champlain tenue au lieu
ordinaire de ses séances sava-
di le vingt décembre mil neuf
cent onze à sept heures de
l'après midi à laquelle session
sont présents Messieurs les
conseillers William Morin,
Alfred Hamelin, Arthur Guoth,
Léon Richard, Edouard Guen-
dron, Octave Héon et le Maire
M^r Jos. P. Levasseur Jours.
Le quorum pour le prési-
dence de M^r Jos. P. Levasseur.

Les procès de la dernière
session sont lus et adoptés
sur motion du conseiller
Octave Héon secondé par
le conseiller Edouard Guen-
dron.

Il est proposé par le conseiller
Alfred Hamelin, secondé par
le conseiller William Morin
que la vaccination soit obli-
gatoire dans la paroisse de St.
Louis de France dans le comté
de Champlain. Tous unanime

vaccination
obligatoire

A Son Honneur le Maire et à Messieurs les Conseillers municipaux
de la paroisse de St-Louis de France.

L'humble requête de George Bussière, contribuable de la dite
paroisse expose respectueusement ce qui suit:

1^e. Qu'il est intéressé dans un certain procès verbal dressé
par le notaire Z. Forest de la cité des Trois-Rivières, décrétant l'établis-
sement d'un cours d'eau, qui prend sa source sur la propriété d'Xavier
Marchand, pour se continuer jusqu'à la propriété de Joseph Bourque et de là
déboucher dans la rivière Champlain.

2^e. Que le susdit procès verbal a été adopté et homologué
par votre honorable conseil, il y a environ un an.

3^e. Que le cours d'eau en question, établi tel que susdit, cause
des dommages considérables à votre requérant, du fait que le cours d'eau, au
lieu de se continuer à environ trois arpents au nord du chemin du rang
St-Jean, détourne à angle droit dans la ligne de division entre les propriétés
de Monsieur Omer Lamothe et du soussigné, pour aller rejoindre le fossé du
chemin du dit rang St-Jean, et se continuer ensuite vers le nord-est jusqu'à
la rivière Champlain.

4^e. Que ce fossé de chemin n'est pas suffisant pour recevoir
une aussi grande quantité d'eau que celle qui provient du cours d'eau
verbalisé, et que comme question de fait, les eaux du cours d'eau verbalisé
au lieu de prendre la direction nord-est dans le fossé de chemin, se répandent
en grande quantité sur le terrain du requérant, au sud du chemin de front.

5^e. Qu'à moins que votre honorable conseil n'amende ou
n'abroge le procès-verbal en question de manière à éviter cet état de chose,
votre requérant se verra dans l'obligation de s'adresser aux tribunaux
pour se faire indemniser par qui de droit des dommages subis jusqu'à
présent et pour prévenir dans l'avenir les dommages futurs.

Pour ces motifs votre requérant supplie votre honorable conseil de
procéder immédiatement à la nomination d'un surintendant spécial pour changer
la direction du cours d'eau verbalisé par le notaire Forest, depuis le point où
il détourne à trois arpents du rang St-Jean, dans la ligne de division entre

Monsieur Omer Lamothe et le soussigné, soit en le continuant à même distance du chemin dans la direction nord-est, soit par tous autres moyens que le conseil jugera à propos, pourvu que le requérant n'ait point à subir les dommages dont il souffre présentement.

Et votre requérant ne cessera de prier.

St-Louis de France, 1er de juillet, 1922.

George + Pussier
la marque témoin Ed. Marchand
Requérant.

Entre

Johnny Page & Louis
Omer Gennire & Augustin

Joseph Gammethen & Adolphe

Armand Gammethen & Albi

Rosmeald & Leon & Bob

Ferdinand Charette Journalier

Samuel Herson & Augustin

Milly & Marcel and F. (Milly)

Fabrice & Marcel & Marcel

Alfred & Marcel & Marcel

Rayes

Georges & Bill & Bill

Odilon Gilbert absent

Entre Gicere Doucet

Entre

Gustave Bonald

Charles Grandjean

Filias Gamelle Frère

Jacques Bourgeois Frère

Il est proposé par le conseiller Octave Héon et secondé par le conseiller Arthur Lamothé que M^r William Morin soit nommé président pour l'assemblée des conseillers prochains.

Il est proposé par le conseiller Xavier Richard secondé par le conseiller Arthur Lamothé que M^r Johnny Lafleur soit nommé inspecteur de voirie temporairement pour le temps de la maladie de M^r Siméon Doucet.

Il est proposé par le conseiller Arthur Lamothé secondé par M^r Alfred Bernier qu'il soit soit payé à M^r George Bussière \$1.14 pour bats de chemin d'écluse de M^r J^r B^r Charette.

Joseph Trussard

Secrétaire

Province de Québec
Municipalité de St.
Louis de France.

Une assemblée des élec-
teurs municipaux de la paroisse
de St. Louis de France dans le com-
té de Champlain tenue au lieu
ordinaire de ses séances le mardi le
huitième jour de janvier mil
neuf cent douze à dix heures
de l'avant-midi, conformément
au code municipal et à l'avis pré-
alablement donné par S. Par-
chand Sec. rés. sous la présidence
de M. William Modin, nommé
à cet effet par résolution du con-
seil.

Le président ouvre la dite as-
semblée et requiert les électeurs
présents, de proposer les per-
sonnes qu'il veulent choisir
conseillers en remplaçant
de Messieurs Jos. H. Trasseur,
maire et Arthur Lamothe con-
seillers, tous deux sortant de
charge,

Il est proposé par le
sieur Ambrose Sawyer, cul-
tivateur de St. Louis de France
secondé par le sieur Javies Ri-
chard, cultivateur de la paroisse
de St. Louis de France que
M. Joseph Bourques, culti-
vateur de St. Louis de France

soit nommé conseiller en rem-
placant de M. Arthur Lamoignon
sortant de charge,

Il est proposé par le sieur
Onésime Héroux cultivateur
de St. Louis de France, seconde
par le sieur Alfred Lajoie
vin cultivateur de St. Louis
de France que M. J. Le-
vasseur, soit réélus à la cha-
ge de conseiller.

Et une heure s'étant écoulé
le sans qu'il y ait aucune ré-
clamation, la séance est
levée.

Joseph Lussere
Maire
Edouard Marchand
Sec. Pos.

Province de Québec
Municipalité de St.
Louis de France.

Une assemblée munici-
pelle du conseil municipal de
St. Louis de France, tenue au
lieu ordinaire de ses séances
le mardi le cinq février mil neuf
cent douze à trois heures de
l'avant-midi, à laquelle assistent
sont présents Messieurs, les
conseillers Joseph Bourques
Alfred Lamarche, William Mo-
rison, Xavier Richard et le maire
M. J. S. Trasseur, forment
le quorum sous la présidence de
M. J. S. Trasseur.

Les procès de la dernière as-
semblée sont lus et adoptés sur motion
du conseiller Joseph Bourques
secondé par le conseiller Xavier
Richard. Adopté.

Il est proposé par le conseil
par Joseph Bourques, secondé par
le conseiller William Morison,
que M. Joseph S. Trasseur soit
reçu maire pour l'an dix neuf
cent douze. Adopté.

Il est proposé par le conseiller
Xavier Richard, secondé par
le conseiller Joseph Bourques
que M. William Morison soit
reçu pro-maire pour l'an
dix neuf cent douze.

Ainsi le maire et le pro. maire
n'auront pas change.

Joseph Lussieux
Maire.
Edouard Marchand
Sec. Pres.

Province de Québec
Municipalité de St.
Louis de France

Une assemblée générale
du conseil municipal
de la paroisse de St. Louis
de France dans le comté
de Champlain tenue au lieu
ordinaire de ses séances
mardi le vingt ~~sept~~ mil neuf
cent douze à neuf heures
de l'avant-midi à laquelle ses
membres sont présents. Et les con-
seillers ~~M. J. Forest~~ lesdits
Alfred Hamelin, Xavier Richard
Edouard Hudon Joseph Bour-
gues et le curé M. J. Forest.
Levassieur forme le quorum
sous la présidence de M. J.
Forest.

Il est proposé par le conseiller
Xavier Richard secondé par
le conseiller Joseph Bourgues
que les procès-verbaux de la dernière
session soit adoptés.

Il est proposé par le con-
seiller Joseph Bourgues, secon-
dé par le conseiller Edouard
Hudon que M. J. Forest
Notaire soit nommé au rôle
de notre municipalité pour
l'an 1911-1912. Adopté.

Il est proposé par le con-
seiller Xavier Richard ~~secondé~~ par

conseiller Joseph Bourques
 que Mr Joseph Doucet Jitdy
 soit nommé inspecteur agrari
 en remplaçant de Mr Lucien
 Doucet pour le rang de Merque-
 rite. Adopté.

Joseph Levasseur Maire
 Adolphe Marchand Sec. Trés.

Province de Québec
Municipalité de St.
Louis de France

A une assemblée officielle et mensuelle du conseil municipal de St. Louis de France dans le comté de Champlain tenue au lieu ordinaire de ses séances Jeudi le vingt-deux Juin mil neuf cent douze à deux heures de l'avant-midi à laquelle session sont présents Messieurs les conseillers Joseph Bourques Xavier Richard, Alfred Hamelin, William Morin, Oreste Hébert le maire M^r Joseph F. Levasseur, forment le quorum pour la présidence de M^r Joseph F. Levasseur.

Les procès-verbaux de la dernière session sont lus et adoptés sur motion du conseiller Alfred Hébert secondé par le conseiller William Morin.

Il est proposé par le conseiller William Morin secondé par le conseiller Alfred Hamelin que M^r Édouard Bonnard soit nommé inspecteur de voirie en remplaçant de M^r Alfred Beauvillier pour le Marais des Plaines - adopté.

Edouard Gendron

J. L.

Il est proposé par le conseiller
 Etave pour seconde par le con-
 seiller Xavier Richard
 qu'il soit payé cinq piastres
 et soixante et seize cents à
 M. Louis Gilbert pour la terre
 de Grenier le québécois. Adopté.

Il est proposé par le con-
 seiller Joseph Bourques se-
 conde par le conseiller William
 Morin que ses comptes soient
 audités quand le notaire G.
 Loret pourra le faire. Adopté.

Il est proposé par le conseil-
 ler William Morin seconde par le
 conseiller Xavier Richard qu'il
 y a lieu de faire une assemblée
 en ville le sera le dimanche
 1^{er} d'août de juillet à huit
 à 9 heures de l'avant-midi.
 Adopté.

Joseph Lussier
 Maire
 Marguerite Marchand M. P.

Province de Québec
Municipalité de St.
Louis de France

A une assemblée mensuelle
du conseil municipal de St.
Louis de France dans le conseil
de Champlain tenu au
lieu ordinaire de ses séances
le mardi le cinq d'août mil
neuf cent douze à sept
heures de l'après-midi à
laquelle session sont
présents Messieurs les
conseillers Etienne Héon
Joseph Bourques, Juvier
Richard, William Morin,
Edouard Gendron
et le maire M. Jos. L. Levas-
seur formant le quorum sous
la présidence de M. Jos. L.
Levasseur

Les procès de la dernière
session sont lus et adoptés
sur motion du conseiller
Joseph Bourques secondé

Par le conseiller William Morin.

Il est proposé par le conseil-
ler William Morin secondé

par le conseiller ~~que le conseil~~
paye à M. Jules La haies Edouard
Gendron que le conseil paye
à M. Jules La haies \$5.00 pour
la terre de M. Parly Fletcher
et qu'il soit payé une partie

à M^r Louis Gilbert pour la terre
de Grenville le quatorzième Adopté
Il est proposé par le con-
seiller Daniel Richard, seconde
par le conseiller Octave Léon
qu'il soit fait le 12^{me} aux
Juries. Adopté

Il est proposé par le con-
seiller Edouard Gaudron, second
de faire le conseiller Octave Léon
pour l'on mette les comptes
chez l'avocat de ceux qui
sont trop arriérés. Adopté
Joseph Lussieur, Maire
Edouard Marchand, Secrétaire.

Province de Québec
Municipalité de St.
Louis de France
dans le Comté de Champlain.

Une assemblée spéciale
et ordinaire du conseil mu-
nicipal de St. Louis de France
dans le comté de Champlain à
~~laquelle session~~ samedi
le treize et un août mil neuf
cent douze à sept heures
de l'après-midi à laquelle
session sont présents ^{les} ~~les~~ ^{conseillers}
les conseillers Alfred Ha-
mein, Lavie Richard, William
Morin, Joseph Bourque,
Eugène Lévesque et le maire M.
Joseph Levasseur Jorjey.
Le Groupement sous la présidence
de M. Joseph Levasseur.

Les procès de la dernière ses-
sion sont lus et adoptés sur
motion du conseiller Alfred
Hamein secondé par le conseil-
ler William Morin, adopté.

Il est proposé par le conseil-
ler Lavie Richard secondé par
le conseiller Joseph Bourque, que
le rapport de l'audition des
comptes soit adopté. Adopté.

Il est proposé par le con-
seiller Joseph Bourque secondé
par le conseiller Lavie Richard

que le tarif de ce canton soit
 de cette année soit de six cen-
 tins par cent fraises. Adopté.
 Il est proposé par le con-
 seiller Octave Lepou seconde
 par le conseiller Joseph Bourque
 que l'on ferme le ornière
 logement pour gros assemblée
 et qu'il soit payé dans ce but
 dix fraises. Adopté.

Joseph Lussier Maire
 Elezpine Marchand
 Sec. Act.

Province de Québec
 Municipalité de St.
 Louis de France
 Co de Champlain

Une assemblée spéciale
 et ordinaire du conseil commu-
 nicipal de St. Louis de France
 dans le comté de Champlain
 tenu au lieu ordinaire de ses
 séances le mardi le quatorze
 octobre mil neuf cent douze
 à dix heures de l'après-midi
 à laquelle occasion sont pré-
 sents Messieurs les conseil-
 lers Joseph Levasseur, Xavier
 Richard, Octave Héon, Joseph
 Bourque, Edouard Gaudron
 Alfred Hamelin forment le quo-
 rum sous la présidence de
 M. Joseph Levasseur, maire.
 Les procès de la der-
 nière session sont lus
 et adoptés sur motion du
 conseiller Octave Héon secon-
 dé par le conseiller Joseph Bourque
 pour le premier par
 le conseiller Alfred Hamelin
 seconde par le conseiller Edouard
 Gaudron que la liste élec-
 torale ayant été examinée
 par le conseil, entre en force.
 Joseph Levasseur

Province de Québec
Municipalité de St.
Louis de France

Une assemblée municipale du conseil municipal de St. Louis de France dans le comté de Champlain tenu au lieu ordinaire de ses séances le mardi le sept janvier mil neuf cent dix-neuf à deux heures de l'après-midi à laquelle assistent les conseillers, William Krom, Edouard Richard, Joseph Bourques, Héron Edouard Gendron et le maire J. L. M. J. Levasseur. Le jour de la présidence de M. J. Levasseur. Les procès de la dernière session sont lus et adoptés sur motion du conseiller Krom, Richard répondit par le conseil, M. Krom.

Il est proposé par le conseiller William Krom, secondé par le conseiller Joseph Bourques que la terre de M. Edouard Hébert appartenant à la commune mais par suite des circonstances ~~est~~ est cédée une partie par le conseil de comté et que

10 Quatre barres
J. L.

soit rendu en mars prochain
quant à son autre partie par
le ^{mme} ~~comité~~ de compte. ~~adopté~~.

Il est proposé par le
conseiller William Morris
de nommer Claude George
M^r Joseph Bourque pour
président pour
l'assemblée qui aura lieu
prochain le ~~prochain~~ à
deux heures de l'avant. midi
souchie de nouveaux conseillers
adopté.

Joseph Levasseur
Maire
Guzon Marchand.
Sec. tris.

Provine de Québec
Municipalité de St.
Louis de France

A une assemblée des électeurs
municipaux de la paroisse
de St. Louis de France dans
le comté de Champaign tenue
au lieu ordinaire de ses séances
vendredi le treizième jour de
janvier mil neuf cent
treize à dix heures de l'avant-
midi conformément au code
municipal et à l'avis
publiquement donné par
J. Marchand Sec. G. D., sous
la présidence de M^r Joseph
Bourques nommé à cet effet
par résolution du conseil.

Le président ouvre la
dite assemblée et requiert les
électeurs présents de propor-
ser les personnes qu'ils ven-
lent choisir conseillers en
remplacant de Messieurs
William Mogin Octave Bion
Edmond Gendron tous trois
sortant de charge.

C'est proposé par le sieur
William Mogin cultivateur
de la paroisse de St. Louis
de France secondé par le sieur
Edmond Gendron que M^r
cultivateur de St. Louis de
France que M^r Philippe

Jérôme cultivateur de St. Louis
 de France ^{en remplacement}
 de M^r William Morin ^{sortant}
 de charge.

C'est proposé par le sieur
 Edouard Gendron cultivateur
 de St. Louis de France secondé
 par le sieur Alfred Hamelin
 cultivateur de St. Louis de France
 que M^r Joseph Longval cultiva-
 teur de St. Louis de France soit
 élu conseiller en remplacement
 de M^r Edouard Gendron ^{sortant}
 de charge.

C'est proposé par le sieur
 Camille Richard cultivateur
 de St. Louis de France secondé
 par le sieur Fortuné Lamy
 cultivateur de St. Louis de France
 que M^r Joseph Lebeau cultiva-
 teur de St. Louis de France
 soit élu conseiller en rem-
 placement de M^r Clément Hébert
 sortant de charge.

Et une heure s'étant écoulée
 sans qu'il y ait aucune résolu-
 tion, la séance est levée.

Joseph Bourgeois
 Président
 Delemond Richard
 Sec. tr.

Je soussigné Johnny Gofebro
 ayant été dûment nommé con-
 siller de cette municipalité j'ai
 prêté serment que je remplirai bien le
 devoir de ma charge et cela au
 meilleur de mes capacités et jugement
 ainsi que Dieu me soit en
 aide.

Johnny Gofebro
 Serment devant moi
 à St. Louis de France
 ce troisième jour de
 Février mil neuf cent treize.
 Edouard Marchand
 Sec. des.

Je soussigné Joseph Longval
 ayant été dûment nommé con-
 siller de cette municipalité j'ai
 prêté serment que je remplirai bien le
 devoir de ma charge et cela au
 meilleur de mes capacités et
 jugement.
 Ainsi que Dieu me soit
 en aide.

Joseph Longval
 Serment devant moi
 à St. Louis de France
 ce troisième jour de
 Février mil neuf cent treize
 Edouard Marchand
 Sec. des.

Le soussigné: Philippe Hérault
 ayant été élu membre nommé
 conseiller de cette municipalité.
 fait serment que l'empêchera bien
 l'exercice de son charge et
 cela par excellence de mes capacités
 et jugement.

Amique Dieu me soit en aide.
 Philippe Hérault

Assermenté devant moi
 à St. Louis de France ce
 troisième jour de Janvier
 mil sept cent treize.

Delaporte Marchand
 Sec. M. V.

Province de Québec
Municipalité de St.
Louis de France

A une assemblée mun-
cipale du conseil municipal
de St. Louis de France dans
le comté de Champlain tenue
au lieu ordinaire de ses séances
le mardi le treizième jour du
mois de février mil neuf
cent dix-sept à trois heures de l'avant. midi à laquelle
séance ont été présents mes-
sieurs les conseillers Joseph
Bourques Johnny LeFebvre
Joseph Longval
et le maire M^r Jos^t. Levasseur
forment le quorum sous la
présidence de M^r Jos^t.
Levasseur.

Les procès de la der-
nière session sont lus et a-
doptés par motion du conseil
par Johnny LeFebvre secondé par
le conseiller Joseph Bourques.
Adopté. Il est proposé par
le conseiller Joseph Longval
secondé par le conseiller
Johnny LeFebvre que M^r
Joseph Levasseur soit ré-
élu maire pour l'année
mil neuf cent dix-sept
Adopté. Joseph Levasseur

Je soussigné J. F. Levasseur
 ayant été légalement nommé
 maire pour l'an mil neuf
 cent & quinze fait serment
 que je remplirai bien les
 devoirs de ma charge et
 cela au meilleur de mes
 capacités et jugement.
 Ainsi que Dieu que soit aidé.
 Joseph Levasseur

Asserments devant moi
 à St. Louis de France
 le troisième jour de février
 mil neuf cent quinze
 Edouard Marchand.
 Sec. tris.

Province de Québec
Municipalité de St.
Louis de France

Une assemblée ou
assemblée du conseil municipal
de St. Louis de France dans
le comté de Champlain tenue
au lieu ordinaire de ses séances
lundi le trois mars mil neuf
cent treize à cinq heures de
l'avant midi à laquelle se
sont présents Messieurs les
conseillers Alfred Hamelin
Joseph Richard, Joseph Bourque,
Philippe Hébert, et le
maire M. J. F. Levesque
Gouvernent le jour sous
la présidence de M. J. F.
Levesque.

Joseph Bourque
J. F.

Les procès de la
dernière session sont lus
et adoptés sur motion du
conseiller Alfred Hamelin
secondé par le conseiller
Joseph Richard Adopté

Il est proposé par le con-
seiller Joseph Richard secondé
par le conseiller Joseph Bourque
que l'on fasse passer par
que l'on doit aux Français.
Adopté

Il est proposé par le con-
seiller Philippe Hébert secondé
par le conseiller Joseph Bourque
que M. J. F. Hébert soit

nomme inspecteur de voirie pour le rang St-Jean en rem-
placant de M^r Georges Pous-
sire sortant de charge, que M^r
David Savari soit nomme
inspecteur de voirie pour le
rang St-Marguerite en
remplacant de M^r Linai

Louis Gil.
bert soit
nomme à la
charge d'
inspecteur
de voirie
pour le
rang St-
Margu-
rite
J. L.

~~sortant de charge, que
M^r Pierre Marchand soit
nomme inspecteur
de voirie pour le rang petit
St-Marguerite en rempla-
cant de M^r Louis Gilbert
sortant de charge, que M^r
Yacinte Charelle soit nomme
inspecteur de voirie pour le
rang des Bénédicts en
remplacant de M^r Emou
Marchand sortant de charge,
que M^r Eugène LeFebvre
soit nomme inspecteur de
voirie pour le rang St-Ho-
tis en remplacant de M^r Louis
ou Gile Lachais, que M^r Edouard
Poulard soit nomme inspecteur
de voirie pour le rang Morai
des Plaines, que M^r Alexis
Blanchard soit nomme ins-
pecteur de voirie pour le
rang des Pins en rempla-
cant de M^r Conr Lymain
sortant de charge et P. P. P.~~

Pierre
Marchand
J. L.

Il est propose par
le conseiller Joseph Bourgeois

seconde par le conseiller Xavier
 Richardeau. M^r Victor Ducharme
 soit nommé inspecteur agraire
 pour le rang St-Marguerite en
 remplaçant de M^r Joseph Dou-
 at sortant de charge, que
 M^r Xavier Marchand soit nom-
 mé inspecteur agraire pour le
 rang St-Jean et les chevreaults
 en remplaçant de M^r Georges
 Marchand sortant de charge,
 que M^r Arthur Lefebvre
 soit nommé inspecteur de agraire
 pour le rang St-Hélène et le m-
 rais ~~de la~~ remplaçant de M^r
 Thomas Rivard sortant de
 charge, que M^r Arthur Lamotte,
 que M^r Achille Sicileto ~~et~~
 Lefebvre soit nommés estima-
 teurs de cette municipalité.

Antoine
 Lefebvre
 p. d.

Adopté

Ambroise
 Bonbons.
 p. d.

Joseph Levasseur Maire
 Edouard Marchand
 Sec. tes.

Provine de Québec
Municipalité de St.
Louis de France

A une assemblée
spéciale et mensuelle du com-
ité de Champlain pour la favor-
se de St. Louis de France à
neuf heures de l'avant - midi
à laquelle session sont pré-
sents: Messieurs les con-
seillers Laffite, Richard, Joly,
Lonzval, Alfred, Jambon, Phi-
lippe, Gerome, Gormy, Lejeune,
Joseph, Bourques, Gormont.
Le Gormont pour la pré-
sidence et M. Joseph Lonz-
val nommé et effe. St.

Province de Québec
Municipalité de St.
Louis de France

Une assemblée spéciale
et ordinaire du conseil de
St. Louis de France dans
le comté de Champlain tenu
au lieu ordinaire de ses séances
le mardi le vingt et un avril mil
neuf cent dix-sept à deux heures
de l'avant-midi à laquelle
session sont présents Messrs.
Richard, Joseph Longval, Alfred
Hamelin, Philipp Héron,
Joseph Bourques, John
LeFebvre, et le maire M.
Joseph Levasseur forment
le quorum sous la présidence
de M. Joseph Levasseur.

Les procès de la der-
nière session sont lus et adoptés
sur motion du conseiller
Alfred Hamelin secondé
par le conseiller Joseph
Bourques.

Il est proposé par le conseiller
Joseph Longval secondé par le
conseiller Philipp Héron
que l'on se constitue un
comité de surveillance d'hygiène
et de salubrité. Il est proposé par le conseiller
Joseph Bourques secondé
par le conseiller Alfred H.

meilleur que M. Joseph Longue
est nommé par moi son
l'an 1913. Adopté

Joseph Levasseur Maire
Edouard Marchand
Sec. trés.

Je soussigné Joseph Longue
ral ayant été nommé procureur
fait serment que je remplirai
bien les devoirs de ma charge
et cela au meilleur de mes
capacités et jugement
Ainsi que Dieu me verra
en aide Joseph Longue

Assurance devant
moi à St. Louis de la Maye
le 21 avril 1913
Edouard Marchand
Sec. trés.

Province de Québec
Municipalité de St.
Louis de France de
Champlain.

À une assemblée munici-
pelle du conseil municipal
de St. Louis de France dans
le comté de Champlain tenue
au lieu ordinaire de ses sé-
ances le mardi le deux de juin
mil neuf cent treize à
sept heures de l'après-midi
à laquelle session sont
présents Messieurs les
conseillers David Richard
Alfred Bourque, Joseph Bour-
ques, Philippe Héroux,
Johnny Le Febvre
et le maire M. Jos. F. Lavasseur
forment le quorum sous
la présidence de M. Jos.
F. Lavasseur maire.

Les procès de la der-
nière session sont lus
et adoptés. Le conseil
desire acheter un terrain
secondé par le conseiller David
Richard. Adopté.

Il est proposé par le conseiller
Johnny Le Febvre secondé par
le conseiller Joseph Bourques
que l'on paie \$4 à M. Jos. F.
Lavasseur pour part de boue
de M. Garport Belle-mare. Adopté.

Il est proposé par le conseiller Joseph Bourques secondé par le conseiller Johnny Lebovre que Mr Philippe Praddy de St. Maurice soit nommé auditeur de cette municipalité. Adopté

Joseph Longval pro-maire
Alphonse Marchand Sec. Rév.

Province de Québec
Municipalité de St. Louis.
de France C. de Champlain

A une assemblée municipale et spéciale du conseil de St. Louis de France dans le comté de Champlain tenue au lieu ordinaire de ses séances mercredi le vingt sixième mil neuf cent seize à sept heures de l'après midi à laquelle session sont présents présents les conseillers Joseph Longval, Joseph Bourques, Gabriel Richard, Johnny Lebovre, Alfred Hamelin, pour l'one le quorum sous la présidence de Mr Joseph Longval pro-maire.

Les procès de la dernière session sont lus et adoptés sur motion du conseiller Gabriel Richard secondé par le conseiller Johnny Lebovre. Il est proposé par le conseiller Alfred Hamelin

deux notes
parci non
voir
J. L.

secondé par le conseiller Joseph Bourques que la lettre de Mme Zinaïde Lacourse veuve Hercule Belleville envoi par L. Piquillet au sujet du chemin de front de St-Hélie à partir de ^{St-Hélie} Edouard Gendron aller à la maison d'école reste sans effet, parce que la veuve Belleville a avoué à notre inspecteur de voirie qu'elle n'a rien ordonné à cet égard.

Adopté. Il est proposé par le conseiller Joseph Bourques secondé par le conseiller Johnny Lebeau que le rapport de la condition des comptes de 1912, 1913 soit adopté. . . adopté

Il est proposé par le conseiller Xavier Richard secondé par le conseiller Alfred Harbichin que l'on paye douze piastres aux jurés. . . adopté

secondé par le conseiller Joseph Bourques que la taxe de cette année soit de huit cents par cent piastres.

J. L.

adopté

Joseph Lussier
Ed. Blanchard

Province de Québec
Municipalité de St.
Louis de France

A une assemblée mun-
suelle et spéciale au conseil
municipal de St. Louis de
France dans le comté de
Champlain tenue au lieu
ordinaire de ses séances
le mardi le treize octobre
dix neuf cent treize à
neuf heures de l'après
midi à laquelle session
présents Messieurs le
conseillers Alfred Hamelin
Cavier Richard, Philippe
Heroux, Joseph Fournier
le maire M^r Joseph P. Fe-
vasieur, Fournier le
quorum, sous la prési-
dence de M^r Jost Levaney
maire.

Les procès de la dernière
session sont lus et adoptés
sur motion des conseillers
Alfred Hamelin secondé par
Cavier Richard.

Il est proposé par M^r
Cavier Richard secondé
par le conseiller Philippe
Heroux sous le nom de Mess^{rs}
Philippe Lamotte et Joseph La-
motte soient retranchés comme
n'étant pas l'âge requis
Adopté

et que M^r Jo. Jimmy Heroy
 et Lucien Bonnet soient mis
 sur la liste comme ayant
 la qualité requise pour être
 élus à la liste. Adopté.

Il est proposé par le conseiller
 Joseph Longval secondé par le
 conseiller Gavie Polignac la demande
 de M^r Charles Polignac pour payer
 Fr 25.⁰⁰ pour son enfant soit réglé.
 Adopté.

Joseph Levasseur
 Maire
 Edouard Marchand Sec. Ad.

Province de Québec
Municipalité de St.
Louis de France co de
Champlain.

A une assemblée
mensuelle du conseil mu-
nicipal de la paroisse de
St. Louis de France dans
le comté de Champlain tenue
au lieu ordinaire de ses sé-
ances le lundi le premier
décembre mil neuf cent
treize à neuf heures de l'aup-
midi à laquelle session
sont présents Messieurs le
conseillers Joseph Bourques
Xavier Richard, Johnny Le-
febvre, Alfred Hamelin
Philippe Héroux et le maire M^r
Joseph Boassereur forment le quo-
rum sous la présidence de
M^r Joseph Boassereur

Les procès de la der-
nière session sont lus et
adoptés sur motion du con-
seiller Joseph Bourques secondé
par le conseiller Xavier Richard.

Il est proposé par le con-
seiller Alfred Hamelin se-
condé par le conseiller Johnny
Lefebvre que la demande
de M^r Charles Poliquin produite
au octobre dernier pour payer
\$ 25.00 pour son enfant

ayant été rejetée en la séance
dernière soit aujourd'hui
acceptée. Adopté

Il est proposé par le con-
seiller Philippe Héroux se-
cond par le conseiller Alfred
Hauptin que l'on paie \$6.⁰⁰
à M. Eugène Dubois pour
loyer de la salle. Adopté

Il est proposé par le con-
seiller Joseph Bourque se-
cond par le conseiller Xavier
Richard que M. Joseph Long-
val soit nommé président
pour l'assemblée des conseillers
en janvier prochain. Adopté

Il est proposé par le conseiller
Johnny Lejeune second par
le conseiller Philippe Héroux
qu'il soit payé \$1.50 pour la ture
de premier le quartier et \$1.00 pour
part de route à M. William P. Mar-
chand. Adopté

Joseph Levesque

Président

Ed. Marchand Sec. des

Province de Québec
Municipalité de St.
Louis de France

À une assemblée des élec-
teurs municipaux de la paroisse
de St-Louis de France dans le conseil
de Champlain tenue au lieu or-
dinaire de ses séances lundi le deux
janvier ont eu lieu quatre
à dix heures de l'avant-midi
conformément au code mu-
nicipal et à l'avis préalable-
ment donné par M. Marchand
sec. le huit décembre ont
eu lieu treize sous la pré-
sidence de M. Joseph Longval
provisoirement et effet par résolution
du conseil.

Le président ouvre la dite
assemblée et requiert les élec-
teurs présents de proposer la
personne qu'ils veulent choi-
sir comme conseiller municipal
de M. David Richard et
Alfred Hamelin tous deux con-
tendants de charge.

Il est proposé par le sieur
Joseph Boyzgues cultivateur
de St-Louis de France, secon-
de par le sieur Arthur Lemotte
cultivateur de St-Louis de France
que M. George Marchand
cultivateur de St-Louis de France
soit élu à la charge de con-

de l'aller en remplacement de
 M^r Alfred Hamelin en sortant
 de charge.

Il est proposé par le sieur
 Johnny LeFebvre cultivateur
 de St. Louis de France, secondé
 par le sieur Joseph P. Ferassem
 cultivateur de St. Louis de France
 que M^r Achille D'Amboise culti-
 vateur de St. Louis de France
 soit élu conseiller en rem-
 plaçant de M^r Lavier. Pichon
 sortant de charge.

Et une heure s'étant écoulée
 sans qu'il y ait aucune
 réclamation, la séance est levée.

Joseph Longval
 Président
 Edouard Marchand Sec^r

Province de Québec
Municipalité de St.
Louis de France

Le sousigné Achille
Desilets ayant été d'abord nommé
conseiller de cette municipalité, fait serment que je rem-
plirai bien les devoirs de ma
charge et cela au meilleur de
mes capacités et jugement
Ainsi que Dieu me soit en
aide.

Achille Desilets
Asermenté devant
moi à St. Louis de France
le 2 février 1914

Adezone Marchand Sec. tes.

Province de Québec
Municipalité de St.
Louis de France

Le sousigné Georges Mar-
chand ayant été d'abord nommé
conseiller de cette municipalité fait
serment que je remplirai bien
les devoirs de ma charge
et cela au meilleur de mes
capacités et jugement.

Ainsi que Dieu me soit en aide
Georges Marchand

Asermenté devant moi
à St. Louis de France le 2 février 1914

Adezone Marchand Sec. tes.

Province de Québec
Municipalité de St
Louis de France (c. de)
Champlain

A une assemblée mensuelle
du conseil municipal de St. Louis
de France dans le conseil de
Champlain tenue au lieu ordi-
naire de ses séances le mardi
le deuxième jour de février
mil neuf cent quatorze
à cinq heures de l'avant-
midi à laquelle session sont
présents M^{rs} les conseillers
Joseph Bourgeois, Achille Desilets,
Phillippe Beron, Georges Marchand,
Joseph Longval et le maire
M^r Joseph T. L'vasseur formant
le quorum sous la présidence
de M^r Joseph L'vasseur.

Les procès de la dernière
session sont lus et adoptés
sur motion du conseiller Phi-
lippe Beron seconde par le
conseiller Achille Desilets

Il est proposé par le conseiller
Joseph Bourgeois seconde par
le conseiller Joseph Longval,
que M^r Joseph T. L'vasseur soit
réelu maire pour l'an
1914.

Il est proposé par le conseiller
Achille Desilets seconde par
le conseiller Phillippe Beron

que Mr Joseph Longval soit
réélu pro. mais pour l'an
19/4.

Il est proposé par le conseiller
Achille Desilets secondé par
le conseiller Georges Marchand
que Mr Joseph Doucet soit nom-
mé estimateur en rempla-
çant de Mr Achille Desilets
comme au jour de Mr Jan ouvrier
et la charge de conseiller et des-
timateur en même temps.

Il est proposé par le conseiller
Joseph Bourques secondé
par le conseiller Achille Desilets
que le conseil appuie toutes
ses forces la résolution de
la chambre de commerce
du district de Montréal en date
du 29 Dec. 1813 en faveur de
la construction du canal de la Baie
Georgienne.

Joseph Lussseau
J. Marchand Sec. Trés.

Je soussigné Joseph Doucet
 ayant été élu durement comme
 estimateur de cette commu-
 nauté fait serment que je rem-
 plirai bien les devoirs de ma charge
 et cela au meilleur de mes
 capacités et jugement.

Ainsi que Dieu me voit
 en aide
 Joseph Doucet

Assesment devant moi
 à St. Louis de France ce 25^{er}
 1914 J. L. Marchand
 Sec. V. S.

Je soussigné Arthur Lamotte
 ayant été élu durement comme
 estimateur de cette commu-
 nauté fait serment que
 je remplirai bien les devoirs de
 ma charge et cela au meilleur
 de mes capacités et jugement.
 ainsi que Dieu me voit en aide

Arthur Lamotte
 Assesment devant moi
 à St. Louis de France ce 25^{er}
 1914 J. L. Marchand Sec. V. S.

Je soussigné Antoine Lefebvre
 ayant été durement comme
 estimateur de cette commu-
 nauté fait serment que je rem-
 plirai bien les devoirs de ma
 charge et cela au meilleur
 de mes capacités et jugement

américain Dieu que sont ces
 mots
 Antoine Lepevre
 Assemblée devant nous
 le 2 Juin 14 à St. Louis de France
 Ed. Marchand Sec. tra

Province de Québec
 Municipalité de St. Louis
 de France Co. de Champlain

A une assemblée générale
 du conseil de St. Louis de France
 comté de Champlain, tenue au lieu
 ordinaire de ses séances lundi le
 premier de Juin ~~14~~ à neuf heures
 de l'avant-midi à laquelle
 session sont présents Messrs
 conseillers, Joseph Bourques, Achille
 Desilets, Anthony Lepevre, Phi-
 lippe Héroux, Joseph Longval
 Georges Marchand et le Maire M^r
 Joseph Lavasseur forment le
 quorum sous la présidence
 de M^r Joseph Lavasseur.

Les procès de la dernière
 session sont lus et adoptés sur
 motion du conseil-
 ler Joseph Bourques, secondé
 par le conseiller Anthony Lepevre.

Il est proposé par le conseiller
 Joseph Longval secondé par le
 conseiller Georges Marchand

qu'il soit fait cinq pastes
et soit payé de la terre de
Grenier de quinquante pour côté de
Ben. pour entretien du chemin
d'hiver et pour prochage et répar
au chemin.

Il est proposé par le conseil
par Achille Desilets seconde
par le conseiller Philippe Héroux
que ~~XX~~ les routes soient vendues
à tous les six mois les premiers
de mai au premier novembre
et du premier novembre au
premier de mai.

Il est proposé par le conseiller
Joseph Bourques seconde par
le conseiller Georges Marchand
que M^r le curé C. Lussard
soit nommé auditeur en
son défaut M^r Philippe Berd.
dly.

Il est proposé par le conseil
par Joseph Longval seconde par
le conseiller Georges Marchand
que l'on donne quinze pastes
à L. Marchand six mois pour
confection du rôle d'évaluation.

Il est proposé par le conseil
par le conseiller Joseph Héroux
que M^r Philippe Lamotte soit nom.
me gardien d'écrits pour le rang
St. Marguerite. Julien Lamotte,
pour le rang St. Jean, Sédore
Martin pour le rang St. Rémy.

Joseph Levasseur Maire
 M. Marchand Sec. Trés.

Province de Québec
 Municipalité de St.
 Louis de France Co. de Champlain

A une assemblée nouvelle
 du conseil municipal de St.
 Louis de France dans le comté
 de Champlain tenue au lieu
 ordinaire de ces séances à
 la dixième de août mil
 neuf cent quatorze à deux
 heures de l'avant-midi à la
 quelle session sont présents
 Messieurs les conseillers Joseph
 Bourque, Philippe Hébert, John
 J. Lebeau, Joseph Longval
 Achille Desjardins et le Maire
 M^r Joseph T. Levasseur forment
 le quorum sous la présidence
 de M^r Joseph T. Levasseur.

Les procès de la dernière
 session sont présentés par lui
 et adoptés sur motion du conseil
 par Joseph Bourque secondé par
 le conseiller John J. Lebeau.

Il est proposé par le conseil
 par John J. Lebeau secondé par
 le conseiller Joseph Longval
 que l'on fasse payer à M^r Estoumey
 la somme de \$24.00

Pour pension de sa fille Antoinette
Gudron.

Il est proposé par le conseiller
Joseph Longval secondé par
le conseiller Achille Desilets
que le rapport de l'audition des
comptes soit accepté.

Il est proposé par le conseiller
Achille Desilets - secondé par le
conseiller Joseph Bourque que
le taux de cette annie soit de 10.00
par cent frachés.

Il est proposé par le conseiller
Joseph Longval secondé
par le conseiller Joseph Bourque
que le rôle d'évaluation soit
accepté sans amendement.

Il est proposé par le conseiller
Joseph Bourque secondé par
le conseiller Joseph Longval que
l'assemblée régulière du ~~mois~~
~~de~~ mois de septembre
sera le deuxième dimanche
l'avant-veille.

Joseph Levasseur Maire
Ed. Marchand Secrétaire

Province de Québec
Municipalité de St.
Louis de France
Co. de Champlain

A une assemblée men-
suelle du conseil municipal
de St. Louis de France dans le
comté de Champlain tenue au
lieu ordinaire de ses séances
mardi le huitième jour de
septembre (mil neuf cent quatorze)
à neuf heures de l'avant midi
à laquelle session sont présents
Messieurs les conseillers Joseph
Bourques, Georges Marchand
Achille Desjardis, Johnny Lebovici
et le maire M^r Joseph T. Levas-
seur forment le quorum pour
la présidence de M^r J. T. Levas-
seur.

Les procès de la dernière
session sont lus et approuvés.
Il est proposé par le con-
seiller Joseph Bourques, secondé
par le conseiller Georges Mar-
chand que l'on paye à M^r
Eugène Lahaies loyer de sa
salle au montant de six piastres
pour jusqu'en septembre 1915.
Il est proposé par le conseiller
Achille Desjardis secondé par le
conseiller Johnny Lebovici
que l'on oblige la municipalité
du Cays de la Madeleine à arrau

ger le chemin et faire le décou-
vert voulu à partir de la limite
de St. Louis de France jusqu'à
la cote à Pachebeau inchovement
ment par la route de Mont-
Carmel, adopté

Il est proposé par le conseil-
ler Achille Desjardins secondé
par le conseiller Georges Marchand
que le Dr. J. Marchand soit ré-élu
gagé pour un an à la charge
de secrétaire trésorier aux mêmes
conditions que les années anté-
rieures adopté

Il est proposé par le conseiller
Joseph Bourque secondé par
le conseiller Georges Marchand
que le secrétaire trésorier fasse
le rôle de perception au plus tôt
et afficher les avis voulus à
cet effet.

Joseph Desjardins Maire
G. Marchand Sec.

Province de Quebec
Municipalite de St
Louis de France

A une assemblee
speciale et mensuelle du conseil
de St. Louis de France dans le
comte de Champlain tenue
au lieu ordinaire de ce conseil
le vingt six octobre mil neuf
cent quatorze a neuf heures
de l'avant-midi a laquelle
sont presens Messrs les conseillers
Johnny Lejeune, Joseph Bourque,
Georges Marchand, Joseph
Languet, Achille Desilets et le curé
M^r Joseph Levasseur Jorquet
le quorum sous la presidence
de M^r J. Levasseur.

Les procedes de la dernière
session sont lus et approuves.

Il est propose par le conseiller
Joseph Bourque, secondé par
le conseiller Johnny Lejeune
que l'on achete au prix de deux
cents le terrain de la paroisse
de St Louis et de St. Maurice.

Il est propose par le con-
seiller Achille Desilets secondé
par le conseiller Georges Marchand
que le conseil abandonne une
terre dans la concession des c^{ts}.
grands portant le No. P 540 à M^r
Jesse Connor moyennant que
ce dernier remplisse toutes les obli-
gations et en subisse les charges

Province de Québec
Municipalité de St.
Louis de France

Avis public vous est
par le présent donné par
Marc Land, Sec. Trés. et à tous
les propriétaires de biens fonds
de cette municipalité qui il
y aura midi le seize janvier
courant à l'au soir ne peuvent
seize une assemblée de ces
dits propriétaires de
biens fonds à dix heures
de l'au-ant midi pour pro-
céder à l'élection de nouveaux
conseillers en remplaçant
de Messieurs Joseph Levesque
William Normandeau Léon
Edouard Gendron.

Donné à St. Louis de France
le 31 déc. 1912

Edouard Marchand
Sec. Trés.

et les dépenses, terre qui appartenait à Grenier sans pronon. Adopté. Il est proposé par le conseiller Joseph Bourques second par le conseiller Achille Desilets que l'on fasse vendre les terres qui appartiennent à M^{re} St Marie portant les N^{os} 541, 542, à P^{te} Belle-Mare portant les N^{os} P 555, P 556, P 557, 569, 562, et que les terres appartenant à L^{re} Ouesine Boulard portant le N^o P 573 et à Philias Beaunier portant le N^o P 573 soient vendues si elles sont capables de payer les taxes et si les taxes ne sont pas payés avant le mois de décembre. Adopté

Joseph Lussier
Maire

Ide zone Marchand

Province de Québec
Municipalité de St.
Louis de France C^{te} de Chauglain

A une assemblée spéciale du conseil municipal de St. Louis de France C^{te} de Chauglain tenue au lieu ordinaire de ses séances lundi le sept décembre mil neuf cent quatorze à sept heures de l'après-midi à laquelle session sont présents Messrs les conseillers Achille Desilets Joseph Bourques, Joseph Lussier.

val, Georges Marchand
Johnny Lefebvre et le maire
Mr Joseph Devassour forment
le quorum sous la présidence
de Mr Joseph Devassour.

Il est proposé par le conseiller
Joseph Bourque secondé
par le conseiller Joseph Fon-
val que l'on fasse vendre par
le conseil de toute seule-
ment les terres qui appar-
tiennent à la Co Adolphe
Marie, bapté.

Il est proposé par le conseil-
ler Joseph Bourque, secon-
de par le conseiller Pierre
Fonval que Mr Achille
Deville soit nommé
président pour l'élection
des conseillers en Janvier
prochain, bapté.

Johnny Lefebvre
Maire
Edouard Marchand,
Testes,

Province de Québec
 Municipalité de St.
 Louis de France (de Champlain)

A une assemblée des électeurs
 Municipaux de la paroisse de
 St. Louis de France dans le comté
 de Champlain tenue au lieu
 ordinaire de ses séances le
 dix-neuf de Janvier mil neuf
 cent quinze à dix heures de
 l'avant-midi et à l'avis pré-
 alablement donné par
 Marchand ~~terres~~, le treize
 et un de décembre mil neuf
 cent quatorze sous la présidence
 de M^r Achille Désilets nom-
 mé à cet effet par résolution
 du conseil.

Le président ouvre la dite
 assemblée et requiert les
 électeurs présents de proposer
 les personnes qu'ils veulent
 choisir conseillers en rem-
 plaçant de M^r Joseph
 Bourques et Joseph ~~Levasseur~~
 sortant de charge. Il est proposé
 par le sieur Joseph Bourques
 cultivateur de la paroisse de
 St. Louis de France second par
 le sieur Adolphe Lamothe culti-
 vateur de la paroisse de St. Louis
 de France que M^r Omer Lamothe
 du même lieu soit élu conseil-
 ler en remplaçant de M^r Joseph

Bourques sortant de charge
 a été proposée par le sieur Joseph
 Levasseur cultivateur de St.
 Louis de France, seconde par
 le sieur Georges Marchand
 cultivateur de St. Juv. de France
 que M. Edmund Marchand
 cultivateur de même lieu
 soit élu conseiller en rempla-
 cement de M. Joseph Levasseur
 sortant de charge

Il est proposé par le sieur
 Philippe Heron cultivateur
 de la paroisse de St. Louis de France
 seconde par le sieur Joseph
 Longval cultivateur du même
 lieu que M. Lucien Marchand
 soit élu conseiller en rempla-
 cement de M. Joseph Bourques
 sortant de charge. Le premier
 et le second ont accepté cette
 dernière proposition et
 une heure s'étant écoulée sans
 qu'aucune autre proposition
 à celle-ci ait été mentionnée
 proclame les sieurs Omer
 Thé et Edmund Marchand
 élus conseillers de cette com-
 munalité.

Achille Desjardins

Président et Jure

Province de Québec
Municipalité de St.
Louis de France

Je soussigné Omer Lamotte
ayant été dûment nommé con-
seiller de cette municipalité
fait serment que je remplirai
bien et fidèlement les devoirs
de ma charge et cela au meil-
leur de mes capacités et ju-
gement.

Ainsi que Dieu me soit en aide

Omer Lamotte

Assermenté devant moi

à St. Louis de France ce

vingt cinq de Janv 1915.

Alphonse Marchand.

Secrétaire

Province de Québec
Municipalité de St.
Louis de France

Je soussigné Edmond Mar-
chand ayant été dûment nom-
mé conseiller de cette munici-
palité fait serment que je
remplirai bien et fidèlement
les devoirs de ma charge et
cela au meilleur de mes
capacités et jugement ainsi
que Dieu me soit en aide.

Edmond Marchand

Assermenté devant moi

à St. Louis de France ce

25 de Janv 1915

Alphonse Marchand Secrétaire

le conseiller Omer Lamotte
que M^r Joseph Longval soit
nommé pro-maire pour l'année
1915. *Adopté.*

Il est proposé par le conseiller
Joseph Longval secondé par le
conseiller Philippé Héson
qu'il soit fait au conseil de com.
le compte au montant de \$ 30.⁰⁰/₁₂
~~fruits pastés~~ ^{ou} pour adm.
mistraton d'octobre 1912 en août
1914. *Adopté.*

Il est proposé par le conseiller
Georges Marchand, secondé
par le conseiller Achille Desi.
bureau de l'hygiène qu'il soit formé un bureau
d'hygiène dans la dite paroisse
de St-Jouis de France et que
chaque conseiller en soit
membre. *Adopté.*

Il est proposé par le conseiller
Joseph Longval secondé par
le conseiller Omer Lamotte
que le Dr D. Marchand
soit nommé officier de santé
au dit bureau d'hygiène.
Adopté.

Johnny Lafleur maire.
Idéjose Marchand sec. *Adopté.*

Province de Québec
Municipalité de St.
Louis de France

Je soussigné Johnny
Lefebvre ayant été élu
homme maire de cette mun.
cipalité - fait serment que
je remplirai bien et fidèlement
les devoirs de ma charge
et cela au meilleur de mes
capacités et jugement ainsi
Que Dieu me veut en aide
Johnny Lefebvre

Assesment devant
moi à St Louis de France
ce 25^e jour 1915.
Edmond Marchand
Secrétaire

Province de Québec
Municipalité de St.
Louis de France (St. Louis de France)

A une assemblée ouverte
du conseil municipal de St.
Louis de France dans le comte de
Champlain tenue au lieu ordi-
naire de ses séances lundi
le premier jour de mars mil
neuf cent quinze à sept heures
de l'après-midi à laquelle session
sont présents Messrs les conseillers
Edmond Marchand, Omer Lamothe

Joseph Fouquet, Achille Desilets
 et le maire M^r Johnny Lejeune
 forment le quorum sous la
 présidence de M^r Johnny Lejeune

Les procès de la dernière
 assemblée sont lus et approuvés.

Il est proposé par le conseil.
 par Achille Desilets - secondé
 par le conseiller Omer Lamotte
 que M^r Jos^e Levasseur soit
 nommé inspecteur de voirie
 pour le rang St. Marguerite en
 remplaçant de M^r David Boari.
 que M^r Pierre Marchand (Abd^e P^e)
 soit nommé inspecteur de voi-
 rie pour le rang petit St. Mar-
 guerite en remplaçant de M^r
 Louis Gilbert, que M^r Charles
 Poliquin soit nommé inspecteur
 de voirie pour le rang des Cheneaux
 en remplaçant de M^r Yacinthe
 Charette, que Théophile Baron
 soit nommé inspecteur de
 voirie pour le rang St. Jean
 en remplaçant de M^r Théophile⁺
 Hébert, que M^r Donat Dubé⁺
 soit nommé inspecteur
 de voirie pour le rang St.
 Alexis en remplaçant de
 M^r Eugène Lejeune, que M^r
 Émile Beaumier soit nom-
 mé inspecteur de voirie pour
 le rang Marais des plaines
 et la route des plaines.
 sur la même proposition

⁺ remplacé par
 Donat Lamotte

que Mr Augere De Montigny
 soit nommé inspecteur agricole
 pour le rang St. Alexis et le
 Marais des Plaines en remp-
 lissant de Mr Arthur LeFebvre
 que Mr Allie De Montigny soit
 nommé inspecteur agricole
 pour le rang St. Jean et les
 Phereault en remplissant
 de Mr Lavie Marchand, que
 Mr Emery Heon soit nom-
 mé inspecteur agricole pour
 le rang Ste. Marguerite en
 remplissant de Mr Victor
 Ducharme.

Sur la même proposition que
 Messrs Augustin Lemire, An-
 toine Laroyer, Adolphe Finget
 soient nommés estimateurs

Sur la même proposition que
 Mr Ernest Marchand soit
 nommé gardien d'enclos en
 remplissant de Mr Julien
 Larrothe.

Sur la même proposition
 que Mr le Rev. Emil Lemaire
 soit nommé ~~audite-~~
~~leur.~~ Johnny Lefebvre
 Ad. Marchand ^{secrétaire}

Province de Québec }
 Municipalité de St. }
 Louis de France (de Chaudière)

A une assemblée mensuelle
 du conseil municipal de la
 paroisse de St. Louis de France
 dans le comté de Chaudière
 tenue au lieu ordinaire de ses
 séances le mardi le vingt-neuf
 mars dix-neuf cent quinze
 à neuf heures de l'avant-
 midi à laquelle session sont
 présents Messieurs les con-
 seillers Georges Marchand, Achille
 Déziel, Joseph Longval et le maire
 M^r Johnny Lefebvre (donnent le quo-
 rum sous la présidence de M^r
 Johnny Lefebvre).

Les procès-verbaux de la dernière
 assemblée sont lus et approuvés.
 A cet propos par le conseil
 le Achille Déziel secondé
 par le conseiller Joseph Longval
 que M^r Olivier Marchand soit
 nommé gardien de ce qui
 mettent le feu dans les limi-
 tes de la municipalité pour
 quelques causes que ce soit.
 Cette officier devra contrôler
 ceux qui il a charge de surveiller
 comme les bois de la province
 s'étige en punissant au besoin
 les délinquants, que M^r Donat
 Lemoyne soit nommé inspecteur

de voir le jour le rang St Jean
en remplaçant de Mr Théophile
Hebert. Adopté

Il est proposé par le conseiller
Georges Marchand et secondé par le
conseiller Achille Desilets - qu'il
soit payé douze piastres aujour
d'hui. Adopté

J. LeFebvre maire
Georges Marchand teneur
Province de Québec
Municipalité de St Louis
de France (Cote de Champlain)

A une assemblée spéciale et
renouvelée du conseil commu-
nicipal de la paroisse de St. Louis
de France dans le comté de
Champlain tenue au lieu
ordinaire de ses séances
mercredi le vingt de Juin

à sept heures
de l'après-midi

à laquelle
sont présents Messieurs
les conseillers, Joseph Longval
Philipp Heron, Georges Marchand
Edmond Marchand, Achille Desi-
lets, Omer Lamotte et le maire
Mr Johnny LeFebvre forment
le quorum sous la présidence
de Mr Johnny LeFebvre.

J. S.

Les procès de la dernière assem-
blée sont lus et approuvés.

Il est proposé par le conseiller
Achille Desilets secondé par le con-
seiller Omer Lamotte que le sec. Tr.

notifié. Tous les inspecteurs de voirie de faire arranger les chemins de front et les routes que les fossés soient creusés et les broussailles enlevées le long des chemins de front et les routes partout où il y en a besoin et cela sous le plus court délai possible. Adopté.

Il est proposé par le conseiller Joseph Longval secondé par le conseiller Edmond Marchand que le sec. te. notifié le nouveau la municipalité de la paroisse de La Madeleine de voir à faire faire le découvert de la route de Mont-Carmel sur toutes parcourent dans les limites de leur municipalité à partir de la limite de St-Jovite de France et cela sous un délai de quinze jours. Adopté.

Il est proposé par le conseiller Philippe Béron secondé par le conseiller Georges Marchand que le compte d'Arboretto Gendron comme aliénée au montant de \$60.00 soit collecté sur son père Edouard Gendron sous le plus court délai possible. Adopté.

Il est proposé par le conseiller Joseph Longval secondé par le conseiller Edmond Marchand que les comptes du conseil soient rendus au premier jour de

Journal. P. 270.

Johnny Lefebvre
 Province de Québec La Marchand & Co.
 Municipalité de St.
 Louis de France dans le comté de Champlain.

A une assemblée mu-
 nuelle du conseil municipal
 de la paroisse de St. Louis de France
 dans le comté de Champlain
 tenue au lieu ordinaire de ses
 séances lundi le cinquième
 jour de juillet mil neuf cent
 quinze à neuf heures de l'avant-
 midi à laquelle session sont
 présents Messrs les conseillers
 Edmond Marchand, Georges Ma-
 chand, Achille Desilets, Joseph
 Longval, ——— et le maire
 M^r Johnny Lefebvre qui prend
 le quorum sous la présidence
 de M^r Johnny Lefebvre.

Les procès-verbaux de la dernière
 assemblée sont lus et approuvés.

Le conseil procède ensuite
 à la révision annuelle du rôle
 d'évaluation sur motion du con-
 seiller Achille Desilets, secondé
 par le conseiller Joseph Longval
 que les noms suivants sont été changés
 sur le rôle d'évaluation sur le rôle
 d'évaluation Jules Lachais remplacé par
 Jerry De Montigny pour les nos 8972, 93

Aubert Pothier par Charles Jandy pour
 le N^o P 527, Götique Charette par George
 Marchand pour le N^o P 528, Felix y Mar-
 chand par le St-Maurice Lumber Co pour
 le N^o P 552, Honzo Marchand par le
 St-Maurice Lumber Co pour le N^o P 551 M.
 Juel Boiret par le St-Maurice Lumber
 Co pour le N^o P 555 à 559, Alfred Boiret
 par le St-Maurice Lumber Co pour le N^o P 553
 Louis Gilbert pour le N^o P 560 P 561, Alfred
 Pellemare pour le N^o P 562 que les
 evaluations soient changees en P 85
 de \$ 200.00 à \$ 100.00 N^o P 85 de \$ 300.00 à \$ 200.00
 N^o 570 de \$ 350.00 à \$ 100.00 le N^o 460 de
 \$ 1250.00 à \$ 1000.00 et la terre du St-Maurice
 Lumber Co à \$ 2200.00 et que les
 corrections soient garanzé par les
 initiales du maire. A. J. P.

Il est propose par le conseiller
 George Marchand secondé
 par le conseiller Edmond Mar-
 chand que le conseil envoie
 une lettre d'avocat à M^r Gendron
 donnant le delai de huit jours
 venir payer pour sa fille Antoinette
 et après ce delai de poursuivre.

Province de Québec
Municipalité de St.
Louis de France

A une assemblée générale
du conseil municipal
de St. Louis de France dans le local
de Champaign tenu au lieu ordinaire
de ses séances lundi le deuxième
jour d'avril mil neuf cent quinze
à neuf heures de l'avant-midi
à laquelle session sont présents
Messieurs les conseillers, Achille
Désilets, Georges Marchand, Omer
Lamoignon, Edmond Marchand. Et
le maire M^r Johnny Lepebois
forment le quorum sous la
présidence de M^r Johnny Lepebois.

Les procès-verbaux de la dernière
assemblée sont lus et approuvés.

Est proposé par le conseil-
ler Achille Désilets secondé par
le conseiller Edmond Marchand
que le secrétaire, écrive à tous
ceux qui sont encore arriérés.
Le secrétaire donne lecture du
rapport de l'audition des comptes
et sur la même proposition
qu'il soit accepté.

Est proposé par le conseil-
ler Georges Marchand secondé
par le conseiller Achille Désilets
que le conseil accepte \$30.⁰⁰ de
M^r Edmond Guérin pour sa fille

St. Louis de France

Janv 1913

Le sousigné Edouard Guendon m'oblige à payer \$30.00
rente fixe par année
au conseil de d'ici à vingt cinq ans pour
ma fille Antonette si elle vit
jusqu'à ce temps et plus
si je suis capable. Si je de-
meure dans la paroisse cet
engagement pourra être re-
voqué au bon vouloir du con-
seil.

Edouard Guendon

au conseil de
St. Louis de France
E. G.

William Riecher	7.26	+0.13	=7.49
Georges Rochelau	1.16	+0.13	=1.29
Auguste Labadie	2.06	+0.13	=2.19
Moise Loringen	.64	+0.13	=0.77
	<u>\$ 11.12</u>		<u>\$ 3.55</u>

les absents.

Autonette et qu'il soit payé
 \$60.⁰⁰ au conseil de comble
 pour Autonette Gudson
 Adopté. C'est proposé par le con-
 seiller Omer Lamotte secondé par
 le conseiller Georges Marchand
 que le conseil envoie une lettre
 d'avocat à la municipalité de
 Bayde la Madeline pour faire
 faire le découvert sur la route
 qui conduit à l'église St-Pierre
 et sous un délai de huit jours.
 Adopté. C'est proposé par le con-
 seiller Achille Desjardis secondé
 par le conseiller Edmond Mar-
 chand que les taxes de cette année
 soit de huit ct par cent pro-
 cent. Adopté

Johnny Gephwaee
 Maire
 Edzome Marchand
 Secrétaire

Province de Québec
Municipalité de
St. Louis de France de Champlain

A une assemblée annuelle et spéciale du conseil municipal de St. Louis de France dans le comté de Champlain tenue au lieu ordinaire de ses séances samedi le quatrième jour de septembre mil neuf cent quinze à sept heures de l'après-midi à laquelle session sont présents Messrs. les conseillers Edmond Marchand, Joseph Bonval, Pierre Lagoutte et le maire M^r Johnny Lejeune formant le quorum sous la présidence de M^r Johnny Lejeune.

Les procès-verbaux de la dernière assemblée sont lus et approuvés.
Il est proposé par le conseil par Joseph Bonval, secondé par le conseiller Edmond Marchand que l'inspecteur de voirie fasse faire le fossé d'eau des côtés de la route de Piter son au point à Dubé à partir de la maison de M^r David Dubé à aller au bout de la route sur une longueur d'environ deux cents pieds et que l'on fasse mettre cette route en rond sur tout son parcours et que l'entre-

preneur de la route soit obligé de faire une débouche dans la nef pour égoutter au printemps les endroits les plus bas de la route. *Adopté.* Il est proposé par le conseiller Omer Lacroix, secondé par le municipal conseiller Edmond Marchand que la municipalité de St. Louis de la rive se oppose à ce que la municipalité de Mont-Carmel ferme la route qui est continuation de la route de chez Louis Gilbert ou route du petit St. Marguerite. *Adopté.*

Il est proposé par le conseiller Omer Lacroix, secondé par le conseiller Joseph Buzval que l'on paie six piastres à M. Eugène LaHaie pour loyer de sa salle. *Adopté.*

Johnny Lefebvre *Secrétaire*
 Edmond Marchand *Président*

Province de Québec
Municipalité de St.
Louis de Traraco bod. bhaup.

Une assemblée
spéciale et occasionnelle du con-
seil municipal de St. Louis de
Traraco dans le comté de bhaup.
tenue au lieu ordinaire de ses
séances le dimanche le onzième jour
de octobre à deux heures de
l'avant-midi à laquelle ses-
sion sont présents M^{rs} le
conseillers Achille Desilets,
Philippe Héroux, Joseph Long-
val, Georges Marchand et le maire
M^r Johnny Lafebvre for-
ment le quorum pour
la présidence de M^r Johnny
Lafebvre.

1913
J. S.

Les procès de la dernière
assemblée sont lus et approu-
vés.

Il est proposé par le conseil
de Achille Desilets secondé
par le conseiller Philippe
Héroux que le conseil pour-
rait les moyens de faire
payer ceux qui sont en
arriérés pour leurs taxes
qu'il soit autorisé à envoyer
des lettres d'avocats pour
ou faire vendre les terrains
par le conseil de comté s'il y a
lieu.

Joseph Longval Maire
Georges Marchand Sec.

Province de Québec
Municipalité de St.
Louis de France Co. de Chazy.

A une assemblée municipale
du conseil de St. Louis de France
dans le comté de Chazy tenue au lieu ordinaire de ses
séances mercredi le troisième
jour de novembre mil neuf cent
quize à neuf heures de l'a-
vant midi à laquelle session
sont présents Messieurs le
conseillers Georges Marchand,
Philippe Héroux, Edmond Mar-
chand et le po maire M^r-Joseph
Fouquet. Le gouverneur
sous la présidence de M^r-
Joseph Fouquet.

Il est proposé par le conseiller
Edmond Marchand, secondé
par le conseiller Georges Mar-
chand que les assemblées
du conseil soit le premier
lundi du mois à neuf heures
de l'avant. Adopté.

Il est proposé par le conseil-
ler Georges Marchand, secondé
par le conseil Edmond
Marchand qu'il soit rendu
par le conseil le compte des terres
de M^r-Joseph Levasseur fils de Pageau
pour recouvrer le montant et
des taxes et les terres de M^r-Joseph
Doucet qui appartenait à M^r-le

Les Procès Verbaux de la dernière
Assemblée sont lus et approu-
vés.

Le Procès Verbaux de la dernière
Assemblée sont lus et approu-
vés.

Johnny Johnson Maire.
Edmond Marchand Sec.

Province de Québec
Municipalité de St.
Louis de France de Champlain.

A une assemblée con-
sultative du conseil municipal
de la paroisse de St. Louis de France
dans le comté de Champlain
tenue au lieu ordinaire de ses
séances lundi le trois de Ju-
in mil neuf cent seize
à neuf heures du soir, à
laquelle session sont présents
Messieurs les conseillers, Georges
Marchand, Omer Lamoignon,
Achille Desjardins, Philippe Desjardins,
Joseph Bézard, Edmond Mar-
chand, Jorumet le quorum
sous la présidence de M.
Joseph Bézard, pro-maire.
Les Procès Verbaux de la dernière
Assemblée sont lus et approu-
vés.

Il est proposé par le conseiller
Edmond Marchand secondé
par le conseiller Omer Lamoignon

que Mr Achille Desilets soit
 nommé président pour l'assem-
 blée des conseillers qui aura lieu
 le deuxième ~~de~~ ^{de} janvier courant à
 dix heures de l'avant midi.
 Adopté. Il est proposé par le conseil-
 ler Georges Marchand, seconde
 par le conseiller Philipp Héroux
 que le sec^{ts} soit autorisé
 à faire au conseil de compte le
 montant de \$44, ⁹⁹/₁₀₀ qua-
 rante quatre ~~pièces~~ ^{pièces} et ⁹⁹/₁₀₀ Adpté.
 Le maire Mr Johnny Lezeby
 arrivant à ce moment
 prend ~~son~~ ^{son} siège.

Le sec^{ts} donne le rapport
 pour l'année finissant le 31 Decem-
 bre mil neuf cent quinze, il
 est proposé par le conseiller
 Achille Desilets, seconde par
 le conseiller Omer Gauthier
 que ce rapport soit adopté. Adpté.

Joseph Longval ^{le maire}
 Georges Marchand & C.

Province de Québec
Municipalité de St.
Louis de France

A une assemblée
des électeurs municipaux de
la paroisse de St. Louis de
France dans le comté de
Champlain, tenue au lieu
ordinaire de ses séances
lundi le dixième jour de
Janvier mil neuf cent seize
à dix heures de l'avant
midi conformément au
code municipal et à l'avis
préalablement donné par
M. Marchand rec. tes. et tenu
et en décembre mil neuf
cent quinze sous la prési-
dence de M. Achille Desilets
nommé à cet effet par
résolution du conseil.

Le président ouvre la
dite assemblée et requiert
les électeurs présents de pro-
poser les personnes qu'ils
veulent choisir conseillers
en remplaçant de Messieurs
Johnny Lejeune, Philippe
Hébert, Joseph Congrat sor-
tant de charge.

Il est proposé par le conseiller
Georges Marchand cultivateur
de St. Louis de France, secondé
par le sieur Joseph H. Levasseur
cultivateur de St. Louis de France

que M^r Johnny Leblanc soit
 réélus conseiller en rempla-
 çant de lui-même. Il est pro-
 posé par le sieur David Duchan
 que cultivateur de St. Louis de
 France secondé par le sieur
 Omer Gauvoté commerçant
 de bois de St. Louis de France
 que M^r David Lavari soit
 élu conseiller en rempla-
 çant de M^r Philippe Gbierou
 sortant de charge. Il est pro-
 posé par le sieur Joseph P. Le-
 vasseur cultivateur de St.
 Louis de France, secondé par
 le sieur Antoine Gpplure cul-
 teur des mêmes lieux que
 M^r Joseph Longval soit réélus
 conseiller en remplaçant
 de lui-même.

Et une heure s'étant écoulée
 sans qu'il y ait aucune propo-
 sition à celle-ci haut faite la
 séance est levée.

J. A. Desitets pres. et
 officio

Province de Québec
Municipalité de St.
Louis de France

Le commissaire David
Savary ayant été nommé
me conseiller de cette municipalité
fait serment que je remplirai
bien et fidèlement le devoir
de ma charge et cela au
meilleur de mes capacités et jugements
Ainsi que Dieu me soit en
aide. David Savary

Serment devant moi
à St. Louis de France ce 7^{me}
jour de Jan 1916
Ed. Marchand sct.

Province de Québec
Municipalité de St. Louis
de France

Le commissaire Joseph Longval
fait serment que je remplirai
fidèlement les devoirs de ma
charge comme conseiller et cela
au meilleur de mes capacités et
jugement
Ainsi que Dieu me soit en aide,

Joseph Longval
Serment devant moi
à St. Louis de France ce
7^{me} jour de Jan 1916
Ed. Marchand sct.

Province de Québec
Municipalité de St. Louis
Terraine Co. de Champlain

A une assemblée mensuelle
du conseil municipal de St.
Louis de Terre dans le comté de
Champlain tenue au lieu ordinaire
de ses séances lundi le septième
jour de février mil neuf cent
seize à trois heures de l'avant-
midi à laquelle session sont
présents Messieurs les conseillers
Edmond Marchand, Achille D.
Desilets, David Savari, et le pro-
 maire Mr Joseph Longval forment
le quorum sous le présidium
de Mr Joseph Longval for maire.

Les procès de la dernière
assemblée sont lus et approuvés.
Il est proposé par le conseiller
Achille Desilets, secondé par le
conseiller Edmond Marchand
que Mr Johnny Lepore soit élu
maire pour l'année 1916 et Mr Joseph
Longval pro-maire pour le même
temps. Adopté.

Il est proposé par le conseiller
David Savari secondé par le con-
seiller Achille Desilets - qu'il soit payé
\$1.00 une pastie à M. Luc de Montigny
pour cadre du cadastre de la paroisse.

Il est proposé par le conseiller Mue
Laurotte secondé par le conseiller Edmond Marchand que les
lois de la prohibition pour la fumée ait été le 21 de mai 1916.
Johnny Lepore
Edmond Marchand maire

Province de Québec
 Municipalité de St.
 Louis de France Code de Chap. }
 }
 }
 }
 }

A une assemblée municipale du conseil municipal de la paroisse de St. Louis de France dans le bonnet de Chauglain tenue au lieu ordinaire de ses séances le dimanche sixième jour de Mars mil neuf cent seize à neuf heures de l'avant midi à la quelle session sont présents messieurs les conseillers Omer Gauthier, Edmond Marchand, David Savari, Achille Desilets, Joz Donzeal et le maire Joz Johnny Lejeune, Jozmeut le greffier sous la présidence de M^r Johnny Lejeune.

Les procès de la dernière assemblée sont lus et approuvés. Il est proposé par le conseiller Omer Gauthier approuvé par le conseiller Achille Desilets que le conseil de St. Louis de France approuve le projet de prohibition des boissons alcooliques au Canada pour le temps de la durée de la guerre et une période de trois ans pour la reconstruction du pays et qu'une copie de cette résolution soit envoyée au député de notre comté, à M^r R. Borden, à M^r W. Laurier et

Approbation
 du projet
 de prohibi.
 des boissons
 alcooliques
 au Canada
 pour le
 temps de la
 guerre.

à l'honorable M. Marcel Adolphe.
 Il est proposé par le conseil-
 ler Joseph Longval, secondé
 par le conseiller David Savari
 que le conseil de St. Louis de France
 s'oppose à la permutation de la
 route du Mont-Carmel qui est
 la continuation d'une route
 de St. Louis de France passant
 entre les lots nos 568 et 569 du
 cadastre officiel de la paroisse
 de St. Louis de France dans
 le rang Petit St. Marguerite.
 Adopté.

Johanny Lefebvre maire
 Elezonne Marchand Sec. G.

Il a été inscrit 38 signatures en faveur
 de la prohibition le 21 mars 1916 et par
 un contre

Elezonne Marchand
 Sec. G.

Province de Québec
Municipalité de St. Louis
de France Co. de Champlain

A une assemblée munici-
pelle du conseil municipal
de la paroisse de St. Louis de France
dans le comté de Champlain te-
nue au lieu ordinaire de ses sé-
ances mardi le quatrième jour de
mars mil neuf cent seize à neuf
heures de l'avant-midi à laquelle
session sont présents Messieurs
les conseillers Edmond Mar-
chand, Achille Desilets, David
Savari et le maire Mr. John
LeFebvre forment le quorum
sous la présidence de Mr. John
LeFebvre.

Les procès de la der-
nière assemblée sont lus et ap-
prouvés.

Les conseillers
Joseph Bonval et Georges Marchand
arrivant à ce moment pre-
nent leur place.

Le secrétaire (trésorier) fait
lecture d'une lettre du bureau
d'hygiène au sujet des mala-
des contagieuses, d'une autre de
Mac Lean Daily au sujet des tra-
vau de génie civil, puis d'une
troisième au sujet du nomi-
nement de Louis Hébert.

Il est proposé par le con-

sciller Edmond Marchand
 secondé par le conseiller Achille
 Desilets que le conseil laisse
 auditer ses comptes à la fin de
 Juin ou au commencement de
 Juillet prochain. Adopté

Joseph Longval ^{pro maire}
 La Marchand ^{secr.}

Province de Québec
 Municipalité de St.
 Louis de France de Cham.

A une assemblée mun-
 cipale du conseil de St. Louis
 de France dans le comté de Cham-
 plain tenue au lieu ordinaire
 de ses séances le lundi le pre-
 mier jour de mai mil neuf
 cent seize à neuf heures de
 l'avant midi à laquelle au-
 sson sont présents Messieurs les
 conseillers David Savari, Georges
 Marchand, Omer Lamotte, et le
 pro. maire Joseph Longval for-
 mant le quorum sous la pré-
 sidence de M^r Joseph Longval
 pro. maire

Les procès de la dernière
 assemblée sont lus et approuvés.

Le secrétaire trésorier fait
 lecture d'une lettre d'avocat
 Le Bique et Lapie au sujet d'un
 cheval appartenant à M. Rodolphe

Proveucher et il est proposé
 par le conseil Omer Lamotte
 secondé par le conseiller David
 Savari que le secrétaire fasse
 réponse à cette lettre disant
 que la municipalité ou M^r
 Antoine Leblond est responsable des dom-
 mages indiqués. Adopté.

C'est proposé par le conseil
 les Georges Marchand secondé
 par le conseiller Omer La-
 Motte que le secrétaire fasse
 au conseil de conseil le mon-
 tant de pour les acheminés
 adopté

Johny Deschamps
 M^r Maire
 Ed. Marchand M^r Sec^r

Province de Québec
 Municipalité de St.
 Louis de France Bois Champ.

A une assemblée convoquée
 du conseil municipal de la pa-
 roisse de St. Louis de France
 dans le conseil de Bois Champ
 tenue au lieu ordinaire de ses
 séances le mardi le cinq de Juin
 mil neuf cent seize à deux
 heures de l'avant-midi à la
 quelle session sont présents mes-
 sieurs les conseillers Edmond
 Marchand, David Savari, Adolphe
 Desilets, Georges Marchand et le
 Maire M^r Johny Deschamps Jos.

ment le quorum pour la pré-
sidence de M. Johnny Leprieux
Les procès de la dernière
Assemblée sont lus et
approuvés.

Il est proposé par le conseiller
Achille Desjardins secondé par
le conseiller David Savari qu'il
soit payé cinq piastres au bureau
Gauglois & Durand pour sa
formation et qu'il soit payé
\$6.96 à M. Donat Dubé pour
son terrain de Pauly Ritcher et
que cet ~~estimation~~ soit chargé à
ce M. Ritcher. Adopté.

Johnny Leprieux Maire
M. Joseph Marchand Secrétaire

Province de Québec
Municipalité de St.
Louis de France (de Champs.)

A une assemblée mensuelle
du conseil municipal de la
paroisse de St. Louis de France dans
le comté de Champlain tenue
au lieu ordinaire le dimanche troisième
jour de juillet mil neuf cent
seize à neuf heures de l'avant-
midi à laquelle session sont pré-
sents Messieurs les conseillers
Georges Marchand, David Savari, René
Lamothe, Joseph Gougeon, Achille Desjardins.

sible et le maire Mr. Johny Lepore
 jure formellement le qu'on ne sera
 la présence de Mr. Johny Lepore.

Les procès de la dernière
 assemblée sont lus et approuvés.

Le secrétaire trésorier fait lec-
 ture du rapport de l'audition des
 comptes et il est proposé par le
 conseiller Ours Gauthier J. H.
 et approuvé par le conseil
 par le conseiller Achille Des-
 sels que ce rapport soit adopté.
 Le conseiller Edmond Marchand
 arrivant à ce moment prend son
 siège.

Il est proposé par le conseil-
 ler Edmond Marchand secondé
 par le conseiller Achille Des-
 sels que le secrétaire écrive immé-
 diatement à tous ceux qui
 doivent encore plus qu'un
 an de cotisation et à partir d'au-
 mois à tous ceux qui devront
 toutes taxes.

Il est proposé par le conseil-
 ler George Marchand secondé
 par le conseiller Joseph Congval
 que l'inspecteur de la route
 de St-Marguerite fasse afficher
 les faits dans la dite route de
 St-Marguerite par les propriétaires
 de ces dites parcelles afin qu'il y
 en a besoin.

Johny Lepore Maire
 George Marchand

Province de Québec
Municipalité de St.
Louis de France de Champlain

A une assemblée spéciale
du conseil municipal de la
paroisse de St Louis de France
comté de Champlain tenue
au lieu ordinaire de ses sé-
ances samedi le huit de juil-
let mil neuf cent seize à neuf
heures de l'avant midi au sujet
d'une poursuite de M^r Rodolphe
Proucher huissier des Trois
Rivières concernant un ché-
val à laquelle session sont
présents Messieurs le con-
seillers Joseph Fongval, Omer
Lamothe, David Sayer et
le maire M^r Johnny G.
Febvre forment le quorum
pour la présidence de M^r
Johnny G Febvre.

Le conseiller Georges Marchand
arrivant à ce moment prend
son siège

Les procès de la dernière
assemblée sont lus et approuvés

Il est proposé par le conseil
le Omer Lamothe secondé
par le conseiller Georges Mar-
chand que la municipalité réponde
à la poursuite de M^r Rodolphe
Proucher adopté

Il est proposé par le conseiller

Joseph Longval second vice
 le conseiller David Savari
 que M^r Omer Gauthier et M^r
 Le maire Johnny Lepebo
 s'occupent de voir à répondre
 à la poursuite de M^r Rodolphe
 Provencen

Joseph Longval pro maire
 Ed. Marchand sec. vice

Province de Québec
 Municipalité de St.
 Louis de France boulevard Chap.

Une assemblée men-
 suelle du conseil municipal de
 la paroisse de St. Louis de France
 boulevard Chaplain tenue au lieu
 ordinaire de ses séances lundi le
 deux octobre mil neuf cent seize
 à neuf heures de l'avant-midi
 à laquelle session soit pré-
 sentés messieurs les conseillers
 Edmond Marchand, Omer Gauthier
 Georges Marchand et le pro maire
 Joseph Longval prennent le qua-
 rtième sous la présidence de
 M^r Joseph Longval pro maire
 Les procès de la der-
 nière assemblée sont lus
 et approuvés.

M^r David Savari arrivant
 à ce moment prend son siège
 Next propose par le conseil
 ler Omer Gauthier second vice
 par le conseiller Edmond Marchand

que les taxes de cette année
soient de douze et demi pour cent
prostate.

Il est proposé par le conseil
Gmes Gamotte secondé par le
conseiller Edmond Marchand
qu'il soit payé \$ 3.²⁵ hors
prostate $\frac{25}{100}$ à M^{me} Eugénie
De Montigny pour un fossé
sous la terre de M^r William Pet-
chil et que ce montant soit collecté à ce dernier.

Il est proposé par le conseiller
Gmes Gamotte secondé par le con-
seiller Georges Marchand que
M^r Antoine Lejeune soit nommé
pour faire faire un fossé en
tuyau au loin devant la maison
d'école de St. Alexis et faire
arranger les trous à partir de
cette même maison d'école
à aller chez David Dele et ce
dans un délai de huit jours.

Joseph Longval
Proposé par
Ed Marchand Sec^{re}

Province de Québec Au-
municipalité de St. Louis de
France

A une assemblée cen-
suelle du conseil municipal
de la paroisse de St. Louis de France
dans le couste de Chauglain
tenue en lieu ordinaire de ses
séances lundi le six novembre
1916 à sept heures de l'après-midi
à laquelle session sont présents
Messieurs les conseillers
Georges Marchand, Edmond Mar-
chand, Achille Desilets, Omer La-
mothe, David Savari Joseph
Longoal forment le quorum
sous la présidence de M^r Joseph
Longoal pro. maire.

Les procès-verbaux de la dernière
assemblée sont lus et approuvés.
Le maire M^r Johnny Leblond
arrivant à ce moment prend
son siège.

Il est proposé par le conseiller
Omer Lamothe secondé par le conseil-
ler Georges Marchand qu'il soit
payé à M^r Pierre Marchand \$ 2.25
pour ouvrage fait dans le chemin
de M^r Prévost et que ce montant
soit collecté avec les autres
tant de ces taxes.

Il est proposé par le conseiller
Achille Desilets secondé par le con-
seiller David Savari que le conseil
passera un règlement à sa séance

de decembre prochain concernant
les routes des cheueaux du Marais
des Plaines et fausse de St. Ma-
guerie et autres.

Il est propose par le conseiller
Ones Lamotte seconde par le con-
seiller Joseph Fouzval que leau-
tainecrive a l'inspecteur du sauy
de St. Jean pour qu'il coupe les
broussailles le long de ces routes
d'ici a huit jours

Il est propose par le conseiller
asle Georges Marchand, seconde
d'accord par le conseiller Ones Lamotte
cote Edmond
Marchand qu'il soit passe un acte d'accord
obligeant l'arrondissement
des cheueaux a partir des lots
525 a 559 inclus appartenant a l'auil.
Gid Boiret, exceptant les lots
P 552, 553, 554 a Pilet Marchand, 550 a
P 552 a Felix Marchand, 549, a Albert
Bouchard P 547, a Jack Cornor, 545
546, a Albert Bouchard 540 a Jack
Cornor, 539 a Leopold Lamotte et Rodd.
The Ducharme, 529, 530, 534, 535, 536 a Joe
E. Levasseur, 528, 527, a Geo et Honoré
Marchand jusqu'au lot 526 inclus
appartenant a Edmond Marchand.
Le roulage sera a l'entretient du proprietaire.

Province de Québec
Municipalité de St.
Louis de France bo de Chaux.

A une assemblée manuelle du conseil municipal de St. Louis de France bo de Chaux tenue au lieu ordinaire de ses séances tenue au lieu ordinaire de ses séances lundi le quatrième jour de décembre mil neuf cent seize à sept heures de l'après midi à laquelle session sont présents Messieurs les conseillers Edmond Marchand, David Savari, Achille Desilez, Georges Marchand et le maire M^r Johnny Lepebre forment le quorum sous la présidence de M^r Johnny Lepebre.

Les procès-verbaux de la dernière assemblée sont lus et approuvés.

Règlement. Il est proposé par le conseiller amendant Achille Desilez secondé par le conseiller Edmond Marchand des routes qu'il soit réglé et statué et il est de la première par le présent réglé et statué ce qui suit concernant les routes de la paroisse et que les règlements antérieurs soient aimés dès à ce sujet. Qu'il est exigé par la loi devra être répartie par lots quant à la superficie à partir du lot 6^o

475 inclus aff. Ferdinand Bouvet
 au lot 499, 500 inclus appartenant
 à Philipp Germain, route des
 forges à partir du lot 504 in-
 clus aff. de lard Limoges au lot 522
 523 inclus appartenant à Charles
 Germain, route des bheueux
 ou route de Berne à partir des lots
 524 inclus appartenant à William
 St Marchand excepté les lots 527
 à Geo & Honoré Marchand, 528 à
 Georges & Honoré Marchand, 528 à
 Georges Marchand, 529, 530 & Jos E.
 Levasseur, 534, 535, 536, & Jos E.
 Levasseur, 539 à Rodolphe Duchar-
 me et à Géphirine Levasseur, 540,
 546, 545, à Jack Connor, 547 à Jack
 Connor pour 100 ans, 549 à Jack
 Connor, 553, 554 à Pilié Marchand,
 jusqu'aux lots 560, 561 non inclus
 appartenant à Louis Gilbert, route
 de la pointe à la hache à partir
 de Louis Gilbert pour les lots 560, 561
 inclus à 567 inclus appartenant
 à Anaclel Doucet et 540 à Jack
 Connor, 545, 546, 547 pour 100 ans,
 549 à Jack Connor, 553, 554 à Pilié
 Marchand.
 Le lot 528 à Geo & Honoré Marchand,
 528 à Georges Marchand devront en-
 trer dans la route St. Jean Cord.
 Le lot 539 à Rodolphe Ducharme et à Géphirine
 Levasseur devra entrer
 dans la route de St. Marguerite et
 le règlement entrera en vigueur

+ Et que tous
reglement
ou p...
b...
deja...
de... en consequence

J. L. M.

aussitot apres sa promulga-
tion. Toutes routes seront reparties d'ap... la superficie.

Il est propose par le conseiller
George Marchand second par
le conseiller David Thwait que
les terres d'Edouard Gilbert soit ven-
dus par le conseil de conseil
ou trouve un acheteur.

Adopte.

Joseph Lussere Maire.
George Marchand
Sec. Tr.

Province de Quebec
Municipalite de St.
Louis de France de Cham.

A une assemblee des elec-
teurs municipaux de la paroisse
de St. Louis de France dans le comte
de Champaigne le dixieme jour de
Janvier mil neuf cent dix sept
a dix heures de l'avant-midi au lieu
ordinaire des seances du conseil
conformement au code mu-
nicipal de la province de Quebec
et a l'avis préalablement don-
ne par G. Marchand Sec. Tr.
le huit et un de decembre
mil neuf cent seize sous
la presidence de M. Schille
Deville.

Le president ouvre la dite as-
semblee et requiert les electeurs
presents de proposer ceux qu'ils
veulent etre conseillers et maire
sur ce il est propose par le sieur

Joseph Boivin cultivateur de St. Louis de France seconde par le sieur David Ducharme que M^r Joseph F. devasseur cultivateur de St. Louis de France soit élu maire. Il est propose par le sieur Joseph Boivin cultivateur de St. Louis de France seconde par le sieur Joseph Page cultivateur de St. Louis de France que M^r Edmond Marchand cultivateur de St. Louis de France soit élu conseiller.

Il est propose par le sieur David Ducharme cultivateur de St. Louis de France seconde par le sieur Patrick Provan que M^r David Savari cultivateur de St. Louis de France soit élu conseiller.

Il est propose par le sieur Joseph Boivin cultivateur de St. Louis de France seconde par le sieur Patrick Provan cultivateur de St. Louis de France que M^r Philippe Hebert soit élu conseiller.

Il est propose par le sieur Joseph Boivin cultivateur de St. Louis de France seconde par le sieur Patrick Provan que M^r Omer Lamotte soit élu conseiller.

Il est propose par le sieur Joseph Boivin cultivateur de St. Louis de France seconde par le sieur David Ducharme que Joseph Longval soit élu conseiller.

Il est propose par le sieur Joseph

Pourvu en vertu de St. Louis
de France secondé par le sieur
David Ducharme cultivateur de
St. Louis de France que M. Octave
Heon soit élu conseiller.

N'ayant que le nombre voulu
de conseillers et un maire, je pro-
clame élu maire M. Jos. F. Lussier
et conseillers Messieurs Edmond
Marchand, David Savari, Philipp
Hebert, Omer Lamotte, Joseph
Longval, Octave Heon.

Promis de Québec
Municipalité de St.
Louis de France by. de thamp.

Je soussigné Jos. F. Lussier
ayant été élu maire de cette mu-
nicipalité j'ai serment que je
remplirai bien et fidèlement les
devoirs de ma charge et cela au
meilleur de mes capacités et ju-
gement.

Ainsi que Dieu me aidera.
Assermenté devant moi Joseph Lussier
à St. Louis de France ce
cinquième jour de fev.

1917

Ed. Marchand Sec. té.

Province de Québec
Municipalité de St.
Louis de France de St. Louis de France.

Je soussigné David Savary
ayant été dûment nommé conseil-
ler de cette municipalité j'ai serment
que je remplirai bien et fidèlement
les devoirs de ma charge et cela au
meilleur de mes capacités et juge-
ment.

Ainsi que Dieu me soit en aide
David Savary

Assermenté devant moi
à St. Louis de France le
cinqième jour de Fev.
1917

H. Marchand témoin.

Province de Québec
Municipalité de St.
Louis de France de St. Louis de France.

Je soussigné Edmond Mar-
chand ayant été dûment nommé
conseiller de cette municipalité
j'ai serment que je remplirai
bien et fidèlement les devoirs
de ma charge et cela au meilleur
de mes capacités et jugement
Ainsi que Dieu me soit en aide

Edmond Marchand
Assermenté devant
moi à St. Louis de France
le cinqième jour de
Fev. 1917

H. Marchand
témoin

Province de Québec
Municipalité de St.
Louis de la rive des champs.

Je soussigné Philippe Hébert ayant été dûment nommé conseiller de cette municipalité j'ai serment que je remplirai bien et fidèlement les devoirs de ma charge et cela au meilleur de mes capacités et jugement. Ainsi que Dieu me soit en aide. Philippe Hébert
Assermenté devant
Moi à St. Louis de la rive
ce vingt-neuf jour de Juin
1917 Ed. Marchand test.

Province de Québec
Municipalité de St. Louis
de la rive des champs.

Je soussigné Omer Lamotte ayant été dûment nommé conseiller de cette municipalité j'ai serment que je remplirai bien et fidèlement les devoirs de ma charge et cela au meilleur de mes capacités et jugement. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Omer Lamotte
Assermenté devant
Moi à St. Louis de la rive
ce vingt-neuf jour de Juin
1917 Ed. Marchand test.

Province de Québec

Municipalité de

St-Louis de France de Champs.

Je Monsieur Joseph Long-
val ayant été élu comme
conseiller de cette municipalité
j'ai serment que je remplirai
bien et fidèlement les devoirs
de ma charge et cela au mel-
leur de mes capacités et juge-
ment.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Joseph Longval

Assermenté devant moi
à St-Louis de France ce
cinquième jour de ju-
in 1917 Ad Marchand Not.

Province de Québec

Municipalité de St-Louis

de France de Champs.

Je Monsieur Orlane Héon
ayant été élu comme con-
seiller de cette municipalité j'ai
serment que je remplirai bien
et fidèlement les devoirs
de ma charge et cela au mel-
leur de mes capacités et jugement.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Orlane Héon

Assermenté devant moi
à St-Louis de France ce
cinquième jour de ju-
in 1917

Ad Marchand Not.

Province de Québec
Municipalité de St
Louis de France Co. de Champ.

A une assemblée mensuelle
du conseil municipal de la paroisse
de St. Louis de France dans le comté
de Champlain tenue au lieu
ordinaire de ses séances,
lundi le vingt-cinquième jour de
février mil neuf cent dix
sept à sept heures de l'après-
midi à laquelle session sont
présents Messieurs les conseil-
lers, David Savari, Joseph Long-
val, Octave Héon, Edmond
Marchand, Philippe Hébert,
Omer Lamotte et le maire
Mr Jos. F. Levesque. Formé
le quorum sous la présidence
de ce dernier.

Les procès de la dernière
assemblée sont lus et approuvés.
Il est proposé par le conseiller
Edmond Marchand secondé
par le conseiller Octave Héon
qu'il soit payé au conseil de
comté \$ 17.³³

Il est proposé par le conseiller
Omer Lamotte secondé par le
conseiller Philippe Hébert, J. J. J. J.
Jidore Martin et Mr Joseph Longval
soient nommés pour jouer deux bar-
rières à chaque bout du rang
St. Alexis et des Juncaux quand

ce chemin sera dangereux au prin-
temps

Joseph Lussseau Maire
Edouard Marchand Sec. d.

Province de Québec
Municipalité de St.
Louis de T. rance de Champe.

A une assemblée mensuelle
du conseil municipal de la paroisse
de St. Louis de T. rance dans le couloir
de Champlain tenue au lieu ordi-
naire de ses séances le mardi le
doux de mars mil neuf cent
dix sept à neuf heures de l'aurore
midi à laquelle assemblée sont
présents Messieurs les conseil-
lers, David Savari, Octave Léon,
Omer Sauvoth, Edouard Marchand
Philipp Stébert Joseph Bonzval
et le maire M. J. Lussseau.
Donnent le quorum son la
présidence de ce dernier.

Le procès de la dernière as-
semblée sont lus et approuvés.

Il est proposé par le conseiller
Omer Sauvoth secondé par le conseil-
ler Octave Léon que M. Johnny Hébert
soit nommé inspecteur de voirie
pour le rang St. Marguerite en re-
place de M. J. E. Lussseau
que M. Louis Gilbert soit nommé
inspecteur de voirie pour le rang

Louis Gilbert
+ remplacé par
Johnny Hébert
remplacé par
Ferdinand Hébert

St. Marguerite en rempla-
 çant de M^r Pierre Marchand,
 que M^r Felip Marchand soit
 nommé inspecteur de voirie pour
 le rang des Chevaux en rem-
 plaçant de M^r Charles Polignin
 que M^r Camille Bourques soit
 nommé inspecteur de voirie pour
 le rang St. Jean en remplaçant
 de M^r Donat Lamothe, que M^r
 Donat Dubé soit nommé
 de nouveau inspecteur
 de voirie pour le rang St.
 Alexis, que M^r Edouard Bour-
 card soit nommé inspecteur
 de voirie pour le rang Paris
 des Plaines et la route de Paris.

Sur la même proposition que
 M^r Donat Rivard soit nommé
 inspecteur agraire pour le rang
 St. Alexis et le marais des plaines
 que M^r Joseph Caron soit
 nommé inspecteur agraire pour
 le rang St. Jean et les Chevaux
 que M^r Théophile Ducharme soit
 nommé inspecteur agraire
 pour le rang St. Marguerite

Sur la même proposition que
 M^r Eugène Leblond, M^r Fucien
 Caron, M^r Philippe Lamothe soit nom-
 més estimateurs

Sur la même proposition que
 M^r Emery Larper, Rodolphe
 Ducharme soit nommé gardiens
 d'écus.

Il est proposé par le conseiller Joseph
 Bonval secondé par le conseiller
 Philippe Hébert que le secrétaire ré-
 comense emprunte emprunte le mon-
 tant de \$ 611.⁰⁵ plus l'intérêt d'abord
 pour un mois avec la liberté de gas-
 piler ce montant plus longtemps si
 besoin et qu'il soit fait deux
 répartitions pour qu'il soit payé
 \$ 305.⁵³ plus l'intérêt par les gens
 de tout le rang St. Alexis ~~en plus~~
 de lot 9486 appartenant à Fer-
 dinand Boismont pour 60 apts.
 et qu'il soit payé \$ 305.⁵³ plus
 l'intérêt par les gens de tout le
 rang St. Alexis nord en plus des
 lots 9308 appartenant à Moïse Bonneau
 et 9353 appartenant à Napoléon
 Caron et en plus les frais de reparti-
 tion. Ces répartitions seront faites
 sur la superficie et que chaque
 intéressé reçoive son compte détaillé
 au lieu de donner des avis publiés.

Il est proposé par le conseiller Edmond
 Marchand, secondé par le conseiller
 David Savari que le conseil ac-
 chète un terrain pour la route
 de Trois-Rivières à Shawenogaw.

Il est proposé par le conseiller
 Philippe Hébert secondé par le
 conseiller Octave Héon que M^r.
 Joseph Bourquea soit nommé
 pour se rendre compte du curien
 de l'eau à la rivière Chauflain
 dans le rang St. Alexis.

Il est proposé par le conseiller
Omer Lamothé secondé par le
conseiller David Savari qu'il
soit fait des rencontres dans
les chemins de la municipalité
à toutes les 3 semaines et de 36
jds de long bien jetées, ou joulis
Joseph Levasseur,

Province de Québec
Municipalité de St
Louis de France de Beauport

À une assemblée générale
du conseil municipal de St. Louis
de France comté de Beauport
tenue au lieu ordinaire de ses séances
lundi le deuxième jour de avril
mil neuf cent dix sept à sept
heures de l'après midi à laquelle
sont présents Messieurs
les conseillers, Omer Lamothé, Ed.
Omond Marchand, David Savari, Ph.
Lévy Hébert et le maire M. J. J. J.
seul forment le quorum sous la
présidence de ce dernier.

Les procès de la dernière assem-
blée sont lus et approuvés.

Il est proposé par le conseiller Omer
Lamothé secondé par le conseiller Ed.
Omond Marchand que ceux qui
n'auront pas payé pour le procès de
St. Alexis d'ici à huit jours qu'il
soit chargé l'intérêt pour un an
et après ce délai qu'il soit pris contre

les retardataires des avis de fourniture ou
des fournitures mêmes par le secrétaire trésorier.
Il est proposé par le conseiller David Savari
secondé par le conseiller Philippe
Hébert que M^r Johnny Doonan soit
nommé inspecteur de voirie pour le
rang petit St. Marguerite en rem-
plaçant de M^r Pierre Marchand.

Il est proposé par le conseiller Edmond
Marchand, secondé par le conseiller
David Savari que M^r David Marchand
soit nommé en remplaçant de M^r
Joseph Bourguet pour se rendre
compte du niveau de l'eau à la rivière
Champlain dans le rang St. Hély,
Joseph Lussier maire
Edmond Marchand 2^e vice,

Province de Québec
Municipalité de St. Louis
de France de Champlain

A une assemblée mensuelle du
conseil de St. Louis de France dans
le conseil de Champlain tenue au
lieu ordinaire de ses séances le
septième jour de mai mil
neuf cent dix sept à deux heures
de l'avant-midi à laquelle session
sont présents messieurs les con-
seillers David Savari, Omer Gauthier,
Octave Léon, Joseph Longval
Philippe Hébert, Edmond Mar-
chand et le maire M^r Jos. Lussier

ordonner le gouverneur sous
la présidence de ce dernier.

Les procès de la dernière année
sont lus et approuvés.

Est proposé par le conseiller
Joseph Bonzval, secondé par le conseil-
ler Octave Héon qu'il soit payé
au conseil de comté \$60.⁰⁰ pour
l'entretien de l'aliénée Antoinette
Gudron et qu'il soit collecté \$35.⁰⁰
à M^r Edouard Gudron pour rembour-
ser une partie de ce compte.

Est proposé par le conseiller
Philippe Hébert, secondé par
le conseiller Edmond Marchand
que le conseiller Omer Lamotte
et le secrétaire trésorier aillent
prendre des journaux contre
ceux qui n'auront pas payé pour
le mois de St. Alexis d'ici au dix
du courant.

Est proposé par le conseiller
Omer Lamotte, secondé par le
conseiller Octave Héon que le
sec. tr. achète un code crim.
original.

Est proposé par le conseiller
David Lavan, secondé par le con-
seiller Joseph Bonzval qu'il soit
payé à l'inspecteur C^r Felipz
Marchand, \$2.⁵⁰ pour la terre
de Hornudas Charbonneau, \$12.⁰⁰
pour la terre de St. Roch Marie,
et \$7.⁵⁰ pour la terre de Gustave
Lévesque pour lequel fait de son

de l'année dernier et que ces mon-
tants soient chargés au ^{particuliers} ~~particuliers~~
pour être collectés avec ceux de

Il est proposé par le conseiller
Joseph Fongval, secondé par le
conseiller Edmond Marchand
de voir que l'inspecteur du rang St. Jean
J. L. Jassereux l'échassement à
la rivière Champlain dans le rang
St. Jean de la manière que contient
le procès verbal les obligés par le
dit procès verbal fait par David
Gaboury.

Il est proposé par le conseiller Octave
Heon, secondé par le conseiller
Omer Lamotte soit ~~un~~ ^{un} ~~commissaire~~ ^{commissaire}
tendant spécial soit nommé
pour faire exhausser le terrain à
la rivière Champlain dans le rang
St. Alexis et que M. Adrien Lavoie
de St. Maurice soit nommé pour
cette fin et qu'il dressé un procès ver-
bal s'il y a lieu dans le délai de trente
jours.

Joseph Lavoie, maire
Ed. Marchand, secrétaire

Province de Québec
Municipalité de St.
Louis de France Co de Chaudière

A une assemblée municipale
du conseil municipal de la pa-
roisse de St Louis de France dans
le comté de Chaudière tenue
au lieu ordinaire de ses séances
surdi le quatorze de mai mil neuf
cent dix sept à six heures de
l'avant midi à laquelle session
sont présents Messieurs les con-
seillers Edmond Marchand, Omer
Lamothe, Joseph Fongval, David
Savari et Philipp Hébert et le maire
Mr Joseph H. Lavasseur forment
le quorum sous la présidence
de ce dernier.

Les procès de la dernière assen-
blée sont lus et approuvés.

Mr Octave Hébert arrivant à ce
moment prend son siège.

Le secrétaire trésorier fait lecture
du procès verbal du procès verbal
de Mr Adrien Lavasseur concer-
nant l'établissement de chemin
de front de St-Hélène devant les
lots No 75, 76, 95, 96, 97 du dit cadastre
trappier de la paroisse de St.
Louis de France, ce procès verbal
sera homologué avec ou sans
amendement à la séance de fé-
vrier prochain.

C'est proposé par Mr Omer

Lamothe seconde par M^r Edmond Marchand que M^r Joseph Longval aille auprès du député de Champlain pour avoir une réimbursement du gouvernement au sujet du dit exhaussement de chemin du rang St Alexis.

Il est proposé par le conseiller David Savari seconde par le conseiller Philippe Hebert que il soit payé \$ 4.21 pour travaux fait dans la part de route de M^r Alexandre Cormier, \$ 3.46 pour la part de route de M^r Henri Sabare, \$ 4.21, pour la part de route de M^r Georges Bussière, \$ 3.71, pour part de route de M^r François Pajon, \$ 4.61 pour part de route de M^r Edmond Pagnin, et que ces montants soient chargés aux propriétaires des dites parts, sur la même proposition qu'il soit payé \$ 1.60 pour part de route d'hiver de M^r Alfred Bellemare et que ce montant soit chargé au dit Alfred Bellemare.

Il est proposé par le conseiller Joseph Longval seconde par le conseiller David Savari que le conseil de St Louis de France proteste énergiquement contre la construction de mandant un référendum ou de élections générales.

Il est proposé par le conseiller Omer Lamothe Lamothe seconde

par le conseiller Edmond Marchand
 qu'il soit payé à l'inspecteur de voirie
 \$2.00 pour la côté de Ben lot de Ben
 Hommes à la Harbormeau et \$5.00
 pour le chemin de front du même lot
 à la Harbormeau, et \$2.00 pour le che-
 min de front de la terre de St. Adolphe
 Marie, et que ces montants soient cha-
 rgés aux propriétaires, et de plus sur la
 même proposition qu'il soit payé
 \$10.45 pour la terre de Joseph Levasseur
 fils de Gaspard pour la route il y a eu
 un an l'hiver dernier et que ce montant
 soit chargé au dit Joseph Levasseur.

C'est proposé par le conseiller
 David Savari, secondé par le con-
 seiller Octave Heon qu'il soit
 payé au secrétaire trésorier
 \$20.00 pour faire le rôle d'évalua-
 tion.

C'est proposé par le conseiller
 Philippe Gobeil secondé par le con-
 seiller David Savari qu'il soit payé
 du conseil soient audités par
 M^r le curé Lussard ou le notaire
 H. F. H.

C'est proposé par le conseiller De-
 cid Savari, secondé par le conseiller
 Joseph Longval, qu'il soit payé pour le rôle
 de l'hiver de l'année de Bailey H. H.
 \$11.25 et pour part de route de
 Marie Labarre \$7.25 et que ces mon-
 tants leur soient chargés avec leurs
 taxes.

Province de Québec
Municipalité de St. Louis
de France de Champlain

A une assemblée spécial du conseil municipal de la paroisse de St. Louis de France dans le comté de Champlain régulièrement convoquée par J. Marchand le 28^e à l'heure de l'après-midi le dix huit de Juin mil neuf cent dix à neuf heures de l'avant. midi à laquelle session sont présents Messieurs les conseillers Ed. Emond Marchand, Joseph Congrat, Omer Lamothe, David Lavoie, Octave Héon, Philippi Hebert et le maire M^r Joseph D. Lavoie forment le quorum sous la présidence de ce dernier.

Le secrétaire trésorier fait lecture du procès verbal de M^r Adrien Lavoie, concernant l'épave de chemin de Front de St. Alexis devant les lots 75, 76, 95, 96, 97 du dit cadastre officiel de la paroisse de St. Louis de France ce procès verbal sera homologué avec ou sans amendement à la séance de Juillet prochain.

Il est proposé par le conseiller Omer Lamothe secondé par le conseiller Edmond Marchand, que M^r Joseph Congrat aille auprès

du débute de l'haup laun
pour avoir une rémunération
du gouvernement, au sujet du
dit exhaussement du chemin de
front du rang - St. Alexis.

Il est proposé par le conseil.
le David Savari, secondé par
le conseiller Philippe Hébert
qu'il soit payé \$1.00 pour part
de route d'hivers de Mr Alfred
Bellemare et que ce montant soit
chargé au dit Alfred Bellemare

Il est proposé par le conseil.
le Joseph Longval, secondé par
le conseiller David Savari que le
conseil de St Louis de France proteste
énergiquement contre la cons-
cription demandant un ré-
sultat ou des élections générales.

Il est proposé par le conseiller
Omer Lamotte secondé par le con-
seiller Edmond Marchand qu'il
soit payé à l'inspecteur de voirie
\$2.00 pour la côté de Benoit de
Mr Romisdas Charbonneau,
et \$5.00 pour le chemin de front
du même Mr Charbonneau,
et \$2.00 pour le chemin de front
de la terre M^{me} de Adolphe Harri
et que ces montants soient char-
gés aux propriétaires de ces lots
sur la même proposition qu'il
soit payé qu'il soit payé \$0.45
pour la terre de Joseph Roassan
Lot de Lazaire pour la route dit

a eu un an et demi de service
et que ce montant soit chargé
au dit Joseph Ferrasseu.

Il est proposé par le conseiller
David Savari secondé par le conseil-
ler Clément Hébert qu'il soit payé au
dit Ferrasseu, \$20.00 pour faire le
rôle d'évaluation.

Il est proposé par le conseiller Ph.
Lévesque secondé par le con-
seiller David Savari que les
comptes que les comptes du com-
missaire soient audités par M^r le beau-
seigneur de la Seigneurie de la Seigneurie
Hébert.

Il est proposé par le conseiller
David Savari, secondé par le
conseiller Joseph Longval qu'il
soit payé pour part de route
de l'hiver dernier pour Paul
Bitcher six piastres $\frac{9}{10}$ et pour part
de route de Marie Labarre \$0.25
et que ce montant soit chargé
sur les propriétaires avec leurs
taxes.

Il est proposé par le conseiller
Omer Lamotte secondé par le con-
seiller Edmond Marchand qu'il
soit payé à l'inspecteur de St. Alexis
quarante trois $\frac{9}{10}$ pour la route de
St. Alexis Nord.

Attendu que la traverse de la ligne
du chemin de fer du Canadien Paci-
fique dans la paroisse de St. Alexis
de St. Alexis doit de leur part

Traversant la rivière St. Maurice
est exclusivement la propriété
Attendant que'il y a eu plusieurs
accidents à cet endroit et même
plusieurs pertes de vie

Attendant que'il y a eu plusieurs
plaintes déjà faites à la compagnie
du Canadien Pacifique au sujet
de cette traversée que'il a été de-
mandé à cette compagnie
en différentes circonstances
de construire un pont au dessus
de la ligne, mais que la dite
compagnie a toujours ignoré
ces plaintes et ces demandes

Attendant que'il est urgent pour
la sécurité du public que les
travaux ci-dessus soient
faits le plus tôt possible ou la
construction prochaine de la
voûte macadamisée entre Grand
Mère et Trois-Rivières ;

En conséquence il est proposé
par le conseiller Octave Hebert
secondé par le conseiller Phi-
lippe Hebert que le conseil est d'opinion
d'adresser une requête à la com-
mission des chemins de fer lui de-
mandant de faire une enquête
concernant la sus dite traversée
et qui de se rendre compte de la
vérité des faits et d'enjoindre
à la compagnie du Canadien Paci-
fique de faire sans délai, les travaux
demandés.

Que le comité de voirie soit autorisé à transmettre une requête à la commission des chemins de fer en conformité avec la présente résolution avec copie d'elle.

Attendu que la municipalité ne doit avoir rien à payer dans cette affaire.

Il est proposé par le conseiller Joseph Longval secondé par le conseiller David Caravan que chaque conseiller avertisse son ou ses électeurs de voirie ou agricole pour faire la découverte ou réparer les fossés d'ici à trois semaines.

* le long des ponts
ou chemins de fer.

J. S. Il est proposé par le conseiller Omer Gauthier, secondé par le conseiller Edmond Marchand que tout pont ou jonction moins que trois pieds d'arche qui devront être faits ou refaits dans la municipalité devront être faits en tuyaux en béton au lieu de être en bois.

Il est proposé par le conseiller Philippe Hébert, secondé par le conseiller Octave Héron que l'assemblée régulière de juillet soit le cinq trois du courant à neuf heures de l'avant-midi.

Il est proposé par le conseiller Omer Gauthier, secondé par le conseiller Edmond Marchand, que l'inspecteur de voirie du rang de St. Jean soit autorisé de faire arrondir la route de St. Jean sud et celle de St. Jean nord, d'ici

un mois.

Joseph Lussieur
Edm Marchand
Secr.

Province de Québec
Municipalité de St.
~~Joseph~~ de la paroisse de St. Charles

A une assemblée spéciale et mensuelle du conseil municipal de la paroisse de St. Joseph de France le 20 de septembre l'an mil neuf cent dix sept à cinq heures de l'avant-midi à laquelle session sont présents nos seigneurs les conseillers Quers-Lamoignon, Joseph Longval, David Savari, Edmond Marchand, Othave Béon, et le maire Mr Joseph F. Lussieur formant le quorum sous la présidence de ce dernier.

Les procès de la dernière assemblée sont lus et approuvés. Envis la résolution autorisant de faire arrondir la route St. Jean Nord et St. Jean Nord, Le Sec. n. s. fait lecture du rap. fort de l'audition des comptes et il est proposé par le conseiller David Savari, secondé par le conseil Edmond Marchand que ce rapport soit accepté.

Il est proposé par le conseil Octave
Heon, secondé par le conseiller
Philippe Hebert que le procès
verbal de Mr Achille Lussault
en date du seize de mai dernier
concernant l'établissement
de chemin de front du rang
St. Alexis sud devant les lots
2074, 75 et St. Alexis nord ouest devant
les lots 2095, 96, 97, soit homologué
comme tel excepté pour ce qui
concerne le rapport de l'ingé-
nieur Laquerrière. Ce procès
verbal soit ~~annulé~~ en
conséquence et que ce dit rapport
de dit ingénieur soit annexé
au procès verbal.

Sur la même proposition
que notre municipalité de
Bessières de la loi des bons
chemins de 1911 pour avoir l'oc-
troi du gouvernement pour
faire faire les travaux à haut
mentionnés.

Il est proposé par le conseiller
Joseph Longval, secondé par
le conseiller David Savari
que le conseil rembourse à Mr
Gorges Bussière le montant
de \$ 4.20 qu'il a payé pour la voie
de St. Alexis.

Il est proposé par le conseiller
Omer Lavoie, secondé par
le conseiller Joseph Longval
qu'il soit posé ~~des~~ tuyaux en

béton entre les lots n^o 306, 307 au nord
 et les lots n^o 256, 257 au sud, un
 autre plus petit entre ces mêmes
 lots au nord n^o 306, 307 au sud n^o 256, 257
 un autre terrain en béton entre
 les lots n^o 258, 259 au sud, et les
 lots n^o 305 au nord. et un autre entre
 les lots n^o 290, 291 au nord et les lots n^o
 271, 272, au sud et un autre entre
 les lots n^o 292, 293 au nord et les
 lots n^o 269, 270, au sud, un autre
 entre les lots n^o 286, 287 au nord
 et les lots n^o 274, 275 au sud
 et un autre entre les lots n^o 608,
 609, 610, au nord et les lots n^o
 450 au sud. Joseph Lévasseur
 Edmarchand S. P.

Province de Québec
 Municipalité de St. Louis
 de France de Champlain

A une assemblée nouvelle
 du conseil municipal de la
 paroisse de St. Louis de France
 dans le comté de Champlain
 tenue au lieu ordinaire
 de ces séances, à laquelle
 session sont présents Mes-
 sieurs les conseillers, Omer
 Lemotte, Edmond Marchand,
 David Savari, Octave Héon
 et le maire. J. L. Lévasseur
 fait mention le greffier pour
 la présidence de M^r Joseph D. L.

cette assemblée est tenue mardi
le quatre de septembre ont eu lieu
aut dix sept à neuf heures de l'après midi.

Les procès de la dernière
assemblée sont lus et approuvés.

Il est proposé par le conseiller
Edmond Marchand, secondé
par le conseiller Omer Lamotte
qu'il soit posé des tuyaux
en béton sur le lot 40489
pour lui joindre traversant le che-
min de front.

Il est proposé par le coun-
seiller Octave Héon, secondé
par le conseiller David Savari
que le rôle d'évaluation soit
homologue comme tel et que
ce qui est le lot 40581 appa-
rtenant à Johnny Lepore soit
évalué à \$100.00 le lot 40457, 458
appartenant à Joe Doucet soit
évalué à \$1400.00 que le lot 40445
appartenant à William Lomin soit
évalué à \$2100.00 que le lot 40446, 447
appartenant à Joe Boisvin soit
évalué à \$2200.00

Il est proposé par le conseiller
Omer Lamotte, secondé par le
conseiller Edmond Marchand
qu'il soit payé \$12.00 aux jurés.

Il est proposé par le conseiller
David Savari secondé par
le conseiller Octave Héon que l'ins-
pecteur de St-Marguerite-arrondissement

ceux qui font des travaux dans la route de voir à faire vers l'endroit dangereux dans la route de St. Marguerite Nord sous le plus court délai

Il est proposé par le conseiller David Savari, secondé par le conseiller Edmond Marchand que il soit payé à

Delorme \$ 18.75 pour année dans la route St. Jean Nord, Plus la même proposition

qu'il soit payé la somme de \$ 4.00 par l'entrepreneur de la route de St. Alexis et le reste par 42.

Il est proposé que il soit payé la somme de \$ 18.75 par l'arrondissement et \$ 4/8.75 par l'entrepreneur de la route St. Jean Nord l'arrondissement est de St. Jean Nord en plus de \$ 528.

Il est proposé par le conseiller Ernes Samothé, secondé

par le conseiller Edmond Marchand que la taxe de cette année soit de \$ 0.12 par cent piastres, et que la répartition soit faite sur les intéressés pour payer le coût de frais verbal d'Adrien Lavoisier sur l'étendant spécial pour le frais verbal de St. Alexis au sujet de l'éphaussement du chemin à la rivière Champlain.

St. Alexis Nord
J. Y.
J. M.

X } C'est proposé par le conseiller
David Savari, secondé par
le conseiller Octave Héon que
le lieu des séances soit la salle
publique pour l'année
les montant de \$ 18.00

C'est proposé par le conseiller
Omer Lamotte secondé par
le conseiller Edmond Marchand
que les travaux pour l'épai-
ssement du chemin de front de
St. Alexis à la rivière Champlain
soient commencés au premier
d'octobre et terminés au quinze
ou au vingt d'octobre courant.
Joseph Lussery Maire.
Ed Marchand Sec. tes.

Province de Québec
Municipalité de St.
Louis de France Co. de Champlain

A une assemblée
mensuelle du conseil municipal de
la paroisse de St. Louis de France dans
le comté de Champlain tenue au lieu
ordinaire de ses séances lundi le
premier octobre mil neuf cent dix
sept à neuf heures de l'avant-midi
à laquelle session sont présents mes-
sieurs les conseillers Edmond Mar-
chand, Omer Lamotte, Octave Héon,
Joseph Longval, David Savari, Phi-
lippe Hébert et le Maire M^r Joseph D.

de passer formellement le quorum sous
la présidence de ce dernier,

Les procès de la dernière
assemblée ont été et approuvés.
Il est proposé par le con-
seiller Omer Lamothé, secondé par
le conseiller Joseph Longval que
les noms suivants soient inscrits
sur la liste électorale: Hector Bou-
gues fils de Joseph Bougues,
Thomas Doucet fils de Joseph
Doucet, Emile Lamothé fils d'Ado-
lphé Lamothé, Ovide Baron fils
de Théophile Baron, Joseph Ham-
elin fils d'Alfred Hamelin.

Il est proposé par le conseil-
ler David Savari, secondé par le
conseiller Octave Héron que vu
le manque de main d'œuvre dans
la paroisse, le conseil municipal
s'oppose à la loi de célibataires ou
autres pour le service militaire dans
notre dite paroisse de St. Louis de ^{la Nouvelle} France.

Il est proposé par le
conseiller Philippe Hébert, secondé
par le conseiller Omer Lamothé,
que notre conseil notifie l'entre-
preneur de la grande route de
Trois-Rivières à Sharnegan,
de voir à faire réparer les endroits
dangereux causés par leurs travaux
remplir les fossés qui se trouvent
dans le chemin, et bien étendre
les terre charoziées et dans la route
de Trois-Rivières à Sharnegan qui

se trouve dans la Municipalité
de St. Louis de France.

Il est proposé par le conseiller
Omer Lamotte, secondé par le
conseiller Edmond Marchand,
que M^r Antoine Lejeune et Joseph
Longval soit nommé pour faire
faire les travaux à la Rivière Chau-
plain dans le chemin de front du ^{mur}
de St. Alexis et d'ici au treutoi-
tole courant, la grosseur et la qua-
lité du bois pour être changés sur
le procès verbal de M^r Adrien Le-
vasseur, au gré des deux person-
nes sus-nommées.

Joseph Levasseur Maire
Ed. Marchand Sec. tes

Province de Québec
Municipalité de la paroisse
de St. Maurice de la Chapelle

Une assemblée mensuelle
du conseil municipal de la paroisse
de St. Louis de France dans le comté de
Chauplain tenue au lieu ordinaire
de ses séances le vendredi cinq de sep-
tembre mil neuf cent dix sept
à sept heures de l'après-midi
à laquelle session sont présents
Messieurs les conseillers, Philippe
Hebert, Joseph Longval, Omer La-
motte, David Savari, Octave Heon
Edmond Marchand et le Maire M^r

Joseph F. Levasseur, formant le quorum sous la présidence de ce dernier.

Les procès de la dernière assemblée sont lus et approuvés.

Il est proposé par le conseil, le Cme Lanthé, secondé par le conseiller Joseph Longval que personne n'aura le droit de parler publiquement, à une séance du conseil sans auparavant en avoir demandé la permission à Mr le maire.

Il est proposé par le conseiller Edmond Marchand, secondé par le conseiller Oreste Hébert qu'il soit fait des tuyaux en béton entre les lots no 472, 471, appartenant à M^{rs} Marie Richard et David Savari dans le rang St. Marguerite Sud et les lots no 585, 586, appartenant à M^{rs} Marie Richard et Séraphie Ducharme, et un autre entre les lots no 586 et 587 appartenant à M^{rs} Marie Richard et Joseph Levasseur dans le rang St. Marguerite Nord et les lots no 471, 472, appartenant à M^{rs} Marie Richard et Joseph Levasseur dans le rang St. Marguerite Sud.

+ Dans le rang St. Marguerite Nord J. L.

Il est proposé par le conseiller Philipe Hébert secondé par le conseiller David Savari qu'il soit payé à Mr Jacob Gagnon la somme de \$600 pour fosse pour M^{rs} Marie Sabane et que ce montant soit collecté

sur cette dernière.

Le secrétaire trésorier fait lecture de la liste des fees et il est propose par le conseiller David Savari, seconde par le conseiller Philippe Hebert que cette liste soit envoyée comme telle.

C'est propose par le conseiller Orme Lamotte, seconde par le conseiller Joseph Longval que Mr. Edouard Poulard soit notifié de faire un gout en tuyaux en beton d'ici au quinze novembre. Les tuyaux devront être de 24 pouces de diamètre et ce gout est sur la décharge du curaires des Plaines.

Joseph Lassus Maire
Ed. Marchand Sec.

Province de Québec
Municipalité de St.
Louis de France Co. de Champlain

A une assemblée mensuelle du conseil municipal de la paroisse de St. Louis de France tenue au lieu ordinaire de ses séances lundi le 3 de Decembre mil neuf cent dix sept à sept heures de l'après-midi à laquelle session sont présents Messieurs les conseillers, David Savari, Octave Léon, Edmond Marchand, Joseph Longval Orme Lamotte, Philippe Hebert et le maire

M. Joseph Lussseau, formant
le quorum sous la présidence
de ce dernier.

Les procès de la dernière
assemblée sont lus et approu-
vés.

Il est proposé par le conseil,
Joseph Fongval, secondé par le
conseiller Omer Lamotte qui
secrète, s'écrit encore de
nouveau à tous ceux qui sont
encore arriérés et ensuite
qu'il ferme les procédures
ouverts pour le faire payer.

Il est proposé par le conseil,
Edmond Marchand, secondé
par le conseiller Octave Héon,
qu'il soit payé le montant de
\$6.⁰⁰ à M. Philip Marchand,
pour chemin de fer de M. St.
Onidas Charbonneau, et que ce
montant soit collecté sur ce de-
voir avec ses taxes.

Il est proposé par le conseil,
Philippe Hébert, secondé par le
conseiller David Savari que
les conseillers soient tirés au
sort pour savoir lesquels
d'eux seront remplacés en
Janvier prochain et le sort dé-
da que M^{rs} Joseph Fongval,
Octave Héon, Omer Lamotte
seront remplacés en Janvier prochain.

Joseph Lussseau Maire
Edmond Marchand Secrétaire

Province de Québec
Municipalité de St. Louis
de France Co. de Chaudière

A une assemblée des électeurs
municipaux de la paroisse de St. Louis
de France dans le comté de Chaudière
le neuvième jour de Janvier l'an
mil neuf cent dix huit à dix
heures de l'avant midi au
lieu ordinaire des séances du
conseil conformément au code
municipal de la Province de
Québec et à l'avis préalable
donné par L. Marchand Sec. Trés.
et président d'élection le huit
et un de décembre l'an mil neuf
dix sept sous la présidence de
L. Marchand Sec. Trés.

Le président ouvre la dite assem-
blée et requiert les électeurs
présents de proposer des person-
nes qu'ils veulent choisir
conseillers en remplaçant de
Messrs Armand Lamotte, Joseph
Fongval, Octave Desrosiers
de charge, sur ce il est proposé
par le sieur David Savard cul-
tivateur de St. Louis de France et
par le sieur Joseph Fongval cultiva-
teur de St. Louis de France que
Messrs William Grosin cultivateur
de St. Louis de France et Armand
Lamotte, Sec. de St. Louis de France
soient élus à la charge de conseillers.

Il est proposé par le sieur
 Antoine Lejeune cultivateur de
 St. Louis de France et par le sieur
 Edmond Marchand cultiva-
 teur de St. Louis de France que
 M. Joseph Longval cultivateur
 de St. Louis de France soit élu
 à la charge de conseiller.

N'ayant que le nombre
 voulu de conseillers sur le rang
 en ma qualité de Président
 d'élection je proclame élus
 conseillers Messieurs Joseph
 Longval, Omer Lamotte, William
 Normandin et leurs collègues.

Ed Marchand pr. d'élect.
 Joseph Leveseur

~~Province de Québec
 Municipalité de St. Louis
 de France Comté de Champlain~~

~~À une assemblée mensuelle
 du conseil municipal de la paroisse
 de St. Louis de France comté de Cham-
 plain tenue au lieu ordinaire,
 ses séances~~

Province de Québec
Municipalité de St. Louis
de France bo. de Chauflain

Nous soussignés William
Morin, Crues Lamotte, Joseph Long-
val ayant été dument nommé
conseillers de cette municipalité
faisons serment que nous rem-
plirons bien et fidèlement les de-
voirs de notre charge et ala au mil-
leur de nos capacités et juge-
ment.

Ainsi que Dieu vous soit en aide.

Joseph Longval
Crues Lamotte
William Morin

Asserment devant
moi à St. Louis de
France ce 4 Fev 18

Not. Marchand Not.

Province de Québec
Municipalité de St. Louis
de France bo. de Chauflain

A une assemblée mensuelle
du conseil municipal de la paroisse
de St. Louis de France bo. de Chauflain
tenue au lieu ordinaire de ses séances
lundi le quatre de Février mil
neuf cent dix huit à sept heures
de l'après-midi, à laquelle occasion
sont présents messieurs les conseil-
lers, Joseph Longval, Crues Lamotte

William Morin, David Savari, Philipp Hébert, Edmond Marchand, et le maire M^r J. F. Lavasseur. J'osment le premier sous la présidence de ce dernier.

Les procès de la dernière assemblée sont lus et approuvés.

Il est proposé par le conseil. le Onésime Gauthier, secondé par le conseiller William Morin qu'il soit acheté des tuyaux en béton pour construire un pont en béton sur le lot n^o P 489 appartenant à Alfred Beaumier au sud au nord sur le lot n^o P 489, appartenant à Eusebe Beaumier au nord ce pont est sur le chemin du Marais de Plaine. adopté.

Il est proposé par le conseil. le Edmond Marchand, secondé par le conseiller Philipp Hébert que les comptes produits par les autorisés pour le rehaussement du chemin de St Alexis à la rivière Champlain soient acceptés comme tel ainsi que les travaux s'y rapportant, adopté.

Il est proposé par le conseiller David Savari secondé par le conseiller William Morin que le secrétaire notifie l'inspecteur M^r Donat Dubé de voir à faire donner une caution à M^r David Dubé pour la voie de St Alexis Nord et ce sous le débi de 8 jours.

+ de front
J. G.
J. M.

à compter de ce jour et d'envoyer
une copie de ce cautionnement au
secrétaire trésorier de la municipalité
et en déposer une copie au bureau
du secrétaire chez M^r Adolphe Lamotte
et ce sous le même délai, adopté

Joseph Trasseur
Grand
Ed. Marchand Sec^r

Province de Québec
Municipalité de St.
Louis de France de Champlain

À une assemblée mensuelle du
conseil municipal de St. Louis de
France dans le comté de Champlain
tenue au lieu ordinaire de ses ^{séances}
le lundi le 4 de mars mil neuf
cent dix huit à sept heures de
l'après-midi, à laquelle session
sont présents Messieurs les
conseillers Joseph Longval, Ed.
Lain Norm, Emel Lamotte
Edmond Marchand, David
Savari, et le maire M^r Jos
Trasseur forment le quo-
rum sous la présidence de
ce dernier

Les procès de la dernière
assemblée sont lus et approuvés.

Il est proposé par le conseil
par David Savari, second par
le conseiller Edmond Marchand
que M^r Fauciel Héron soit
nommé inspecteur de voirie

pour le rang St. Marguerite
 en remplacement de M^r Johny
Worran devant être absent de
 la municipalité adopté.

A été proposé par le conseil
 l^{er} Omer Lamotte, secondé par
 le conseiller William Morin
 que M^r Edmond Pagnon soit
 nommé inspecteur de voirie
 pour le rang St. Alexis en rempli-
 sant de M^r Donat Dubé et que
 celui-ci soit déchargé de sa fon-
 tion d'inspecteur parce qu'il ne
 remplit pas ses ~~devoirs~~ devoirs inspecteur
 adopté.

Joseph Lussier
 Maire
 Adèle Marchand Sec.

Province de Québec
 Municipalité de St. Louis
 de France Co. de Champlain

A une assemblée mensuelle
 du conseil municipal de la
 paroisse de St. Louis de France
 dans le comté de Champlain
 tenue au lieu ordinaire de ses
 séances, mardi le deux dix-huit
 mil neuf cent dix huit à
 neuf heures de l'avant-midi
 le premier lundi étant férié le
 jour, à laquelle session sont
 présents messieurs les con-
 seillers Philippe Hébert, Omer &c.

mothe, Joseph Longval, William
 Prouin, David Savari, Edmond
 Marchand et le maire Mr Jos
 seph Levasseur forment le jury.
 sous la présidence de Mr
 le maire adopté

Les procédés de la dernière
 assemblée sont lus et approuvés

Il est proposé par le conseiller
 Edmond Marchand, secondé
 par le conseiller Mrs Lamotte
 que le pont de St. Marguerite
 à la rivière chez Mr David
 Ducharme soit radoubé en
 bois avec de bons gardes de cope
 et ce d'ici au premier de juil.
 let courant. adopté

Le secrétaire trésorier fait lec-
 ture d'une réclamation de Mr
 J. C. Pagnier pour avoir en-
 tré dans le rang St. Jean,
 Le conseil vient à l'arrondis-
 sement de St. Jean à partir
 de la route de l'église St. Jean
 et Maurice et celle-ci vient res-
 ponsables les propriétaires
 devant qui la versaille a eu
 lieu et qui se trouve devant
 les lots de Mr Fucien Desilets
 et d'Henri Blument. L'inspec-
 teur de voirie Mr Camille Bouge
 est autorisé à voir Messrs Desilets
 et Blument pour qu'il puisse régler
 cette réclamation. Joseph Levasseur, Maire
 Ed Marchand Sec. Trés.

+ responsable

J. D.
 M.

Province de Québec
Municipalité de St.
Louis de France. Co. de Champlain

Une assemblée regu-
suelle du conseil municipal
de la paroisse de St. Louis de France
dans le comté de Champlain tenue
au lieu ordinaire de ses séances
mardi le quatre de juin 1918, l'heure
étant été réglée à deux heures de
l'avant-midi, à laquelle session
sont présents Messieurs les con-
seillers Philipp Débert, Edmond
Marchand William Lavoie, David
Lavari et le maire Mr Jos. H. Lavoie
forment le quorum sous la pré-
sidence de ce dernier.

Les procès de la dernière
assemblée sont lus et approuvés.

A est proposé par le conseiller
Edmond Marchand, secondé par
le conseiller Philipp Débert qu'il
soit payé à Mr Jos. H. Lavoie
la somme de \$10.⁰⁰ pour balance
pour frais de son voyage comme
délégué à Ottawa, adopté.

A est proposé par le conseiller
William Lavoie, secondé par le con-
seiller David Lavari qu'il soit a-
cheté un tuyau de 12 à 18 pas pour
chemin devant chez Parome Shillie
& Alfred Hamelin l'un ayant pour lot 4
et l'autre le no

A est proposé par le conseiller
David Lavari, secondé par le con-

seiller William Moyn qui'il soit
 fait à l'inspecteur pour la coté de
 Ben entretien de l'hiver des ruelles \$3.40
 pour lot d'Edouard Gilbert et 1.80 pour
 lot de Auguste Provost et pour lot
 de William Ritcher pour route \$1.80
 et pour Gordon \$3.75 et que ces montants soient chargés au
 dernier. C'est proposé par le conseiller
 William Moyn, secondé par le con-
 seiller Philippe Hébert qui'il soit
 fait à Mr. Felix Marchand, pour
 la route des Chevaux de l'hiver
 de ruelle \$8.50 dont 80 pour William
 A. Marchand, \$1.60 pour Joseph
 Houle 75 pour Gustave Bœuf,
 \$3.24 pour Honoré Charbonneau
 et \$2.20 pour Fred Belliveau
 et que ces montants soient chargés
 au dernier avec cinq taxes
 accepté. Sur la même proposition qui'il
 soit fait à Mr. Donat Dubé 90
 pour part de Josse dans la part
 de route de Joseph Edouard et 675 pour
 chemin de front de Alexandre Sou-
 ger et à Mr. Felix Marchand
 \$5.00 pour entretien du cordon de
 Mr. Honoré Charbonneau
 accepté. C'est proposé par le conseiller
 Edmond Marchand, secondé par
 le conseiller David Savari, qui'il soit
 fait des agaches pour auto 1/2 douzaine
 pour leur faire de glace d'aller plus
 vite que 15 milles à l'heure dans
 les limites de la Municipalité

C'est proposé par le conseiller
 William Brown, second par le
 conseiller Edmond Marchand,
 que Mr Fucien Baron soit nom-
 mé inspecteur agraire pour le ^{comté}
 et j'en ay eu remplacement de cord
 Jere Joseph, sur la même proposition
 que les comptes soient audités au
 commencement de Juillet par
 le bur. S. Rossard ou le notaire P.
 Ely et que le secrétaire vienne au
 ministère de la voirie pour porter
 plainte de ce que les entrepreneurs
 de la route de Trois-Rivieres à Sta-
 rengan et passant dans la mu-
 nicipalité de St. Louis de France ont
 laissé des fossés encombrés qui
 se trouvent maintenant dans
 le milieu du chemin adopté

Joseph Swasseur, maire
 Ed Marchand Sec. des.

Province de Québec
 Municipalité de St. Louis
 de France bo. de Champlain
 A une assemblée con-
 velle du conseil municipal
 de la paroisse de St. Louis de France
 comté de Champlain tenue au
 lieu ordinaire de ses séances
 lundi le cinq d'août mil neuf
 cent dix huit à deux heures
 de l'avant-midi à laquelle
 sion sont présents Messieurs
 les conseillers, Philippe Hébert

Joseph Fongval, Omer La-
 Guette, David Savari, Edward
 Marchand, William Brown
 et le maire M^r J. P. Brassau,
 forment le quorum sous la
 présidence de ce dernier.

Les procès de la dernière
 assemblée sont lus et approu-
 vés sans la résolution pour la si-
 gnification des autos adoptés

Le secrétaire trésorier fait
 lecture d'un avis de l'avocat
 Bourgeois pour le mauvais
 état de la route St. Jean et
 d'une demande de M^r Donat
 Dubé pour faire faire deux
 jours et faire mettre le chemin
 en rond dans une partie du
 rang St. Alexis - il est pro-

posé par le conseiller Omer
 Guette, secondé par le conseil-
 ler Joseph Fongval que l'as-
 sésseur de St. Alexis passe
 à planir le chemin dans St. A-
 lexis et laisse les joints de gestions
 partout où il y en a besoin
 aussi que dans la petite

qui continue ce dit rang.
 adopté Le secrétaire trésorier fait lec-
 ture du rapport de l'audition
 des comptes de l'année finissant le
 30 juin 1918 et il est proposé par le
 conseiller Philipp. Hébert secondé
 par le conseiller David Savari que
 ce rapport soit accepté comme tel.

ment le quorum sous la
présidence de ce dernier
Les procès de la dernière
assemblée ont été approu-
vés.

Il est proposé par le conseil
secondé par le conseiller
Omer Sauvoth
+ de la voie
J. L. Jossé et J. L. Jossé un nouveau
J. M. qui se trouve dans le chemin
qui conduit de St. Jean St. Jean de
St. Marguerite. J. L. Jossé
Joseph Devasson
Ed. Marchand Sec. Tr.

Province de Québec
Municipalité de St. Louis
de France de Champlain

Une assemblée mensuelle
du conseil municipal de la pa-
roisse de St. Louis de France dans
le comté de Champlain tenue
au lieu ordinaire de ses sé-
ances lundi le quatre de no-
vembre 1918 à cinq heures de
l'avant-midi, à laquelle assistent
sont présents Messieurs les
conseillers William Brown, Omer
Sauvoth, Edmond Marchand
Philippe Hebert et le maire M.
Joseph Devasson forment le

quorum sous la présidence
de ce dernier.

C'est proposé par le
conseiller William Morin second
de par le conseiller Omer Lamotte
que le coup des travaux fait
dans la côte chez Cha Germain
sera réglé au prochain conseil
et que le secrétaire trésorier soit
autorisé à payer à M^r Edouard
Boulard la somme de \$ 11.²⁵
ouze piastres et vingt cinq centimes
le montant au de la dite côte.
M^r Edouard Boulard devra remettre
l'argent à la municipalité
quand il aura collecté cet argent
adopté. C'est proposé par le conseil-
ler Philippi Hebert second de
par le conseiller Edmond
Marchand que M^r Joe F. Fe-
casseeur maire et Omer
Lamotte soient autorisés
à aller s'informier pour la
côte chez M^r Cha Germain

Joseph Lussier
Ed Marchand Sec. tr.

Province de Québec
Municipalité de St.
Louis de France Co. de Champlain

A une assemblée mensuelle
du conseil municipal de la
Paroisse de St. Louis de France
dans le comté de Champlain
tenue au lieu ordinaire de ses
séances à laquelle session
sont présents - Messieurs
les conseillers, Joseph Longue,
William Moine, David Savari,
Ernest Lamotte, Philippe Hébert
Edmond Marchand, et le Maire
M^r Jos. F. Lussseau forment
le quorum sous la présidence
de ce dernier.

Les procès-verbaux des deux dernières
assemblées sont lus et
approuvés.

Il est proposé par le conseil.
le Philippe Hébert secondé
par le conseiller Edmond Mar-
chand que les ~~travaux~~ travaux
faits dans la Côte chez M^r Charles
Germain sera réglé à un conseil
subséquent. adopté.

Joseph Lussseau Maire
Ed. Marchand Sec

+ Lundi 6
2 Dec 1918
à neuf heures
de l'après midi.

J. L.
J. M.

Province de Québec
Municipalité de St. Louis
de France de Champlain

Une assemblée spéciale
du conseil municipal de la
paroisse de St. Louis de France
dans le comté de Champlain
tenue au lieu ordinaire de
ses séances le vingt
cinq de décembre 1918 à neuf
heures de l'avant. Quinzième
à laquelle session sont pré-
sents messieurs le conseil.
Messrs David Savari, Edmond
Marchand, Philippe Hebert,
Arner Lamotte, et le maire
Mr Joz P. Lavoisseau formant
le quorum sous la présidence
de ce dernier.

Les procès de la dernière
assemblée sont lus et approuvés.

Il est proposé par le conseil
municipal Philippe Hebert secondé
par le conseiller David Savari

qu'il ne soit fait aucun règlement
pour obliger la vaccination
et la revaccination dans les
limites de la municipalité
vu que la municipalité a déjà une
résolution à ce sujet adoptée.

Il est proposé par le conseiller
Arner Lamotte secondé par le
conseiller Edmond Marchand

Que le décret écrit à Mess^{rs}
 Deligny Marchand, Johnson, Héroux
 Fauriol, Edmond Pagnier, inspecteurs et
 Héroux voirie pour St. Marguerite, St. Michel
 et les bœufs de voir à faire
 donner un cautionnement entre
 preneurs des routes qui sont
 sous leur contrôle et ce dans
 un délai de huit jours soit
 faire d'une amende de deux
 piastres par jour après le dit
 délai de 8 jours. adopté

Il est proposé par M^{re} Lamotte
 seconde par le conseiller Phi-
 lippe Hébert que le décret écrit
 à M^{re} Edouard Boucard pour voir
 à faire passer le chemin de la
 rue dans le chemin verbalisé
 du cordon des Pins et entourer
 clot de William et Marchand.
 adopté
 Joseph Lévasseur
 J. Marchand père

Province de Québec
Municipalité de St. Louis
de Tracy Co. de Champlain

Une assemblée des élec-
teurs municipaux de la pa-
roisse de St. Louis de Tracy
dans le comté de Champlain
le huit de janvier mil neuf
cent dix huit à dix heures
de l'avant-midi, au lieu
ordinaire des séances du
conseil conformément
au code municipal et à
l'avis préalable donné
par M. Marchand ser. tes.
et président de l'élection
vingt-cinquième jour de dé-
cembre 1918 sous la présidence
de M. Marchand ser. tes.

Le président ouvre la
dite assemblée et requiert
des électeurs présents de pro-
poser les personnes qu'ils
veulent élire conseillers en
remplacement de M. Edm.
Mord Marchand, Philippe
Libert, David Savari et
maire en remplacement
de M. J. H. Frasseur cor-
tant de charge adopté

Sur ce il est proposé
par les sieurs Séraphin Ducharme
Joseph Dussault, Fanciel
Giroux, Johnny Giroux, Phi:

Messrs Page, David Ducharme,
 "L'Ami" Doucet, Lucien Doucet,
 Johnny de Jébré David Lavaré,
 tous cultivateurs de St Louis
 de France que M^r Joseph de Grassé
 + cultivateur de St Louis de France
 de France ont été élus Maire
 N'est proposé par les sieurs
 J. M. David Lavaré, Johnny de Jébré,
 J. B. Joseph Doucet cultivateurs
 de St Louis de France que M^r Joseph
 Joseph Pierre Page cultivateur
 de St Louis de France, Lucien
 Marchand cultivateur de St
 Louis de France, Wilfrid Boivin
 ont été élus de St Louis
 de France sont élus comit
 les en remplacement de
 Messieurs Edmond Marchand,
 Philéas Hébert, David Lavaré
 sortant de charge.

Ayant que le nombre voulu
 de conseillers et un Maire
 en ma qualité de président
 de l'élection je proclame élus
 conseillers Messieurs Joseph
 Pierre Page, Lucien Marchand,
 Wilfrid Boivin et Maire
 M^r Joseph de Grassé.
 Ed. Marchand per 4 off.
 Jos Boivin

Province de Québec
Municipalité de St.
Louis de France Co de Champlain

Nous soussignés Wilfrid
Bonnerot Lucien Marchand
Joseph Pierre Page ayant été
nommés conseillers de cette
Municipalité jurons ser-
vement que nous remplissons
bien et fidèlement les de-
voirs de notre charge et cela
au meilleur de nos capaci-
tés et jugement ainsi qu'
Dieu veut soit en aide.

Morcel Boisvert
Lucien Marchand
Joseph Pierre Page

Asermentés devant
moi à St Louis de France
ce 2^e Jan 1919
Ed Marchand Secrétaire
Joseph S

Province de Québec
Municipalité de St-Jovin
Comté de Champlain

A une assemblée mensuelle
du conseil municipal de la
Municipalité de St-Jovin de France
dans le comté de Champlain
tenue au lieu ordinaire de ses
séances lundi le trois de janvier
1919 à cinq heures de l'avant-
midi à laquelle étaient
présents Messieurs les
conseillers Joseph Desjardins,
William Lacroix, Joseph Long-
val, Wilfrid Boismont, Julien
Marchand, et le Maire Mr
J. F. Lacroix
Lequel a pour la présidence
de ce dernier.

Les procès de la dernière as-
semblée ont été et approuvés.

Il est proposé par le conseil
par le conseiller Julien Mar-
chand qu'il soit payé \$1,00
à M. Edouard Boulard pour
avoir fait dimanche la clôture
dans le cordon de M. William L. Mar-
chand et que ce montant soit char-
gé à ce de verser avec ses taxes.

Le secrétaire trésorier fait
lecture d'une requête de M. Emu-
germain demandant de mettre à
la charge de la corporation ou d'un

+ Trois des arrondissement de voiriel
 côtés qui et il est proposé par le com.
 se trouvent dans son che. Ceiller Joseph Pierre Page,
 Ceiller de front, secondé par le conseiller
 William Morin que cette
 requête a été prise en consi-
 dération. adopté

J. L.
 J. M.

Il est proposé par le conseil-
 ler Joseph Fongval, secondé
 par le conseiller William Morin
 que le secrétaire trésorier fasse
 remise au rang St. Alex. de
 l'argent reçu du gouver-
 nement moitié pour le sud, et moitié
 pour le nord relevant l'ar-
 gent déjà fait pour cette
 arrondissement et les taxes
 de chaque particuliers s'étga
 lieu. adopté.

Joseph Lussier maire
 Ed. Marchand Sec. de

Province de Québec
 Municipalité de St.
 Louis de France de Champlain

A une assemblée mun-
 icipale du conseil municipal de
 l'honorable de St. Louis de France dans
 le comté de Champlain tenue
 au lieu ordinaire de ses séances
 lundi le trois de Mars 1919
 à deux heures de l'avant-
 midi à laquelle session sont
 présents Messieurs les con-
 seillers Joseph Pierre Page.

William Morris, Wilfrid Bourne
 et le maire
 Mr J. D. L'Orange forment
 l'executif pour le president
 de ce dernier.

Les precedents de la dernier
 assemblee sont les suivants.

Il est propose par le conseil
 par Wilfrid Bourne second
 par le conseiller William Morris
 que la requete de Mr Owen Gwynne
 demandant de mettre a la charge
 de la corporation ou a une
 partie d'elle trois cotes du
 ce chemin dans son chemin
 de front soit approuve.

Il est propose par le conseil
 par William Morris, second par
 le conseiller Joseph Pierre Page
 que Mr Philippe Page soit comme
 inspecteur de voirie pour
 le rang Petit St. Marguerite
 en remplaçant de Mr Fawcett
 Heron, que Mr Philippe Page
 soit comme inspecteur
 de voirie pour le rang St. Mar-
 guerite en remplaçant de Mr
 Johnny Heron, que Mr Alfred
 Belliard soit comme inspec-
 teur de voirie pour le rang de
 Chevreuil de Mr Philip et Mar-
 chand, que Mr Julien Smith
 soit comme inspecteur de voirie
 pour le rang St. Jean en rempla-
 çant de Mr Barnille Bourque.

+ en rempla-
 çant de Mr
 Philip Marchand

J. S.

que Mr Thomas Rivard soit
 nommé inspecteur de voirie
 pour le rang St. Alexis en
 remplaçant de Mr Edmond
 Pagnier, que Mr Adolphe de
 Moyes soit nommé inspecteur
 de voirie pour le rang Maria
 des Plaines et la route de St. Pie
 en remplaçant de Mr Edmond
 Boulard sur la même pro-
 position que Mr Lucien Dou-
 cet soit nommé inspecteur
 agraire pour le rang St. Mar-
 guerite en remplaçant de Mr
 Théophile Ducharme, que Mr
 Xavier Marchand soit nom-
 mé inspecteur agraire pour
 le rang St. Jean et les Chevaly
 en remplaçant de Mr Lucien
 Baron, que Mr Eugène Dolon-
 tigny soit nommé inspecteur
 agraire pour le rang St. Alexis
 et le marais des Plaines en rem-
 plaçant de (Mr) Dorval Rivard
 adopté sur la même proposition
 que Mr Joseph Porivier, Joseph
 Bourgeois, Antoine Lejeune
 soit nommés évaluateurs.
 Sur la même proposition
 que Messrs Octave Héon et Arthur
 Gauthier soit nommés gardiens
 d'école ainsi que Mr Isidore
 Martin adopté

Joseph Lussseau, maire
 de Marchand, etc.

Province de Québec
Municipalité de St. Louis
de la rue Co. de Champlain

A une assemblée mensuelle du conseil Municipal de la paroisse de St. Louis de la rue Co. de Champlain tenue au lieu ordinaire de ses séances lundi le 5^e mai 1919 à cinq heures de l'avant-midi; à laquelle assemblée sont présents Messieurs les conseillers Cyrus Lamotte, Joseph Fongval, Wilfrid Boireau, Joseph Pierre Page, Lucien Marchand et le maire M^r Joseph F. Lamotte forment le quorum sous la présidence de ce dernier.

Les procès-verbaux de la dernière assemblée sont lus et approuvés

Il est proposé par le conseil. Le Joseph Fongval secondé par le conseiller Cyrus Lamotte que M^r Thomas Rivard inspecteur de la route St. Méte l'ait autoriser à faire réparer le chemin ~~deffectueux~~ et ce sous le plus court délai dans cette dite route. Adopté

Il est proposé par le conseiller Wilfrid Boireau secondé par le conseiller Joseph Pierre Page que le ~~seu~~ ^{seu} ~~tes~~ ^{tes} ~~par~~ ^{par} au conseil de vote le montant de \$400.00 pour l'aliénation

Antonetto Gaudroni, Adopite
Il est propose par le conseil

ord. p. d. l. 1815.
cert. +
J. L.
deux mots
barres rouges.
J. d.
Jm.

Joseph Longval secondi par le
conseil + Philippe ~~Longval~~
le conseil ajourne à mercredi
le 14 de mai courant à sept heures

Il est propose par le conseil
Cener Lamotte secondi par le
conseil Joseph Longval
qui, sur un avis de M. Cener J. L.
Main demandant à être de
charge de trois côtes qui sont
trop dispendieuses et de les
mettre à la charge d'un avoué
dissement. Il notifie en mê-
me temps le conseil de voir
à l'avenir à les faire entre-
tenir par d'autres que lui
le secrétaire trésorier soit au-
torisé à donner un avis public
notifiant les intéressés des
chevaux et du Marais des
Plaines que le conseil a une
séance spéciale qui se tien-
dra mercredi le 14 de mai cou-
rant à sept heures du soir
passera ou ordonne un règlement
à ce sujet ou nommera un com-
missaire spécial qui sera chargé
de dresser un procès verbal et
que le conseil passe ce jour en avis
de Motu dans le même sens.

Il est propose par le conseil
Lucien Merchaud, secondi par
le conseil Cener Lamotte

que le secrétaire Trévies donne
un avis public certifiant
les intéressés du rang St. Kléris
que sur demande d'un con-
tribuable M^r Donat Dubé pour
faire un jour dans le rang
St. Kléris le conseil passera
ou non un règlement à ce
sujet ou nommera un in-
tendant spécial pour
dresser un procès verbal
et le conseil donne ce jour
un avis de motion dans le
même sens adopté

Mercredi le
14 dernier
courant
J. L.
J. M.

Joseph Levasseur Maire
Ed. Marchand Sec. G.

Province de Québec
Municipalité de St. Louis
de France bords de Chaudière
A une assemblée spé-
ciale du conseil municipal de
St. Louis de France dans le com-
té de Chaudière tenue au lieu
ordinaire de ses séances en
ajournement à la séance du
5 de Mai dernier, Mercredi le
quatorze de Mai à sept heures
de l'après-midi à laquelle as-
sion sont présents Messieurs

Les conseillers, Joseph Pierre Page; Wilfrid Boireau; Joseph Longval; Lucien Marchand. Lucien Lamotte, William Morin et le maire Mr Joseph Frasseau, forment le quorum sous la presi- dence de ce dernier.

Les precedes de la dernière assemblee sont lus et approu- ves.

Il est propose par le conseiller Joseph Pierre Page seconde par le conseiller Wilfrid Boireau que il soit paye a Mr Thomas Hivard inspecteur de la route de St. Alexis \$1.86 pour fait de route de William Pitcher \$3.15 pour fronteau et \$3.36 pour route de Mr Auguste Debucque et que ces montants soient charges a ces dernier avec leurs taxes et \$15.00 pour reparation dans la route de St. Alexis and ce dernier montant devra être remboursé au comit. aussitôt que l'inspecteur aura collecté cet argent avec une reparation de la route.

Il est propose par le comit. Mr William Morin, seconde par le conseiller Lucien Marchand que Mr Adrien Leveau cultivateur de St. Maurice soit nommé surintendant espe-

cial pour verbaliser, le che-
 min de front du Marais
 des Plaines, et des théneaux
 existant déjà et dresser un
 procès verbal dans le plus
 court délai possible. Le coup
 du présent procès verbal
 sera fait par les deux aron-
 dissements de théneaux
 et du Marais des Plaines.

C'est pourquoi j'ai
 le conseil Joseph Inghel
 secondé par le conseil Orner
 Langothé que Mr. Barier Mer-
 chant bibliothécaire de robe
 barrière soit nommé surin-
 tendant spécial pour dresser
 ou pour un procès verbal
 partant sur la terre de Mme de
 Philipp Germain et qu'il
 accomplisse son travail dans
 le plus court délai possible.

Joseph L'Assureur
 de Marchand surint.

le jour traversant le chemin
 de front du rang de St. Alipio
 vis à vis la terre de M^r Donat Mar-
 chand, et Auguste LaFrenque
 aux fins de remettre l'écoule-
 ment des eaux conformément
 au projet au procès verbal
 fait et passé le 19 septembre
 1883, et qui n'a jamais été
 depuis m'accompli en abrégé,
 de même que pour nous
 demander de vous mettre
 en demeure d'avoir à agir
 sous le même délai le jour
 au même endroit,

M^r Dubé vous charge en
 outre de vous réclamer pour
 dommages par lui soufferts
 depuis que le dit fossé a été
 bouché, la somme de \$ 50.⁰⁰

Et il est proposé par le conseiller
 Omer Lacroix, secondé par
 le conseiller Joseph Gougeon
 que l'inspecteur agricole et
 l'inspecteur de voirie soit autorisé
 à notifier les intéressés de se ren-
 dre à la demande de M^r Donat
 Dubé, et le secrétaire trésorier donner
 des avis publics notifiant les
 intéressés pour se rendre à la séance
 régulière d'avoir prochain pour
 s'occuper de la réclamation de \$ 50.⁰⁰
 étant entendu que M^r Dubé com-
 mande de ce dernier délai.

Le secrétaire trésorier fait

lecture d'une réclamation de
la part de Jack Connor, au montant
de \$ 3.50

Joseph Levasseur, maire
Ed Marchand, secrétaire

Province de Québec
Municipalité de St-Jouis
de France Co. de Champlain

A une assemblée générale
du conseil municipal de
la paroisse de St-Jouis de France
dans le comté de Champlain
tenue au lieu ordinaire de
ses séances le jeudi le 4 d'août
1919 à sept heures de l'après
midi, à laquelle occasion
sont présents messieurs
les conseillers Joseph Poiré,
Page; Wilfrid Robit, Wil-
liam Morris, Omer Levesque,
Lucien Marchand et le
maire M^r J. Levasseur
formant le quorum avec
la présidence de ce dernier.
(Le secrétaire honoraire fait
lecture)

Les procès de la dernière
assemblée sont lus et ap-
prouvés.

Le secrétaire trésorier
fait lecture du procès verbal
du procès verbal de M^r Adrien

Le rassembleur surintendant
 officiel pour verbaliser
 trois côtes qui se trouvent
 dans le chemin de front
 de M^r Omer Germain ou
 Charles Germain sur les lots
 No 522, 523 du cadastre
 sans qu'elles étaient des
 onéreuses et des coutumes
 pour un seul propriétaire
 de la dite ordonnance que ces
 verbal côtes soient publiques
 et soient à la charge des
 lots ci-après mentionnés
 pour leur entretien, leur
 réparation et pour tous
 les travaux de tous genres
 les lots à la charge des quels
 seront mis les dites côtes
 sont les suivants, savoir
 le lot No 505, appartenant
 à William Marchand, le
 lot No 506, appartenant à
 Pierre y Marchand, le lot
 No 507 appartenant à Colonel
 Boulard, le lot No 508, apparti-
 ent à James Forsight, le No
 509, 510 appartenant à William
 Portland, le No 511, appartenant
 à Melard Lirroge, une partie
 des lots No 512, 513, 514, apparti-
 ent à Pierre Guenet, une partie
 de 513 appartenant à Adolphe
 Boulard, une partie du lot
 No 513 appartenant à Eusebe Pau

rapport
 pour verbaliser
 les trois côtes
 sur le chemin de front de
 M^r Omer Germain

+ J'ai le pour
 Verbal

Orner, une partie du lot No
 513 appartenant à Alfred
 Beaumier, le lot No 515, ^{app.}
 appartenant à Pierre Guenier
 (une partie de 513 appartenant
 à 513 appartenant à Adolphe
 Bouland, une partie du lot
 No 513 appartenant à Emile
 Beaumier, et une partie
 des lots (No 513) & No 516 517
 appartenant à James Por-
 sight Nos 518, 519, 520, appartenant
 à Thomas & Gordon Por-
 sight, le No 520, appartenant à Thomas
 & Gordon Por-
 sight le No 522,
 523 appartenant à Orner Guenier
 les lots de M^r Guenier seront de
 charge des autres côtés situés
 dans le même rang

Les premiers travaux qui
 sont urgents et qui devront
 être faits après homologation
 du présent procès verbal
 sont le suivant savoir
 la coté du milieu devra être
 élargie du côté nord, de dix
 pieds et cette terre devra être dé-
 clivée sur le front afin de dé-
 couvrir cette coté et ce front
 a besoin d'être fait soit en bois
 ou en béton ou autres maté-
 riaux en laissant un pas-
 sage pour l'eau de 5¹/₂ pieds
 de largeur par 6 pieds de haut
 pour toute la largeur des

chemin et la côté du côté nord-ouest devra être élargie de dix pieds du côté sud, et la terre descendue au top pour afin de diminuer la côté et la première côté du côté est devra être élargie de dix. Pieds endroits, de deux côtés ou elle n'a pas la largeur voulu par la loi et la terre descendue.

Les travaux seront faits sous la surveillance de l'inspecteur de voirie de cette arrondissement et devront commencer aussitôt après l'homologation du présent procès verbal et les autres travaux d'entretien ~~et~~ et autres seront faits aussi sous la surveillance du même officier ou de son remplaçant et seront faits à frais d'argent et repris sur le montant de l'évaluation des dits lots.

Le coup du présent procès verbal sera reparti par le intéressés des lots qui sont nommés et il est proposé par le conseil de William Morris assés par le conseil d'avis d'avis que le présent procès verbal est homologué comme tel à l'exception que le coup du présent

ce verbal sera fait par tous
 les propriétaires de la concession
 des Chevaux à partir du lot
 no 504 inclus au lot no 567 inclus
 attendu que les gens non in-
 teressés dans la concession
 des Chevaux ou qui ne
 sont pas compris dans le pre-
 senti procès verbal devront
 aider à travailler à une pre-
 mière construction du pont
 qui doit être fait,

+ simplement
 J. Y.
 J. M.

Attendu aussi que M. Omer
 Germain consent à faire tout
 le travail que nécessitera
 l'entretien des dits cotés dans
 le cours de l'hiver.

Il est proposé par le conseil
 le Wilfrid Boiret second
 par le conseiller Joseph P...
 P... que M. Omer Germain
 et M. Eugène L... soit
 nommés pour aller s'entendre
 avec M. Duché au sujet
 de sa réclamation de \$50.00

Il est proposé par le conseil
 le Wilfrid Boiret second
 par le conseiller Lucien Marchand
 que le sec. 13 soit autorisé à faire
 le rôle de perception au taux de 25
 par cent fractions.

Joseph Swassens enaie
 M. Marchand enaie

Promesse de Québec
Municipalité de St. Louis
de la rue Co. de Champlain

2 sept 1919

A une assemblée générale
elle du conseil Municipal de
la paroisse de St. Louis de la rue
dans le comté de Champlain Co.
Comme au lieu ordinaire de ses
séances Mardi le deux de septem-
bre courant à sept heures de
l'après-midi à laquelle ses-
sion sont présents Messieurs
les conseillers, Joseph Longval,
Wilfrid Boivert, Orner Lamotte
et le maire Cyrille F. Levas-
seur formant le quorum
Lorsqu'elle a présidé de ce des-
sein.

Les procès de la dernière
assemblée sont lus et approu-
vés.

Il est proposé par le con-
seiller Orner Lamotte, secon-
dé par le conseiller Joseph
Longval que le secrétaire
soit autorisé à payer
le coup du procès verbal de
M. Adrien Frasseau et de
dire la collection avec les
noms sur les gens de l'arrondis-
sement des Chevaux à par-
tir du lot No. 10 du lot les
mètres.

M. Lucien Marchand secrétaire

à ce moment prend son siège
 Il est proposé par le conseil
 Joseph Honzval, second
 par le conseil Lucien Marchand
 que le rec. des. soit autorisé
 à poursuivre après que les nouvelles
 taxes seront en force ceux
 qui sont arriérés pour avoir le
 plus montant de nouvelles
 taxes et des arriéragés.

Joseph Honzval
 Luc. Marchand, 1^{er} vice

Provine de Québec
 Municipalité de St Louis
 Le Trou de Champlain

A une assemblée municipale
 du conseil municipal
 de la paroisse de St Louis de Tracy
 dans le comté de Champlain
 tenue au lieu ordinaire de
 ses séances le lundi le 6 octobre
 1919 à sept heures de
 l'après midi à laquelle
 session sont présents
 Messieurs les conseillers W. H.
 Fild Bonavent, William Monio,
 Louis Gauthier, Lucien Marchand
 et le maire Mr J. H. Le
 Vasseur. Le premier
 sous la présidence de ce dernier
 Les procès de la dernière
 assemblée sont lus et approuvés.

Mr Joseph Pierre Page arrivant à ce

moment prend son siège
 Il est proposé par le con-
 seiller Wilfrid Boninert,
 secondé par le conseiller
 William Brown que M^r Ju-
 ge de Montigny Inspecteur
 agraire soit autorisé à aller
 visiter le fossé du Marais
 et de notifier les intéressés
 de le faire creuser s'il y
 a lieu et ce dans le délai de
 huit à dix jours.

Il est proposé par le con-
 seiller Joseph Pierre Page,
 secondé par le conseiller
 Lucien Marchand que M^r
 Lucien Doucet inspecteur
 agraire soit autorisé de faire
 creuser ou nettoyer le canal
 d'eau qui fait du flai
 au côté de Beau allant et de
 charger aux Chevaux et
 ce dans le délai de huit jours.

Il est proposé par le conseiller
 Omer Lamotte secondé par
 le conseiller Lucien Marchand
 qu'il soit versé par M^r
 Auguste de Montigny la somme
 de \$2.00 pour travaux fait
 dans la décharge de B. Ritchey
 et que ce montant soit collecté
 le 1^{er} à ce dernier avec ses taxes

Joseph Lucien Maire
 La. Marchand Sec.

Promis de Québec
Municipalité de St-Louis
de France Co. de Champlain

A une assemblée ouverte
du conseil municipal
de la paroisse de St-Louis
de France dans le comté de Cham-
plain tenue au lieu ordinaire
de ses séances le lundi le trois
de novembre 1919 à deux heures
de l'avant-midi à laquelle
étaient présents Messieurs
les conseillers
Joseph Pierre Page, Emile Gauthier,
Melville Poirier, William
Morrin, Lucien Marchand,
et le maire M^r J. D. Ferrand
forment le quorum sous
la présidence de ce dernier.

Le procès de la dernière
assemblée est lu et approuvé.

Le secrétaire trésorier
fait lecture d'une ordonnance
de M^r Hector
Gervais d'entretenir le chemin
de St. Marguerite en tout
temps suivant le loi et
d'une réclamation de M^r
Gervais au montant de \$150.⁰⁰
pour dommages subit
devenu chez M^r Page,
M^r Morrin, Arcade Dupont,
Francoeur Fred Lemire
David Lavari, Faucher

Henry, Jos Page, Noble
 Gilbert et Philipp Page.
 il est propose par le comit.
 le M. Chas Langoth second
 par le conseil Joseph Pierre
 Page, que M. ^{est} Joseph Pierre
 Page et William Morin soit
 commis pour arranger cette
 reclamation.

Il est propose par le comit.
 le Wilfrid Corvick second
 par le conseil William Morin
 que l'inspecteur de voirie
 de St. Marguerite soit au-
 torise a reparer le chemin
 sur le travers partout ou il
 y aura demande, il devra
 auparavant faire reparer le
 chemin en tout son parcours
 d'ensemble. Faire la division
 bien entendu que cette auto-
 risation est pour l'arrondis-
 sement de St. Marguerite en-
 tiement.

Joseph Lussier, maire
 Ed. Marchand le tr.

Provincia de Québec
 Municipalité de conseil
 Municipal de St. Louis de France
 Co. de Champlain

A une assemblée
 spéciale du conseil mun-
 cipal de St. Louis de France
 dans le comté de Champlain
 tenue au lieu ordinaire de ses
 séances, lundi le 1er de décembre
 1919 à cinq heures de
 l'avant-midi, à laquelle
 présents sont présents pres-
 sents les conseillers
 Joseph Longval, Joseph Pierre
 Page, Julien Marchand,
 Omer Lamotte, et le maire
 M^r J. F. Kraemer, sou-
 signant le quorum sous la
 présidence de ce dernier.
 Les procès de la dernière
 assemblée sont lus et ap-
 prouvés.

Il est proposé par le
 conseiller Omer Lamotte
 secondé par le conseiller
 Joseph Longval que le sec-
 rétaire soit autorisé à en-
 voyer les comptes au conseil
 de comté ceux qui sont
 arriérés.

Joseph Lussier Maire
 J. Marchand Sec. Tr.

Province de Québec
Municipalité de St. Louis
de France Co. de Champlain

A une assemblée des
electeurs municipaux de la
paroisse de St. Louis de France
dans le comté de Champlain
le quatorzième jour de fé-
vrier mil neuf cent vingt
à dix heures de l'avant.
Pris au lieu ordinaire
des séances du conseil
conformément au code
municipal de la province
de Québec et à l'avis spé-
cialement donné par le
Gouvernement en ce qui
concerne l'élection le huit et
neuf décembre mil neuf
cent dix sous la
présidence de D. Marchand
notaire.

Le président ouvre la dite
assemblée et requiert les
electeurs présents de pro-
poser les personnes qu'ils
voudraient élire conseillers
en remplacement de M^r
William Corio, Omer
Lamotte, Joseph Fongval
sortant de charge, sur ce
il est proposé par M^r Au-
guste Leprieux cultivateur
de St. Louis de France comme

par les sieurs Jos. Boivin
 cultivateurs de St. Louis de
 France qui Mr. Joseph Longval
 est resté veillu conseiller
 et que Messrs Lucien Baron
 Philippe Lamotte soient
 élus conseillers

Et ayant que le nombre
 voulu de conseillers sur
 les rangs en ma qualité
 de Président de l'élection
 Je proclame élus conseillers
 les sieurs Joseph Longval,
 Lucien Baron, Philippe
 Lamotte après deux heures
 écoulées.

Jld. Marchand P. d.
 Joseph J. Lussere

Promis de Deber
 Municipali de St. Louis
 de France le de Champlain
 Nous soussignés Joseph
 Longval, Philippe Lamotte
 Lucien Baron ayant été élu
 ment comme conseillers
 de cette municipalité. Prisons
 serment que nous remplirons
 bien et fidèlement les
 devoirs de notre charge et
 serons en tout de nos capacités
 et jugement. Ainsi que Dieu nous en aid.

Pris devant moi
 à St. Louis de France le 2ème
 Jour de Janvier 1920
 Jld. Marchand P. d.
 Joseph Longval
 Philippe Lamotte
 Lucien Baron

Provine de Québec,
Municipalité de St. Louis
de France Lode Champlain

A une assemblée ou
celle du conseil municipal
de la paroisse de St. Louis de France
Lode de Champlain tenue au
lieu ordinaire de en séance
le dimanche de février
mil neuf cent dix-sept à
neuf heures de l'après-midi.
Midi la quelle session
ont présents Messieurs
les conseillers: Julien Baron,
Philippe Lamotte, Joseph
Lacour, Valentin Bonnet
Joseph Pierre, Paul et le Maire
M. Joseph Pélissier for.
Président de ce conseil.

Les procès de la
dernière assemblée sont
lus et approuvés.

Le secrétaire trésorier
fait lecture d'une lettre de M.
J. H. Girouy demandant
de tenir un tour temps des
affaires de la municipalité à
partir des quartiers de M. Girouy
jusqu'à la station sans nom
Pekis, cahots, on termine le tout
suivant la loi cette avis est donné
à tout fin que de droit et il est
proposé par le conseil

Joseph Songval, secondi
 par le conseiller Philipp La.
 Motte que l'impelium de
 voir de cet arrondissement
 M. Thelesphore Page iiii present
 devra faire conformer soit
 arrondissement à cet avis.

Le secretaire résouici
 fait lecture de deux repa-
 ritions pour la construction
 et une autre pour les côtes
 et matériaux du pont
 chez M. Charles Germain
 et il est proposé par le con-
 seiller Wilfrid Boivin
 secondi par le conseiller Joseph
 Pire Page que les repartitions
 ou soient par acceptis mais
 que le le. ii. soit autorisé
 à faire deux nouvelles repa-
 ritions sur l'évaluation des
 propriétés pour payer le coup
 du pont ou côtes chez M. Charles
 Germain pour le travail
 récemment fait; l'une
 devant être faite sur l'évalua-
 tion de tout l'arrondissement
 des cheuaux au montant
 de \$124.00 plus le coup de la re-
 parition à partir de lots no
 504 jusqu'aux lots 90 956 7^{me} et autre au
 montant de \$118.50 sur un arron-
 dissement des cheuaux et sur
 l'évaluation à partir des lots 80
 504 jusqu'aux lots 40 522.523 inclus

+ plus le coup
 de la repartition
 J. L.

et M^r L'impeteeur est au-
tour à collecter ces répartition
annuelles qu'elles seront faites

Il est proposé par le conseil
le Philippe Lamotte secondé
par le conseiller Joseph Pierre
Page que le secrétaire trésorier
soit autorisé à payer \$5.00
pour avoir la lumière électrique
tout le temps dans la salle publique

Joseph J. Lavasseur ^{maire}
Ed. Marchand ^{secr.}

Province de Québec

Municipalité de St.

Louis de France de Champlain

Une assemblée communale
du conseil municipal de la
paroisse de St. Louis de France
dans le comté de Champlain li-
cée au lieu ordinaire de ses séances
lundi le premier de mai
1920 à cinq heures de l'avant
midi à laquelle session sont
présentés messieurs les con-
seillers Lucien Baron, Philippe
Lamotte, Lucien Marchand,
Otilfried Boivert et le maire
M^r Jos. J. Lavasseur pré-
sident le quorum sous la
présidence de ce dernier

Le secrétaire trésorier fait
lecture d'une réclamation de
M^r Dorat Dubé au montant de
\$8.00 pour dommages subis

Province de Québec
Municipalité de St. Louis
de France Co. de Champlain

Auue assemblée municipale du conseil municipal de la paroisse de St. Louis de France dans le comté de Champlain tenue au lieu ordinaire de ces séances mardi le six avril 1920 à neuf heures de l'avant-midi à laquelle session sont présents messieurs les conseillers Jos. Pierre Page, Wilfrid Boirement, Philippe Lamotte, Lucien Marchand, Joseph Bonzval et le maire M^r Jos^e Brassac qui forment le quorum sous la présidence de ce dernier. Les procès de la dernière assemblée sont lus et approuvés.

Il est proposé par le conseil par Wilfrid Boirement, secondé par le conseiller Jos. Pierre Page que M^r Maxime Grenier soit nommé inspecteur de voirie pour le Marais des Plaines et la route des Pins en remplacement de M^r Melard Simons.

Il est proposé par le conseiller Joseph Bonzval, secondé par le conseiller Lucien Marchand que le conseil se réunisse le prochain

session de mai passera un règlement ou un acte d'accord divisant ou changeant les travaux de ~~l'arrondissement~~ de Cheyenne.

M. Lucien Baron arrivant à ce moment prend son siège. Il est proposé par le conseiller Lucien Baron, secondé par le conseiller Philipp Lamotte que le conseil s'occupera de la question de Mr Arthur Lamotte au sujet de sa fille à la séance de mai prochain.

Le secrétaire trésorier fait lecture d'une lettre du ministre de la voirie au sujet des travaux d'amélioration

Joseph F. Lussereur
Ad. Marchand ^{secrétaire}

Promis de Québec
Municipalité de St. Louis
de France Cde Champlain

A une assemblée mensuelle du conseil municipal de la paroisse de St. Louis de France dans le conseil de Champlain tenue au lieu ordinaire de ses séances le lundi le trois de mai 1920 à sept heures de l'après-midi à laquelle session sont présents:

Messieurs les conseillers Lucien Caron, Philipp Lamotte, Lucien Marchand Joseph Congral, Joseph Pierre Page, Wilfrid Poirret & Joseph Pélletier. (M. Jos & Erasmee Jonquet & Guorum sous la présidence de ce dernier).

Les procès de la dernière assemblée sont lus et approuvés.

Il est proposé par le conseiller Philipp Lamotte, secondé par le conseiller Lucien Caron que le comité, soit autorisé à payer au conseil général le montant de \$145.90 dont \$100.00 pour l'intérêt payé d'avance et \$45.90 pour qu'il de l'année au 26 Janv 1920 au 7 oct 1920.

Il est proposé par le conseiller Joseph Pierre Page, secondé par le conseiller Wilfrid Poirret que le conseil à sa session de juin prochain nommera un surintendant spécial pour dresser un procès verbal pour diriger ou changer les travaux dans toute l'arrondissement des chemins qui se trouvent dans le cordon des chemins.

Il est proposé par le conseiller Lucien Caron, secondé par le conseiller Joseph Congral que le secrétaire révoque

notifié M^r Aug. LaBeeque
comme quoi que le conseil
le tient responsable des amey-
des et provisions dans la
relaxation de M^r Donat Dubé
au montant de \$8.⁰⁰ pour don-
nage subit dans le chemin
de front du dit M^r LaBeeque.

Il est proposé par le conseiller
Séverin Marchand, secondé par
le conseiller Joseph Fougère
que le secrétaire trésorier soit
autorisé à faire deux répartitions
pour le rang St Alexis une de \$40.⁰⁰
plus le montant de la quote part pour
le pont de la rivière Champlain
et le coup de la répartition, encausé
de \$58.⁰⁰ plus le montant de la quote
part pour le pont de la rivière Cham-
plain et le coup de la répartition
et que ces deux répartitions soient
collectés aussitôt fait par l'in-
specteur de voirie.

Il est proposé par le conseil.
Le J^r Joseph Perry Page secondé
par le conseiller Wilfrid Boivin
que le secrétaire trésorier
soit autorisé à collecter les
montants suivants pour
dépense chez Charles Germain
\$1.20 à Jos^e & Françoise \$0.24 à Jo-
cette Duchamps, \$1.92 pour Joseph
Boivin \$4.78 pour Gustave Meault
\$0.97 pour Charles Desrochers \$1.87 pour
Félix Marchand \$2.16 pour

L'arrageau \$2.04 pour Jefferson
 L'arrageau \$1.68 pour Joe D. Lavoie
 pour, \$10.52 pour St. Maurice
 Lumber Co.

Il est proposé par le conseiller
 Joseph Pierre Page secondé par
 le conseiller Wilfrid Boivin
 que le secrétaire trésorier
 soit engagé à \$25.00 pour
 faire le vote d'évaluation.
 Joseph F. Lavoie maire.
 L. Marchand secrétaire.

Province de Québec
 Municipalité de St. Louis
 de France Co. de Chaudière.

A une assemblée générale
 du conseil municipal de la
 paroisse de St. Louis de France
 dans le comté de Chaudière
 tenue au lieu ordinaire de ses
 séances le lundi le septième
 de Juin mil neuf cent vingt
 à sept heures de l'après-midi
 à laquelle session sont pré-
 sents Messieurs les conseil-
 lers. Wilfrid Boivin, Joseph
 Pierre Page Lucien Marchand,
 Lucien Caron, Philippe Lamothe,
 etc. maire Mr Joe F. Lavoie

forment le quorum pour la présidence de ce dernier.

Les procès de la dernière assemblée sont lus et approuvés.

Il est proposé par le conseiller Joseph Pierre Page second par le conseiller Melchior Bonin qui après lecture faite par le secrétaire trésorier d'une requête d'une mapoulo des gens de St. Margueuil demandant au conseil de faire une résolution pour demander un ingénieur du gouvernement pour venir inspecter le rang de St. Margueuil et nom donner un rapport du costé du granlage dans le dit rang de St. Margueuil à partir de la route de l'Église allant vers St. Maurice à condition que Mr Girouf s'engage par écrit à payer toute les dépenses préliminaires pour ingénieur ou autres déboursés, cette route devant être construite sous la loi des bons chemins que cette requête soit acceptée et que le secrétaire trésorier fasse mettre une copie de la résolution à Mr J. A. Girouf pour qu'il la produise au gouvernement. Le conseil par cette résolution ne s'oblige

par à accepter le rapport de l'ingénieur mi à faire aucun gravage.

Il est proposé par le conseiller Philipp Lamotte second par le conseiller Luccien Baron qu'il soit payé \$6.59 pour terre d'Auguste Labrecque, \$9.87 pour terre de William Dicter, \$0.75 pour terre de Gustave Breault, \$3.45 pour terre d'Almondas Charbonneau, \$1.25 pour terre de Joseph Houle pour qu'ils partent de route et que ces montants soient chargés à ces derniers avec leurs taxes.

Il est proposé par le conseiller Wilfrid Boivin second par le conseiller Joseph Pierre Page que M^r Sachari Forest soit nommé surintendant special pour dresser un procès verbal pour tous les travaux de la circonscription. M^r Forest des Cheneaux a fait de la ligne de Charles Gervais à aller à la ligne de Monk. On veut qu'il soit payé un piastre pour la terre d'Almondas Charbonneau entretient d'hiver et que ce montant soit chargé à ce dernier avec ses taxes.

Joseph F. Lussier Maire
Ed. Marchand

Province de Québec
Municipalité de St.
Louis de France (de Chaussegny)

A une assemblée spéciale et
mensuelle du conseil munici-
pal de la paroisse de St.
Louis de France dans le conseil
de Chaussegny tenue au lieu
ordinaire de ses séances
le jeudi le douzième jour de
juillet 1920 à six heures
de l'avant midi à laquelle
sont présents mes-
sieurs les conseillers Mess.
Philippe Lemotte, Lucien Mar-
chand, Lucien Baron, Wilfrid
Boisvert et le Maire M. J.
Levasseur forment le quo-
rum sous la présidence de
celui-ci.

Les procès de la dernière as-
semblée sont lus et approuvés.
Le secrétaire, trésorier fait
lecture d'une requête de M. le
curé Euile Lesnard P.^{re} deman-
dant de passer une résolution
à l'effet de faire observer la
loi du dimanche concernant
l'ouverture des magasins
et la loi de prohibition et de nom-
mer un inspecteur pour surveil-
ler l'observation de la dite ré-
solution et toute personne qui
n'observera pas cette dite loi

sera possible de \$ 20.00 par cha.
que offeur. Il est proposé par
le conseil les Sincien Marchand,
secondé par le conseil Wilfrid
Bonnet que cette requête soit
acceptée et que M^r Arthur La-
pierre soit nommé gardien pour
faire observer cette dite loi.

Le secrétaire besonier fait
lecture d'une requête signée de plu-
sieurs contribuables des cheuen-
demandant de faire des cheu-
gements dans le rang des che-
neaux et le petit route. qui
part de ce rang au rang St.
Jas de manière à mettre
le pont qui se trouve entre le
lot n^o 555, et le n^o 552 dans le
chemin de front du rang des
cheuenaux à la charge des pro-
priétaires des lots n^o 578 à 568
inclusivement dans le rang
St. Marguerite et des proprie-
taires des lots n^o 567 à 551, inclu-
sivement lots n^o 522, 549, 546,
540, 547 pour 98 arps, 545 et 543, pour
98 arps, du rang des cheuenaux
sur les ponts et pour le rest du
chemin de front du rang des che-
neaux sur les ponts devant être
en commun, à tous les proprie-
taires des lots n^o 551, 550, 548, 547, pour
deux cents arps, 544, 542, et une

parties de 543 et 541, 537, 538, 536,
 pour les $\frac{3}{4}$ 535 pour les $\frac{3}{4}$ 534, 533, 532,
 531, 530, pour 27 arpts. 527 pour 145
 arpts, 526, 525, pour 30 arpts,
 524, suivant la superficie et le
 chemin de front du rang de-
 vra être reculé par les pro-
 priétaires du dit rang, M. Felix
 Marchand, ne sera pas inclus
 dans les parts autres que celle
 celle les lots No 555, et 552, et de ma-
 nière à ajouter Messrs H & Geo Mar-
 chand aux travaux du front,
 de la route pres de chez grande
 en proportion de leur étendue
 de terrain et que le chemin
 de front de Mr William Mar-
 chand soit entrepris par lui et par
 Messrs Honoré et Georges Mar-
 chand ou qu'ils n'ont pas
 de part de route; que tous les
 procès verbaux de ces che-
 mins et fronts soient amenés
 dès qu'il en sera question, et par
 nous les consignes vous
 demandent, la nomination
 d'un surintendant officiel
 pour diriger ces procès verbaux
 conformément à leur demande
 s'il y a lieu, et il est proposé
 par le conseiller Lucien Baron
 secondé par le conseiller Philipe
 Lamoignon que M. le notaire J. Doucet
 soit nommé surintendant
 spécial pour faire droit à cette requête.

A est proposé par le conseiller
 Lucien Marchand seconde
 par le conseiller Melfrid Poiri-
 veit qu'il soit payé à Mr Phi-
 lippe Page \$4.18 pour Auguale-
 Prossovost et \$3.81 pour Ernest
 Moreau et \$5.75 pour la St. Mar-
 rie Luiker ce pour frais de roul-
 dont les deux premiers complè-
 ment pour l'entretien du chemin de l'h.
 ver dernier et \$7.00 pour ouvrage
 du pont pour William Bicker
 et que ces montants soient
 chargés à ces derniers avec
 leurs taxes

A est proposé par le conseil.
 le Philippe Luiker seconde
 par le conseiller Lucien Baron
 qu'il soit payé \$24.00 à Mrs
 John & Francis pour les jure-
 sur la même proposition que
 les comptes de la municipa-
 lité soit audités par le notaire
 R. The.

A est proposé par le conseil.
 le Lucien Marchand, seconde
 par le conseiller Lucien Baron que
 Mr Achille Desjolis soit nomi-
 mé pour fixer l'endroit d'une
 ou deux traverses dans le rang
 St. Marguerite dans le chemin de
 front.

Joseph Lussier Maire
 Ed. Marchand Sec.

Province de Québec
Municipalité de St.
Louis de France de Champlain

A une assemblée générale
et mensuelle du conseil
municipal de la paroisse
de St. Louis de France dans
le comté de Champlain te-
nue au lieu ordinaire de
ses séances tenu le mardi
12^e jour de juillet
1920 à cinq heures de l'après-
midi à laquelle session con-
furent Messieurs les con-
seillers Philippe Lacroix, Joseph
Lorroy, Lucien Massé, Paul
Lucien Caron, Joseph Pierre Pa-
ge et le maire. Ont fait
ceci forment le quorum
sous la présidence de ce dernier.

Les procès de la dernière
assemblée sont lus et approu-
vés.

Le secrétaire trésorier
fait lecture d'un protest
fait contre la municipalité
de St. Louis de France par
J. H. Giroux, suivant acte
dresse par J. H. Frudel notaire
à Trois-Rivières sous le No
7769 de ses minutes en lan-
sant à la dite municipalité
~~en parlant et~~

une copie copie authentique
 du dit protest avec une copie
 également authentique du
 présent procès verbal, que
 le requérant entend recouvrer
 de la municipalité. Tous les
 dommages et toutes les pertes
 qui lui aubira à cause du mau-
 vais état des chemins, jusqu'à
 ce jour, ainsi que tous les
 dommages et toutes les
 pertes qu'il aubira à l'avenir
 pour les mêmes causes
 en conséquence le requérant
 fait les présentes sommes et
 notifie la municipalité de
 la dite paroisse de St. Louis
 d'avoir à prendre immé-
 diatement et sans délai
 toutes les mesures requises
 et nécessaires pour mettre
 ces chemins dans le meil-
 leur état possible et aptes
 à permettre d'une manière
 convenable le charroyage
 que le requérant a besoin
 d'y faire pour le fin
 de son commerce et de son
 exploitation avec ses camion-
 automobiles et il est proposé par
 le conseiller Joseph Longval
 répondi par le conseiller
 Julien Marchand que Messieurs
 David Lavari, Théophile Papi,

Johnny Heiron ailleut
prendre information au sujet
de ce projet avec ordre d'agir
en consequence.

vingt-cinq
dout
qui

Joseph F. Levesque *maire.*
Ed. Marchand *secr.*

Province de Quebec
Municipalite de St. Louis
de France Co de Champlain

A une assemblee speciale
du conseil municipal de la
province de St. Louis de France
dans le comte de Champlain
tenue au lieu ordinaire de
ses seances lundi le deux
d'août 1920 a sept heures de
l'après-midi a laquelle en
vain sont presents Messieurs
les conseillers Joseph Pierre Pazi,
Joseph Longval, Lucien Mar-
chand, Philippe Lamotte, Wil-
fred Boivert et le maire Mr
Joseph Levesque. Le conseil
se prononce sous la presidence
de ce dernier.

Les procedes de la dernier
assemblee sont lus et approuves.
Le secretaire tenuer fait la
ture de l'estimation de l'estima-
tion du rapport du gravelage
pour le rang de St. Marc.
Prix au montant de 19570.68

et d'une requête signée
 de vingt contribuables in-
 terressés du rang St. Mar-
 guerite demandant de ne
 pas faire de gravelage dans
 le dit rang de St. Marguerite;
 et il est proposé par le conseil
 par le Joseph Bonjeval secondé
 par le conseiller Thucier, Ma-
 chand que le rang de St.
 Marguerite ne fasse pas de
 gravelage d'après le rapport du gouvernement.
 Le secrétaire tenonier fait
 lecture d'une offre de Mr J.
 H. Giroux s'obligeant à payer
 le surplus de \$15000.00 qui cou-
 vera le gravelage du rang
 de St. Marguerite. et en plus
 \$100.00 par année plus
 quoté fait comme tous les
 autres contribuables, et il
 est proposé par le conseiller
 Joseph Pierre Page, secondé
 par le conseiller Wilfrid Boni-
 cest que cette offre soit
 répétée et qu'une autre pro-
 position de Mr J. H. Giroux
 demandant que le rang de
 St. Marguerite soit pierré
 par les intéressés du rang de
 St. Marguerite soit acceptée.
 Les Jones doivent être autorisés
 ou recallés, la fièvre devra
 être étendue sur une épaisseur
 de huit pouces, et sur une

+ d'après le
 rapport du gou-
 vernement.

J. L.
 J. M.

+2 doit accepter
 cette proposition

J. L.
 J. M.

largeur de dix pieds avec
 une finition en craie ou
 en sable, et ce à partir de la
 route de l'église dans le
 rang de St. Marguerite.
 allait vers St. Maurice.
 Les travaux devront être
 commencés immédiatement
 chez tous les proprié-
 taires dans la dite limite
 sus dite et devront être
 continués le plus tôt possible
 jusqu'à finition complète.
 Et que M^r Joe Boivin ait
 comme plus fait exécuter
 les travaux sus dits et que
 M^r J. H. Groux s'engage à
 lui fournir \$50.00 après
 exécution complète des dits
 travaux.

Joseph F. Lavoie Maire.
 Alex. Marchand Sec.

deux motifs barres sont nuls
 deux motifs dans la marge sont
 bon

J. L.
 J. M.

Province de Québec
Municipalité de St.
Louis de France Code de Statuts

A une assemblée tenue
suelle du conseil municipal
de la paroisse de St. Louis de
France dans le conseil de Chau-
flain tenu au lieu ordinaire
de ses séances. Mardi le sept
de septembre mil neuf cent
vingt à sept heures de l'après
midi à laquelle session
sont présents Messieurs
les conseillers Lucien Mar-
chand, Lucien Baron, Philippe
Lauotte, Joseph Pierre Page,
Wilfrid Bourneuf et le maire
M^r J. P. Desrosiers
forment le quorum et
la présidence de ce dernier
Les procès de la dernière
assemblée sont lus et approu-
vés moins la résolution qui
a rapport au rattachement de
l'arrondissement de St. Mar-
guerite:

Il est proposé par le
conseiller Joseph Pierre Page
secondé par le conseiller
Wilfrid Bourneuf que la res-
olution de l'arrondissement
de St. Marguerite en date du
sept août dernier obligeant
l'arrondissement de St. Mar-

guerité de pierrotter le dit ruisseau sur une épaisseur de huit pouces et sur une largeur de dix pieds avec permission en crasse ou en sable soit répétée.

Il est proposé par le conseiller Philippe Lacombe secondé par le conseiller Lucien Baron qu'il soit payé à Mr Philippe Page \$23.54 dont \$20.04 pour la terre d'Auguste Pronost, et \$3.50 pour la terre d'Ernest Moreau et que ces deux montants soient collectés à ces derniers avec leurs taxes. Les montants sont pour travaux faits dans le chemin de front, sur la même proposition que le rapport de l'audition des comptes fait par le notaire Rodrigue Chévalier du 1^{er} septembre 1920 soit accepté comme tel.

Il est proposé par le conseiller Lucien Marchand secondé par le conseiller Lucien Baron que Mr Eugène De Montigny inspecteur agréé soit notifié de faire recaler le compte d'eau du Marais dans le délai de huit jours d'après le procès verbal que Mr Victor Leclercq a eu en mains. Mr De Montigny aura le droit de se nommer un représentant dans l'arrondissement du Marais.

Il est proposé par le conseil.
 Les Joseph Pierre Pagei seconds
 par le conseiller Wilfrid Poir.
 est que le vote d'évaluation
 soit homologué comme tel, au
 la même proportion que le taux
 de la taxe cette année. soit
 de 2⁵ par cent piastre.
 Joseph Swastur Maire
 Ed. Marchand Sec.

Promue de Québec
 Municipalité de St-Jovis
 Co. de Champlain

A une assemblée des
 conseil municipal de la paroisse
 de St. Jovis de Nouvelle comté
 de Champlain tenue au lieu
 ordinaire de ses séances au
 di le 4 octobre 1920 à sept heures
 de l'après-midi à laquelle
 session sont présents: Les
 sieurs les conseillers Wilfrid
 Poiré, Joseph Fongval,
 Lucien Caron, Lucien Marchand
 et le maire Mr. J. D. Brasserie
 Poiré et le quorum pour la

président de ce dernier
 Les procès de la dernière
 assemblée sont lus et approu-
 vés.

Le secrétaire Proulx
 fait lecture d'une demande
 de Mr J. H. Giroux demandant
 de passer en voie d'acte dans
 le chemin et il est proposé par
 le conseiller Joseph Gougeon
 appuyé par le conseiller M. L.
 F. Boivin que cette deman-
 de soit suspendue au prochain
 conseil Joseph Lussier maire
 J. L. Marchand secrétaire.

Paroisse de Québec
 Municipauté de St-Joseph
 de Champlain

A une séance du conseil
 municipal de la paroisse de St-
 Louis de France dans le conseil
 de Champlain tenue au lieu or-
 dinaire de ses séances mardi
 le 2 de novembre 1920 à neuf
 heures de l'avant-midi à laquelle
 session sont présents messieurs
 les conseillers Lucien Marchand,
 Lucien Barron, Philippe Lamotte,
 Joseph Pierre Pigeon, Eugène Boivin
 et le président Mr J. H. Giroux
 forment le quorum pour la

présidence de ce dernier.

Il est proposé par le conseiller
Joseph Pierre Page, second par
le conseiller Wilfrid Bonavent
qu'il ne soit par Jermine à Mr
D. H. Giroux de passer en voie
double d'un le rang de Lt. M.
guerite. Mr Giroux devra s'en
tenir à la loi ou s'entendre
avec chaque cultivateur du
rang de Lt. Marguerite, à ce sujet.

Joseph F. Lussieur, maire
Ed. Marchand, Sec. M.

Provenir de Québec
Municipalité de St.
Louis de France de Champlain

A une assemblée (mensuelle)
du conseil municipal de la
paroisse de St. Louis de France
dans le comté de Champlain
tenu au lieu ordinaire
de ses séances (samedi le
six de décembre) 1920 à
neuf heures de l'avant.
Midi à laquelle session
sont présents Messieurs
les conseillers Lucien Gagnon
Arrien Marchand, Philippe
Gauthier, Wilfrid Bonavent
Joseph Pierre Page et le pré-
sident Mr J. F. Lussieur
Bonavent qui procèdent la

président de ce dernier.

Le secrétaire trésorier fait
 + les précédentes lectures de la dernière assemblée
 qui sont les suivantes :

Le secrétaire trésorier fait
 lecture d'une réclamation de
 Messrs Desilets & Fortier pour
 Romuald Morin pour dom-
 mage de \$24.00 plus \$5.00
 dans le bas d'une robe de
 paille sur la route nationale
 et il est proposé par le con-
 seiller Melquin Poirier,
 secondé par le conseiller
 Joseph Pierre Page que le
 secrétaire trésorier notifie
 les dits avocats que ce dit
 cheveu est dans le bas
 de la Madeline et non
 dans cette municipalité.

Le secrétaire trésorier
 fait lecture du procès verbal
 de notaire Gacharie Forest
 au sujet de l'arrondissement
 des cheueaux volants
 ce qui suit que le port est

Pris en les lots no 555 et 552 sera à
 bail de 10 ans pour son entretien
 et sa reconstruction à la charge
 des propriétaires suivants

Dans le rang de St. Marguerite		
William Marchand lot no 577	10	
Sinaï Dorset	576	15
Lucien Marchand	575	40
Napoléon Ducharme	578	45

St. Louis France

18 juin 1917

Monsieur

j'ai fait travail
sur dans la route la
semaine dernière et je
vous envoie le montant

Alexandre Loranger

5.50

Henri Labarre 6.85

Edmond Paquin 9.32

~~\$ 2~~ 70

Envoyez-moi l'argent par Jos
Loréal envoyez-moi les
deux montants,

Province de Québec
Municipalité de St
Louis de France de la paroisse

Je soussigné Adolard
Girard ayant été nommé
nomme inspecteur de police
de cette municipalité. J'ai
serment que je remplirai
bien et fidèlement les
devoirs de ma charge
et cela au mieux de mes
capacités et jugement
ainsi que Dieu me voit
en aide Adolard Girard

Assemblée des
Moi: St Louis de France
ce 6 Juin 1921
D. L. Marchand
D. L. Marchand

Louis Gilbert	^{No} 575	^{arbo} 35
Auguste Pronont	575	25
Sauvère Héroux	574	20
Johnny Héroux	573	10

Les personnes sont tenus au dit point parce qu'ils égoïstent leurs terrains respectifs dans le cours d'eau qui passe, comme ce point ils doivent y contribuer

Dans le rang des bœufs

William Marchand	^{No} 524	^{arbo} 55
Paul Grandy	525	30
Edmond Marchand	526	111
Arthur Lamont	P527	51
Georges Marchand	P527	47
Honore Marchand	P527	47
Joseph E. Lerasseur	530	27
Joseph L. Lerasseur	531, 532	261
Joseph E. Lerasseur	533, P534, 535	100
Edmond Marchand	536, 537, 538	138
Dame David Dube	540	118
Joseph Houle	P541	100
Napoleon Poliquin	P541, 542, 543	271
Gustave Breault	P544	24
Charles Duguay	P544	40
Napoleon Poliquin	P544, 546	142
Dame David Dube	546	32
Hermidas Charbonneau	P547	138
Dame David Dube	P547	62
Yacinto Charrette	548	90
Dame David Dube	549	162
Felix Y. Marchand	550	90
Moriz Marchand	P551	100
The St. Maurice lumber Co	P551	118
Felix Y. Marchand	P552	78

The St. Maurice kumber to	P 552	17
Louis Alexandre	553, 554,	181
Wilfrid Bourneot	P 555, P 556,	60
Alfred Bellemare	P 555, P 556,	100
The St. Maurice kumber to	P 555, P 556	14
Wilfrid Bourneot	P 557 & P 559,	85
Ernest Coët	P 557 & P 559	38
The St. Maurice kumber to	P 557, 559,	12
Louis Gilbert	P 560, P 561,	115
The St. Maurice kumber to	P 560, P 561	3
Ernest Coët	P 562	50
The St. Maurice kumber to	P 562	2
Joseph & Gerassien	P 563, 564, 565,	180
Geoffroy Gerassien	P 566,	30
Joseph Gerassien fils de Nazaire	P 566	30
Joseph D Gerassien	P 567	40
Armand Couet	P 567	40

Les deux autres ponts chez Joseph & Gerassien & Poliquin sont aussi publiques et entretenus et reconstruits par tous les propriétaires eux-mêmes. (mention. nées à l'exception de ceux du rang de St. Marguerite et de M^r Félix y Marchand, qui a très long de chemin de front à entretenir, tous ces ponts sont entretenus et reconstruits d'après les plans et devis qui ont été faits quand ces ponts ont été faits et mentionnés dans les procès verbaux qui les concernent et tous ces travaux seront sous la surveillance de l'inspecteur de voirie

de l'arrondissement qui en
concerne et fait à fin d'argent
et reparti entre tous les dits
Propriétaires de la manière ci
haut mentionnée et d'après leur
étendue de terrain (sans domie,
Les sieurs Honoré & Georges) Mar-
chand seront tenu au travail
du pont dans la dite route près
de chez Grandy en proportion
de leur étendue de terrain égou-
te avec les autres intéressés. Le
coté compris dans la dite route
sera pour son entretien pendant
la saison de l'hiver, seulement
à la charge de tous ceux qui sont
tenus à la dite route c'est à dire
qu'elle sera publique pour la saison
de l'hiver et à l'entretien du sieur
William A. Marchand pour la
saison de l'été comme chemin
de front, Le chemin de front
de rang des bœufs sera con-
tinuera d'être à l'entretien de
tous les Propriétaires de ce rang
comme par le passé. Pour sa
partie à partir du lot No 524 inclu-
sivement, à aller à son extrémi-
té Nord-ouest, tous les arbres
herbans qui se trouvent sur
dits fronts route et chemin sus-
mentionnés sont amandés
ou pourment aux disposi-
tions du présent procès verbal.
Il est proposé la dénomination Ph.

Leppé Lamotho, secondé par le conseil-
 ller Lucien Marchand que ce
 jour. Verbal de 2 heures soit ho-
 mologue comme tel à l'exception
 du lot 40525 qui devra être retranché
 et qui n'a pas été inscrit au livre
 de délibération et qu'une réaction
 soit faite immédiatement par le
 secrétaire trésorier pour payer le
 dit procès verbal.

Le secrétaire trésorier fait lec-
 ture d'une lettre du département
 de voirie au sujet des travaux
 de la municipalité.

Il est proposé par le conseiller
 Lucien Caron, secondé par le
 conseiller Philippe Lamotho,
 qu'il soit payé \$1.00 à Mr P. A.
 Leppé Page pour le font pour
 Auguste Prouvost, et que ce
 montant soit chargé à ce des-
 troy, avec ses taxes.

Il est proposé par le conseil-
 ler Wilfrid Poirave, secondé
 par le conseiller Joseph Pierre
 Page que les taxes pour le téléphone
 et l'électricité soient retranchées.
 Com. Lamotho Maire
 J. Marchand Sec. Trés.

de bois de St. Louis de France
soit élu maire en rempla-
cement de M^r Jos^e F^r Grassin
sortant de charge.

Il est proposé par les sieurs
Jos^e F^r Grassin et Edmond
Marchand que M^r Melpid
Bouvet soit reçu conseiller.

Il est proposé par les sieurs
Joseph Bourque et Arthur
Gauthier cultivateurs de St. Louis
de France que M^r Joseph Belle-
marre boulanger de St. Louis
de France soit élu conseiller.

Il est proposé par les sieurs
Joseph Boivin et Octave Bion
cultivateurs de St. Louis de
France que M^r Fauciel Her-
vey cultivateur de St. Louis
de France soit élu conseiller.

N'ayant que le nombre
voulu de conseillers et un maire
en ma qualité de résident de
l'élection je proclame les sieurs
Melpid Bouvet, Joseph Belle-
marre, Fauciel Hervey conseil-
lers et Emel Gauthier maire.

Ed. Marchand jur. d'off.
Lucien Marchand not. pub.

Promnie de Quebec
Municipalite de St. Louis
De la Prairie de Champlain

Je soussigné Omer La-
mothe ayant été dument nom-
me maire de cette municipalite
fait serment que je remplirai
et fidelement les devoirs
de ma charge et cela au meil-
leur de mes capacités et ju-
gement.

Ainsi que Dieu me soit
en aide
Omer Lamotte
Ed. Marchand

Asermenté devant
Moi à St. Louis de la Prairie
ce 7^e jour de Jan 1921
Omer Lamotte M.
Ed. Marchand Sec.
Promnie de Quebec
Municipalite de St. Louis de la Prairie
De la Prairie de Champlain

Je soussigné Joseph
Bellemare
ayant été dument nommé conseil-
ler de cette municipalite j'ai ser-
menté que nous remplirons bien
et fidelement les devoirs de notre
charge et cela au meilleur de nos capacités
et jugement.

Asermenté devant Ainsi que Dieu nous soit en aide
Moi à St. Louis de la Prairie
ce 7^e jour de Jan 1921
Ed. Marchand
Jos. Bellemare
Gomard Thériault
Alfred Boisvert

Province de Québec
Municipalité de St.
Louis de France Co de Champlain

A une assemblée mun.
quell du conseil Municipal de
la paroisse de St Louis de France dans
le comté de Champlain tenue
au lieu ordinaire de ses séances
le jeudi le sept de Janvier 1921
à neuf heures de l'avant midi
à laquelle session sont pré-
sents Messieurs les conseillers
Faurieds Héron, Wilfrid Bon-
vert, Joseph Bellemare, Lucien
Laron Philippe Jambotte et
le maire M. Louis Jambotte. For-
ment le quorum sous la pré-
sidence de ce dernier.

Les procès de la dernière
assemblée sont lus et approuvés.

Le secrétaire trésorier fait
lecture d'une lettre du ministère
de la voirie au sujet des allo-
cations qui doivent être obti-
nées du gouvernement pour
1921.

M. Joseph Souzral ayant don-
né sa démission comme conseil-
ler, il est proposé par le conseiller
Wilfrid Bonvert, secondé par
le conseiller Faurieds Héron
que cette démission soit acceptée
et que M. Georges Robert soit nom-
mé pour le remplacer.

J'est proposé par le conseiller M. L.
 J. P. Boivin, et accordé par le
 conseiller Joseph Bellefleur
 que Mr le maire Omer Lamotte,
 et Mr Joseph Boivin aillent à la
 donner pour savoir si la mu-
 nicipalité a droit de limiter le
 pesantement joukchouage
 sur les chemins de terre.
 Omer Lamotte maire
 D. L. Marchand ditte.

Promis de Québec
 Municipalité de St. Louis
 de France led. Chauslain

Je soussigné Georges
 Robert ayant été élu récemment com-
 me conseiller de cette mu-
 nicipalité fait serment que nous
 remplirons bien et fidèlement
 les devoirs de notre charge
 et cela au meilleur de nos
 capacités et jugement,
 Ainsi que Dieu nous en
 en aide.

Georges Robert

Assermenté devant moi
 à St. Louis de France ce
 7^{me} jour de Mars 1921
 D. L. Marchand.

Promue de Québec
Municipalité de St Louis
de France de Champlain

A une assemblée mensuelle
du conseil municipal de la paroisse
de St Louis de France dans le comté
de Champlain tenue au lieu or-
dinaire de ses séances, le mardi
le sept de mars 1921 à neuf
heures de l'avant-midi; à la
quelle session sont présents
Messieurs les conseillers
Georges Robert, Joseph Bellemare,
Philipp Laurothe, Faucide Héroux
et le maire M. ~~Adelard Girard~~
Journant le quorum sous la
présidence de ce dernier.

Les procès de la dernière
assemblée sont lus et approuvés.
Il est proposé par le conseiller
Faucide Héroux, secondé par
le conseiller Philipp Laurothe
que M. Adelaire Girard soit
nommé inspecteur de voirie
pour le rang Jett St. Margue-
rite en remplacement de M.
Philipp Page; que M. Lucien
Morin soit nommé inspecteur
de voirie pour le rang St.
Marguerite en remplacement
de M. Philéas Page; que
M. Jos. F. Brassau soit nom-
mé inspecteur de voirie pour
le rang des Cheneaux en

en remplacement de Mr
 Alfred Bellemare, que Mr Et
 eve Marchand soit nommé
 inspecteur de voirie en rempla-
 cement de Mr Julien Lacombe
 pour le rang St. Jean, que Mr
 Donat Girard soit nommé ins-
 pecteur de voirie pour le rang
 de St. Alexis en remplacement
 de Mr Thomas Girard, que
 Mr ~~Joseph~~ ~~Baron~~ ~~Caron~~ soit nommé
 inspecteur de voirie pour
 le rang Comarais des Plaines
 et la route des Pins en rempla-
 cement de Mr Adolphe Lavoie
 Mr Lucien Caron arrivant à ce
 moment prend son siège.
 Il est proposé par le con-
 seiller Lucien Caron, secondé
 par le conseiller Joseph Bellemare
 que Mr Achille Desjardis soit nommé
 inspecteur agraire pour le
 rang St. Marguerite en rem-
 placement de Mr Lucien Doucet
 que Mr Emery Larocque soit
 nommé inspecteur agraire
 pour le rang St. Jean et La
 Roche en remplacement
 de Mr Camille Marchand, que
 Mr Louis Gilbert soit nommé
 inspecteur agraire pour le rang
 St. Marguerite que Mr Adolphe
 Poliquin soit nommé inspecteur
 agraire pour le rang des bhe.

noté dans
 mon livre

C. L.
 J. M.

maury, que Mr Joseph Beau-
quier soit nommé inspecteur
agrain pour le rang du Ma-
rais des Plaines, que Mr Eu-
gene Lejeune soit nommé
inspecteur agrain pour le
rang St. Alexis

Il est proposé par le conseil
le George Robert, second par
le conseiller Joseph Bellemare
que Messrs Jacob Lacroix, ~~Joseph~~
~~Gen Bessière~~, Joseph Boivin
soient nommés ~~administrateurs~~

Il est proposé par le conseiller
Faucréde Héron second par
le conseiller Philippe Lamotte
que Messrs Joseph Noël Page, ^{Ernest}
Merchaud, Ernest Belleville
soient nommés ~~administrateurs~~

Il est proposé par le conseil
le Joseph Bellemare, second
par le conseiller George Robert,
qu'il soit payé à Mr Phéles
Houé Page \$ 1.25 pour infor-
mation devant être collecté
50 à Joseph Doucet, ^à Joseph H. Page
25 à Emery Héron

Il est proposé par le conseiller
Faucréde Héron second par le con-
seiller George Robert que le conseil
à sa séance régulière de avril pro-
chain fasse sa ou non un règle-
ment pour taper les charretiers
de charge dans la paroisse et que les
Amblis soit donné à ce sujet sous

Le plus court délai possible.
 Marie Lamotte maie
 St. Ld. Marchand

Province de Québec
 Municipalité de St. Louis
 Le Traux, Co de Chaudière.

Une assemblée générale
 du conseil municipal de la
 paroisse de St. Louis, Le Traux
 Co de Chaudière tenue au
 lieu ordinaire de ses séances
 lundi le quatre avril 1921 à neuf
 heures de l'avant-midi; à la
 quelle assemblée sont présents
 Messieurs les conseillers George
 Robert, Lucien Bross, Jos Bel.
 Lemare, Philippe Lamotte, et le
 maie M. Marie Lamotte for.
 On est le gouverneur comme le pré.
 sident de ce dernier.

Les procès de la dernière as.
 semblée sont lus et approuvés.
 M. Faucide Héroux arrivant
 à ce moment, prend son siège.
 M. Wilfrid Boivin arrivant à ce
 moment prend son siège.

Il est proposé par le conseiller
 Joseph Bellemare secondé par
 le conseiller Faucide Héroux
 qu'il ne soit passé aucun régle.
 ment pour taper les caractères
 de charge dans la paroisse.

Il est proposé par le conseiller Joseph Bellemare, secondé par le conseiller Wilfrid Brodeur, que Mr Omer Lamotte fournisse information au sujet des taxes de Mr David Ducharme pour les années 1919-20 et 1920-21, étant donné que le conseil maintient en suspens jusqu'au premier lundi de mai l'offre de \$ 1143 que Mr David Ducharme nous a fait.

Il est proposé par le conseiller Joseph Bellemare, secondé par le conseiller Philipp Lamotte que le comité écrive au gouvernement au sujet de la fondrière de Ste Marguerite.

Omer Lamotte Maire
Eld. Marchand Secrétaire

Procuré de Québec
Municipalité de St Louis
St Louis Co. de Champlain

Une assemblée mensuelle du conseil municipal de la paroisse de St Louis de France dans le comté de Champlain tenue au lieu ordinaire de ses séances lundi le deux de mai mil neuf cent vingt et un à sept heures de l'après-midi, à laquelle

session sont présents: premièrement les conseillers, Faucède Héron, Lucien Baron, Philipp Lamotte, Wilfrid Boiret et le maire. M. Omer Lamotte forme le quorum pour la présidence de ce dernier.

Les procès de la dernière assemblée sont lus et approuvés.

Il est proposé par le conseiller Faucède Héron secondé par le conseiller Wilfrid Boiret que le secrétaire trésorier soit autorisé à payer au conseil de vote le montant de

reclamer par ce dit conseil pour bâlières Antoinette Gendron et Valida Lamotte ainsi que la quote part pour la répartition de l'année courante et que le montant dû pour Valida Lamotte soit collecté à son fils Arthur Lamotte.

Il est proposé par le conseiller Faucède Héron secondé par le conseiller Philipp Lamotte que M. Freddy Lemire soit nommé gardien d'école en remplacement de M. Joseph Paul Laugel.

Il est proposé par le conseiller Faucède Héron secondé par le conseiller Lucien Baron que le secrétaire trésorier soit autorisé à accepter de M. David Durham le montant de \$7.25 en règlement de tout compte à date pour le conseil et la commission certain

et de fournir un reçu en conséquence
et que le montant ne soit pas et au
quant qu'au lieu de cela soit
annulé.

Est proposé par le conseiller
Wilfrid Bourret, secondé par
le conseiller Philipp Lamotte
que il soit payé \$1.31 à Mr Louis
Morin propriétaire de Mr Arthur
Delorme pour lot No 470, et que ce
montant soit chargé avec
les taxes à ce dernier.

Est proposé par le conseiller Phi-
lipp Lamotte secondé par le conseiller
Louis Caron que l'arrondissement
de la décharge qui fait sur la terre
d'Henri Marchand allant à la rivière
Chauplain toute à fait un acte
d'accord et ce acte d'accord a été
fait dans dix jours que Mr
le notaire Zacharie Forest soit nom-
mé surintendant spécial pour
régler tous travaux antérieurs
et passer concernant cette décharge.
Omer Lamotte Maire
Ed. Marchand Secrétaire

Province de Québec
Municipalité de St Louis
de France code de Charlevoix

Une assemblée mensuelle
du conseil municipal de la paroisse
de St Louis de France dans le code
de Charlevoix tenue au lieu or-
dinaire de ces séances lundi
le six de juin 1921 à sept heures
de l'après-midi à laquelle
session ont présidé messieurs
les conseillers Joseph Bellemeur
Lucien Caron, Faucelle Héroux,
et le maire Mr Omer Lamotte
forment le quorum sous la
présidence de ce dernier.

Les procès de la dernière
assemblée sont lus et approu-
vés.

Il est proposé par le conseil
par Lucien Caron, secondé
par le conseiller Joe Bellemeur
qu'il soit payé à Mr Joe & Fran-
çois dix piastres et soixante
et dix de dont pour l'entretien
meuble 70 pour la route de l'hiver
dernier et 25 pour le pont du cours
d'eau de la paroisse à la hache, pour
Joseph Houle \$2.75 pour la route
de l'hiver dernier et 25 pour le pont
du cours d'eau de la paroisse à la hache,
pour Normand Charbonneau
\$5.00 pour la route de l'hiver dernier
et 25 pour le pont du cours d'eau

de la poutre à la hache pour la
 St Maurice Sembler Co \$ 1.25 pour
 la route de l'Église de la rue et 25[¢]
 pour le pont du cours d'eau de la poutre
 à la hache et que ces montants soient
 collectés avec leurs taxes à ces derniers
 sur la même proposition qu'il
 soit payé à Mr Belletard Girard
 pour la route des Pins \$ 2,64 dont
 1/4 pour la St. Maurice Sembler Co
 75 pour Zéphirin Levasseur,
 75 pour Joseph Levasseur (frère de Nazaire)
 1.00 pour Mr Joseph Levasseur \$ 1.00
 pour Anacleet Doucet et que ces mon-
 tants soient chargés à ces derniers
 avec leurs taxes pour la route de
 Beau au même inspecteur \$ 2,10
 dont \$ 1,05 pour Joseph LeBec
 et \$ 1,05 pour Auguste Pronovost
 et que ces montants soient char-
 gés à ces derniers avec leurs
 taxes, sur la même proposition
 qu'il soit payé à Mr Donat Rivest
 inspecteur \$ 1,86 pour la route de l'Église
 des derniers et \$ 4,50 pour l'entre-
 tien du chemin de front et que
 ce montant soit chargé à ces der-
 niers avec ses taxes \$ 1,00 pour le
 cordon pour Alexandre Sorauges
 et que ce montant soit char-
 gé à ces derniers avec ses taxes

Rest propose par le conseil
 Joseph Belletard, second pay
 le conseiller Jauciels Héroux
 qu'avec la sanction soit donnée

pour Bouché
 G. L.

ce jour que le conseil à sa séance
régulière de juillet passera un
règlement pour régler la vitesse
des véhicules auto-mobiles dans
le village de St. Louis de France,
et qu'un avis public soit donné à
ce sujet.

Il est proposé par le conseiller
Pauvère Héroux, secondé par
le conseiller Lucien Gagnon que
M. Alvin Demontigny soit char-
gé de faire et de poser deux
tableaux pour à chaque bout du
village pour limiter la vitesse
des véhicules auto-mobiles.

Comme l'amable orateur

Ed. Marchand dit.

Province de Québec
Municipalité de St. Louis
de France Comté de Chaudière

A une assemblée mensu-
elle du conseil municipal de la
paroisse de St. Louis de France
dans le comté de Chaudière
tenue au lieu ordinaire de ses
séances le lundi le quatorze de juil-
let mil neuf cent vingt et un à
laquelle assemblée sont présents mes-
sieurs les conseillers Lucien Gagnon
Alfred Borivert, Georges Robert

Fait ce jour
heure de la
présidence
O. J. M.

Faucréde Héroux, Joseph Belleman et le maire M^r Eugène Lamotte forment le quorum sous la présidence de ce dernier.

Les procès de la dernière assemblée sont lus et approuvés.

Il est proposé par le conseil Faucréde Héroux secondé par Georges Robert que M^r Joseph Belleman soit nommé pro-maire et président. A cette assemblée M^r Lamotte abandonnant son siège pour pouvoir délibérer.

Il est proposé par le conseil Faucréde Héroux secondé par le conseiller Wilfrid Boismont que le procès verbal de M^r le notaire J. Fouest au sujet de la décharge qui fait de chez Carier Marchand à la rivière Chaudière soit homologué comme tel à l'exception de M^r Carier Marchand qui devra avoir 25 arpents d'entrée au lieu de 40 pour les lots n^{os} 284, et 285.

Il a été par le présent réglé et statué ^{ordonné} et par le présent réglé et statué ^{ordonné} en conséquence du conseil Lucien Baron, secondé par le conseiller Georges Robert, que la vitesse des véhicules automobiles soit de deux miles dans le village de St. Louis de France.

Règlement pour l'usage des autos.

à l'heure

Il est proposé par le conseiller
 Georges Robert secondé par le
 conseiller Faucière Héroux
 qu'il soit payé à Mr Donat Po-
 rary inspecteur de voirie pour le pont
 de la rivière Champlain \$14.50
 pour du bois et \$6.00 pour temps
 d'hommes pour Mr William Betcher
 et Mr Wilfrid Boimeur pour l'in-
 specteur Louis Mépandou pour en-
 tretien du chemin de front de l'ar-
 rière des bois \$100⁴ pour Croise
 Lebeuc \$100⁴ pour Johnny Héroux
 \$100⁴ pour Ray & Oscar Ducharme, 25⁴
 pour Lucien Doucet et que ces
 montants soient chargés à ces
 deniers avec leurs taxes.

Il est proposé par le conseil
 le conseiller Faucière Héroux secondé
 par le conseiller Wilfrid Boimeur
 que Mr le bureau Lebeuc soit nom-
 mé auditeur de la municipalité
 et que si possible les comptes
 soient audités dans le mois de
 juillet courant.

Carly Lamythe Maire
 Ed Marchand Sec. V.

Province de Québec
Municipalité de St
Louis de France de Champlain

Une assemblée municipale du conseil municipal de la paroisse de St Louis de France dans le comté de Champlain tenue au lieu ordinaire de ses séances le mardi le six de septembre 1921 le premier lundi étant férié légale à sept heures de l'après-midi, à laquelle session sont présents Messieurs les conseillers Joseph Bellemeur, Faucard, Héroux, Wilfrid Bourcier, Philippe Lamotte Lucien Baron et le maire Mr Lucien Lamotte formant le quorum pour la présidence de ce dernier.

Les procès de la dernière assemblée sont lus et approuvés.

Il est proposé par le conseiller Joseph Bellemeur, secondé par le conseiller Faucard Héroux que le rapport de l'audition des comptes en juillet dernier soit accepté comme tel.

Le secrétaire trésorier fait lecture du rapport de l'ingénieur au sujet du ponton qui traverse le chemin près du village de St-

Louis de France. Le rapport dit
qu'il n'y a pas d'utilité de
hausser le goudron.

Il est proposé par le con-
seiller Wilfrid Boismont second
de pair le conseiller Lucien
Baron qu'il soit payé $\$12.00$
pour les jurés.

Il est proposé par le con-
seiller Philippe Langlois second
de pair le conseiller Lucien Baron
qu'il soit payé dans le procès verbal de Pierre
Féjebvre rang St. Marguerite
que Messrs Joseph Levasseur fils
de Razaire et Philippe Brunelle
soient détachés de ce procès
verbal, attendu qu'une requête
signée de tous les autres intérêts
est au dit procès verbal comme
tant à les enlever et annexés
au dit procès verbal et qu'une
répartition au montant de $\$26.00$
soit faite sur les intéressés restants.

Il est proposé par le conseiller
Joseph Pellemare second de pair
le conseiller Wilfrid Boismont
que le ser. tenu soit autorisé
à faire venir 25 fûts de tuya-
ge $\$36$ pour en faire un demi
boute pour les bœufs.

Il est proposé par le conseiller
Fauriel Herouf, second de pair
le conseiller Joseph Pellemare
qu'il soit payé $\$60.00$ au
notaire L. Forest pour le procès.

verbal des cours d'eau par-
 tant de la Rivière Champlain
 allant chez Savier Marchand
 sur la même proposition qu'il
 soit fait deux répartitions
 une de \$ 2.50 plus le coup de la
 répartition et de la collection sur les
 intéressés au dit cours d'eau
 et une de \$ 6.00 plus le coup de la répartition

et de la collection

et que par Georges Bussière de
 honnorable sage pour tout de chez lui que pour
 le procès à 1 arpa au lieu de 60 \$ que le
 verbal de 27 ont procès verbal, soit honno-
 rable que ces conséquences

le procès
 Verbal de
 27 ont
 suivant
 30 arpa
 Georges Bussière
 père

Il est proposé par le com-
 melleur Julien Baron recon-
 de par le conseiller Philippe Lamotte
 que la taxe de cette année soit
 de 25 par cent piastre et que
 le secrétaire Bussière fasse la col-
 lection de ceux qui sont arrivés
 par Lamotte Maire
 St. Manhand ditte

Province de Québec
Municipalité de St-Louis
de France Cote de Champlain

Une assemblée nouvelle
du conseil municipale de la paroisse
de St-Louis de France Cote de Champlain tenue au lieu
ordinaire de ses séances mardi
le huit de novembre mil neuf
cent vingt et un à neuf heures
de l'avant-midi étant
légal à laquelle session sont
présents Messieurs les conseillers
Wilfrid Boireau, Maurice Héroux,
Lucien Baron et le maire M.
Omer Lamotte forment le quorum
sous la présidence de ce dernier.

Les procès de la dernière
assemblée sont lus et approuvés.

Le secrétaire trésorier fait
lecture d'un compte de la Canada
Travel Company au montant de
\$ 137.19 et il est proposé par le conseil
par Maurice Héroux secondé
par le conseiller Wilfrid Boireau
que l'inspecteur des Chemins
ferrés fasse la répartition des intérêts
pour pouvoir payer le coup de ces
travaux pour le quinze de novembre
courant. Omer Lamotte maire
Ed. Marchand Sec. Tr.

M. J. Boireau
J.M.

Province de Québec
Municipalité de St
Louis de France de la Haute

A une assemblée mensuelle
du conseil municipal de la pa-
roisse de St Louis de France dans
le comble de l'église tenue au
lieu ordinaire de ses séances
le mardi le vingt le Décembre mil
neufcent vingt et un à neuf
heures de l'après-midi. Présents la
quelle session sont présents
même les conseillers
à laquelle sont présents Messrs
Georges Robert, Alfred Bour-
cort, Lucien Baron, Philippe
Lamothe et le maire M. Charles
Lamothe forment le quorum
pour la présidence de ce dernier.
Les procès de la dernière
assemblée sont lus et approu-
vés.

Il est proposé par le con-
seiller Lucien Baron secondé
par le conseiller Philippe Lamothe
qu'il soit payé à la Canada
Luzo Co. le montant de \$137.19
pour payement partie de ce montant
il sera chargé à Honoranda Char-
bonneau \$ 15.00 à Louis Hélande
\$ 20.16 à Alfred Racine \$ 10.10 à la
St Maurice Lumber Co \$ 5.00 à Au-
guste Pronovost \$ 3.00 à Paul Grandy

\$ 3.20 à Joseph Houle \$ 11.25 à
 Gustave Breault \$ 2.75 à Jean
 David Dubé \$ 14.16

C'est proposé par le conseil
 les Georges Robert second par
 le conseiller Wilfrid Boivin et
 que les comptes de ceux qui
 sont arriérés de deux ans
 et plus ~~à ces comptes~~ par le bureau
 d'ici au 15 de novembre après
 avoir notifié les propriétaires
 par lettres enregistrées ^{ou copies} soient envoyés
 au conseil de comté pour faire
 rendre lesdites.

Omer Lavoie Maire
 Edm. Marchand Sec. Tr.

Province de Québec
Municipalité de St.
Louis de France (de Champlain)

Une assemblée
des électeurs municipaux de
la paroisse de St. Louis de France
dans le comté de Champlain
tenue au lieu ordinaire de ses
séances mercredi le douzième
jour de janvier 1922 mil neuf
cent vingt deux à dix heures
de l'avant midi conformément
à l'avis préalable donné
par J. Marchand Sec. Trés. et
Président d'élection le huit de
décembre 1921 mil neuf cent
vingt et un sous la présidence
de J. Marchand Sec. Trés.

Le Président ouvre la
assemblée et requiert les électeurs
présents de proposer les personnes
qu'ils veulent choisir con-
sultés en remplacement de
Messrs Georges Robert, Philippe
Lamothe, Lucien Baron, sortant
de charge

Il est proposé par le Sr.
Fauréde Héron cultivateur
St. Louis de France, Lucien
Soléard Grand, Emery Héron
cultivateur de St. Louis de France,
Messrs Omer Moine cultivateur

St Louis de France, Philippe Page
cultivateur de St. Louis de France
Eugene De Montigny cultivateur
de St. Louis de France, soient élus
conseillers

N'ayant que le nombre
voulu de conseillers en ma
qualité de président d'élection
Je proclame les sieurs Omer
Morin, Philippe Page; Eugène
De Montigny conseillers.

D. Ld. Marchand
secrès et président d'élec.
Omer Lamotte secrès.

Promis de Québec
Municipalité de St. Louis
Et François de Chauvplain
Vous soussignés Omer
Morin, Philippe Page
ayant été élu comme conseil-
lers jurons serment que nous
remplirons bien les devoirs de
notre charge et cela au meilleur
de nos capacités et jugement
ainsi que Dieu vous soit en aide.
Omer Morin
Philippe Page

Assermentés devant moi
à St Louis de France ce 6ème
jour de Janvier 1922
D. Ld. Marchand

Promis de Quebec
Municipalite de St Louis
de la paroisse de Champlain

Une assemblee municipale du conseil municipal de la paroisse de St Louis de Champlain dans le comte de Champlain tenue au lieu ordinaire de ses seances le mardi six de Janvier mil neuf cent vingt deux a deux heures de l'apres midi a laquelle assemblee ont assiste Messrs les conseillers Pierre Morin, Fauciel de Lion, Jos Bellemare, Philippe Pige et le Maire M^r Louis Lamotte. J'assume la presidence de ce dernier.

Les procedes de la derniere assemblee sont lus et approuves.

Le secretaire tresorier fait lecture d'un compte de M^r Jean Bte Desilets de St. Maurice au montant de \$20.⁰⁰ ainsi detaille comme suit: pour reparation de la boîte de la rue Nord \$10.⁰⁰ pour corneille boomer \$4.⁰⁰ pour fenestration \$6.⁰⁰ pour dommage subit dans la route de St. Marguerite Sud. N'est propre fait le conseiller Joseph Bellemare, seconde par le conseiller Fauciel de Lion sur Messrs Rodolphe Ducharme et Philippe Landry soient tenus

solidairement responsables
de cet accident.

~~Paris le 14 Juin de - [Signature] sur
tableau pour [Signature] la [Signature] [Signature]
B 4/5 0/~~
Marie [Signature]

Camp Lamotte Orville
Ed. Marchand Sec. tr.

Promesse de M. Duber
Municipalité de St Louis
de France Co. d'Orville

Le soussigné
Eugène De Montigny fait élé-
ment comme conseiller de cette
Municipalité fait serment que
je remplirai bien et fidèlement
les devoirs de ~~ma~~ charge et cela
au meilleur de mes capacités
et jugement.

Ainsi que Dieu me soit en
aide

Eugène De Montigny
Assermenté devant moi
à St. Louis de France ce
5^{ème} jour de Juin 1922

L'Action française

SERVICE
DE LIBRAIRIE
TOUS les BONS
CANADIENS



Immeuble
La Sauvegarde
MONTREAL

Téléphone : Main 912

Prix courant des livres canadiens pour les distributions de prix

(Valable jusqu'au 1er juillet 1920).

Voir le tableau des remises au verso.

¶ Donnez aux petits Canadiens des ouvrages qui leur feront connaître et mieux aimer leur pays.

¶ Faites aux livres de récompense du terroir une large part : ils continueront pendant les vacances, l'oeuvre de l'enseignement scolaire ; ils la fortifieront et aideront à développer un patriotisme plus éclairé et plus vivace.

¶ Ne l'oubliez pas : le livre de récompense n'est pas un *don* ; c'est une *dette* due à l'enfant méritant et qu'un devoir sacré oblige à payer généreusement.

L'ACTION FRANÇAISE.

**Le prix le
plus durable
et le meilleur
marché !**

Un an d'abonnement à L'Action française

Notre revue forme à la fin de l'année un volume de 600 pages d'articles signés des meilleures plumes. C'est un des plus utiles et plus jolis prix à offrir. Il revient douze fois dans l'année et ne coûte que \$1.00 (sans réduction).

OUVRAGES DE LA BIBLIOTHÈQUE DE

l'Action française

ou en dépôt à l'Action française

B signifie : broché. — R. : reliure de bibliothèque, dos toile et plats marbrés, très jolie.
(Frais de port en plus).

- Au Service de la Tradition française, Ed. Montpetit, B. 1.00, R. 1.35.
- Au pays de l'Erable, IV^e concours de la Société Saint-Jean-Baptiste, B. .80, R. 1.10.
- Autour de la Maison, Michelle Le Normand, B. .50, R. .75.
- Billets du soir, III, Albert Lozéau, B. .50 R. .75.
- Cailloux, (les), vers, Jean Nolin, B. .60, R. .90.
- Canada apostolique, (le) Henri Bourassa, B. .60 R. .75.
- Canadien Errant, Ernest Bilodeau, rel. toile, .90.
- Ce que disait la flamme, rel. toile, 1.25.
- Cap Eternité (Le), vers, Chs. Gill, B. .75, R. 1.00.
- Chez Nous, Adjuitor Rivard, B. .60, R. .85.
- Choses de chez nous, contes, littérature, statistiques, B. .10, R. 25.
- Croire c'est vivre, Trad. R.P. Ls. Lalande, R. .60.
- Choses qui s'en vont, Fr. Gillès, B. .25, R. .50.
- Couleur du temps, Michelle Le Normand, B. .50.
- Eaux fortes et tailles douces, Henri d'Arles, relié toile, titres, or, soldé, 1.50.
- Eaux grises, vers, Hermas Bastien, B. .75, R. 1.00.
- En Mocassins, par l'abbé Arthur Guindon. Parâtra le 1er juin, B. 1.00, R. 1.35.
- Fleurs de lys, III^e concours de la Société Saint-Jean-Baptiste, B. .60, R. .90.
- Histoire du Canada (Ed. 1919), abbé Desrosiers et C. Bertrand, relié toile, 1.50.
- Instruction obligatoire (à propos d') C.-J. Magnan B. .50, R. .60.
- Langue, gardienne de la foi (la), Henri Bourassa, B. .25, R. .50.
- Lendemain de conquête, abbé Lionel Groulx, B. 1.00, R. 1.35.
- Lacordaire, Henri d'Arles, B. 60, R. .75.
- Lamarche, (Paul-Emile), oeuvres-hommages, B. 1.00, R. 1.35.
- Lettres de Fadette, III et IV^e séries, Ch. vol. B. .50, R. .75.
- Moisson de souvenirs, Andrée Jarret, B. .75, R. 1.00.
- Mystère de l'Eucharistie, abbé Henri Beaudé, B. .60, R. .85.
- Naissance d'une race (la) abbé Lionel Groulx, B. .75, R. 1.00.
- Nos origines littéraires, abbé Camille Roy, B. .75, R. 1.00.
- Nouveaux essais sur la littérature canadienne, abbé Camille Roy, B. .80, R. 1.00.
- Nuances, Yvonne Charette, B. .60, R. .85.
- Petit Monde (le) Louis Dupire, B. .50, R. 75.
- Par nos champs et nos rives, Blanche Lamontagne, R. 1.35.
- Pour la défense de nos lois françaises, Antonio Perrault, B. .25, R. .50.
- Rapaillages (les), abbé Lionel Groulx, 12 dessins de Franchère, sur papier fort, édit. populaire, B. .25, R. .50.
- Édit. de luxe B. .60, R. .75.
- Rencontres et entretiens, A. Lambert, B. .60, R. .75.
- Récits laurentiens, Fr. Marie Victorin, B. .60, R. .75.
- Silhouettes paroissiales (les), R. P. Louis Lalande, s.J., B. .75, R. 1.00.
- Vieille maison, vol. de Mlle Blanche Lamontagne, B. .80, R. 1.10.

OUVRAGES ANGLAIS

Reliés toile

- Bridging the Chasm, P. F. Morley, 1.35.
- Clash (The) W. H. Moore, 1.75.
- Polly Masson, W. H. Moore, 1.75.

**Un
livre
à répandre**

Les "Rapaillages", par l'abbé Lionel Groulx, un chef-d'œuvre du terroir, ill. de 12 dessins par Franchère.

Broché : 25 sous. — Relié toile : 50 sous.

Ouvrages populaires reliés

Tous les volumes suivants sont sous un cartonnage de fantaisie. Les livres précédés d'un x porte une reliure genre des prix français. (Frais de port en plus).

Volumes à 30 sous.

Contes Canadiens, ill. par Julien.
De Gaspé et Parkman, l'abbé Casgrain.
Faribault, l'abbé Casgrain.
L'enfant perdu, l'abbé Proulx.
Heures sérieux, Ste-Foi.
Montréal à vol d'oiseau, ill.
Une paroisse canadienne, l'abbé Casgrain.
Falardeau et Aubry, l'abbé Casgrain.
Mère Marie-Rosé.
La Trappe d'Oka, illustré.

Volumes à 40 sous

xUne Paroisse Canadienne, Casgrain.
xFalardeau et Aubry, Casgrain.
xTerre paternelle, Lacombe.

Volumes à 50 sous.

xDivers, de Gaspé.
xLajoie-A. Gérin, par Casgrain.
xCrémazie, par Casgrain.
xMachabées de la Nouv. France, Marmette.
xPrêtres et religieux du Canada, abbé Auclair.
xDe Gaspé et Garneau, abbé Casgrain.
xGarneau et Parkman, par Casgrain.
xFaribault, par Casgrain.
xMgr Bourget et Mgr Taché, par L. O. David.
xEn garde, abbé E. Blanchard.
xPhysionomies des Saints, Laure Conan.
xBiographies et portraits.
xNouvelles et récits, Alphonse Gagnon.

Volumes à 60 sous.

Poésies, Alfred Garneau.
L'Oeuvre des Congrès Eucharistiques.

Volumes à 90 sous.

Le Bon Vieux Temps, Hector Berthelot.
Fleurs de la poésie canadienne, l'abbé Nantel.
Contes canadiens-français, E.-Z. Massicotte.
Armorial Canadien, E.-Z. Massicotte.
Le Centenaire Cartier.

xHistoire populaire du Canada, H. Larue.
xLégendes du Nord-Ouest, abbé Dugas.
xCent fleurs de mon herbier, E.-Z. Massicotte.
xL'Oublié, Laure Conan.
xTerres, et peuples du Canada, Emile Miller.
xConférences et discours, A. B. Routhier.

Imit. toile :—

Jean Rivard, le défricheur, A. Gérin-Lajoie.
Jean Rivard, l'économiste, le même.
Falardeau et Aubry, abbé Casgrain.
Octave Crémazie, abbé Casgrain.

Volumes à \$1.00.

xA l'Oeuvre et à l'épave, Laure Conan.
xLa Croyance Catholique.
xÉtudes et variétés, Alphonse Gagnon.
xRécits de voyage, J. U. Gregory.
xAux vieux pays, abbé Henri Cimon, 2 vols.
xLe fort et le château St-Louis, Ernest Gagnon.
xFleurs de la poésie canadienne, Nantel.

Volumes à \$1.20.

Les Bostonnais, par L'Espérance.
Le Sault-au-Récollet, par l'abbé Beaubien.
Les Sulpiciens en Acadie, abbé Casgrain.
Les Anciens Canadiens, par de Gaspé.
Conférences et Discours, A. B. Routhier.
Lettres sur l'île d'Anticosti, Mgr Guay.
Charles Guérin, Chauveau.

Volumes à \$1.25.

xAnecdotes Canadienne, Z. Massicotte.
xVie de l'abbé Frs.-X. Lafrance, Ph. H. Bourgeois.

Volumes à \$1.50.

xNoëts Anciens, Ernest Maynard.
xUne de perdue, deux de retrouvées, de Boucherville.
xLes États-Unis, A. D. Decelles.
xLouis Jolliet, Ernest Gagnon.
xHistoire populaire de Montréal, L. de Brumath.

(Suite au verso)

Pour
les tout
petits

L'Album des Contes Historiques.

18 sujets-brochés, illustrations en quatre couleurs.

50 sous.

Unité toile :—

L'Oublié, Laure Conan.
Un voyageur des pays d'en haut, Dugas.

Pleine toile :—

Légendes du Nord-Ouest, Dugas.

Volumes à \$1.80.

Souvenirs et Biographies, L. O. David.
Oeuvres complètes de Crémazie.
Les poissons d'eau douce, A. N. Montpetit.

DIVERS OUVRAGES BROCHÉS:

A 10 sous.

— Edition de l'Action française. —

Choses de Chez-Nous,
Histoire acadienne, abbé Groulx.
Déportation des Acadiens, Henri d'Arles.
Pour l'action française, abbé Lionel Groulx.
Race Supérieure, R. P. L. Lalande.
Si Dollard revenait, abbé Groulx.
Valeur économique du français, Léon Lorrain.
Veillée des berceaux, Edouard Montpetit.
Rafraîns de Chez-Nous,
Mission Université, Mgr. Gauthier.
Le Culture française, Henri d'Arles.

A 25 sous.

En bâtissant des églises, Joseph Héroux.
Langues et nationalités, Un sauvage.
Manuel de la Littérature canadienne, abbé Camille Roy.
Premières semailles, Geo. Bouchard.

A 50 sous.

Au foyer, contes historiques, abbé Gélinas.
Aux sources canadiennes, G. E. Marquis.
Auteur du Foyer canadien,
Contes d'hier, d'Andrée Jarret.
En relisant les vieilles pages, Gingvra.
Pikau maçonnie (le), abbé Huot, J.A.
Grain de bons sens,
Obscuré souffrance, (P), Laure Conan.

A 60 sous.

Chemin faisant, Ernest Bilodeau.
Cousins, R. P. Lalande,
En suivant Jésus, R. P. Bacon.
Événements de 37-38, L.-N. Carrier.
Sœurs Grises dans l'Extrême Nord, R. P. Duchaussois.

A 75 sous.

Discours et allocutions, Mgr A. Paquet.
En furetant, Francis Desroches,
Fragments apologétiques, Mgr A. Paquet.
Heures solitaires, abbé Lacasse.
Mélanges canadiens, Mgr. A. Paquet.

Orphelinat catholique, M. C. Daveluy.

Nos origines littéraires, abbé Camille Roy, B.
Nouveaux essais sur la littérature canadienne,
abbé Camille Roy.

Pariers de France/au Canada (les), Adj. Rivard.
Questions d'hier et d'aujourd'hui, Ernest Gagnon.

A 30 sous.

Angéline de Montbrun, Laure Conan.
Oublié, Laure Conan.
Pages choisies, Ernest Gagnon.

A \$1.00.

Conseil de l'Inst. publique (le), B. de la Bruère.
Conférences, discours et lettres, Hon. C. F. De-
lège.
Centurion, A. B. Routhier.
Deux et deux font quatre, abbé Fauteux.
Envol des heures, abbé Lacasse.
Nouveaux Mélanges canadiens, Mgr L. A. Paquet.
Paulina, A. B. Routhier.
Vie de Mgr Taché, Dom. Benoit, 2 vols.

A \$1.50.

Histoire du Canada (Cours d'), Thomas Chapais,
Tomé I.
Vie du Père Lacombe, Srs. Providence.

REMISES

Volumes en Prime

A titre de remise spéciale aux commis-
sions scolaires nous donnerons une va-
leur en volumes; de :

\$12.00	pour	\$10.00
30.50	pour	25.00
62.50	pour	50.00
130.00	pour	100.00

Les volumes en prime sont laissés à no-
tre choix.

ECHANTILLONNAGE

Pour faciliter le choix du client, nous
adresserons un colis contenant de 10 à 12
volumes différents, de prix variés et
d'une valeur de

\$6 à \$7

sur réception de

CINQ PIASTRES

soit une remise de 25 p.c. à 30 p.c., frais
de port à la charge de l'acheteur.

L'ACTION FRANÇAISE, Immeuble La Sauvegarde, Montréal

Alexandre Loranger \$ 4.21

Henri Labarre \$ 5.46

Georges Bussieres \$ 4.21

Francis Piquin \$ 3.71

Edmond Piquin \$ 4.61

\$ 22.20

Province de Québec
Municipalité de St.
Louis de France Co de Champlain

Une assemblée
mensuelle du conseil mu-
nicipal de la paroisse de St.
Louis de France dans le comté
de Champlain tenue au lieu
ordinaire de ses séances lun-
di le premier de mai 1922 à
sept heures de l'après-midi
à laquelle assemblée sont
présents messieurs les con-
seillers Joseph Bellemeur, Wilfrid
Boisvert, Philippe Page et le
mayor M^r Eugène Laroche forment
le quorum sous la présidence
de ce dernier.

Les procès de la dernière
assemblée sont lus et approuvés.
Il est proposé par le con-
seiller Joseph Bellemeur, secondé
par le conseiller Philippe Page que
M^r Eugène De Montigny soit
nommé conseiller en rempla-
cement de M^r Eugène Lejeune
parce que ce dernier a une place
d'inspecteur agrais.

Il est proposé par le con-
seiller Philippe Page, secondé par
le conseiller Wilfrid Boisvert que
soit fait à M^r Jos. T. Laroche
inspecteur des chemins \$22.00
se détaillant comme suit: pour

Joseph Houle pour l'entretien du
 chemin de front de l'huver de la rue \$10.00
 pour sa part de route \$3.50 pour
 Jomidas Charbonneau \$6.50 pour sa
 part de route; pour Gustave Proulx
 \$0.75 pour sa part de route pour
 Paul Grandy pour sa part de route
 \$1.25; à Mr Adélard Girard in-
 specteur de St. Marguerite pour
 la route des pins pour la St. Maurice
 l'année 1870.00 pour Zéphirin Lavoie
 \$0.60 pour Zéphirin Lavoie July
 1870 \$0.60, pour M. J. D. Lavoie
 \$0.90 pour Anadot Doucet \$0.90 pour
 la coté de Beau pour Auguste Proulx
 cost \$0.60 pour Ernest Moreau
 \$0.60. A Mr Lucien Proulx inspecteur
 pour Arthur Delorme pour sa part de
 route \$0.63; A Mr Louis Melandry
 pour l'entretien du chemin de
 front de Lucien Doucet \$1.35; de
 Ernest Moreau \$2.00 et Arthur Delorme
 \$1.00 et trois derniers pour l'entien-
 tien du chemin de front de l'hu-
 ver de la rue, Mr Moreau paye pour cet-
 année en plus. Tous ces montants
 seront payés à ces derniers avec
 leurs bases.

Mr Georges Bussière et Charles
 Philippe Lamothe sont pleins pour faire
 mettre un tuyau plus grand de terre
 sous devant la propriété de Mr J. B.
 Lorange ou son tuyau actuelle et
 ce il est proposé par le conseiller Joseph
 Bellefleur secondé par le conseiller

Wilfrid Bourret que M. Jean
Blé Louange soit notifié d'agir
en conséquence dans le délai
d'un mois.

C'est proposé par le conseil.
Le J. B. Bellemare concepit
le conseil. Philipp Page que
M. le curé Emile Lessard soit
nommé auditeur et qu'il accède
les comptes de la municipalité aux
travaux judiciaires.

Omnes Lamotte (Maire)

Dr Ed. Marchand Sec. Tr.

Provinciel de Québec

Municipalité de St.

Louis de France de Champlain

A une assemblée mensuelle
du conseil municipal de la paroisse
de St Louis de France dans le com.
de Champlain tenue au lieu
ordinaire de ses séances le
5 de juin 1922 à sept heures de
l'après-midi la quelle assemblée
ont présents Messieurs les con-
seillers, Eugène De Montigny,
Wilfrid Bourret, Omnes Lamotte,
Joseph Bellemare, Faucelle
Béroy, Philipp Page et le maire
M. Omnes Lamotte. Forment le
quorum sous la présidence de
M. de Lamotte.

Les procès de la dernière
assemblée ont été approuvés.

la proposition concernant le tuyau
de M^r Jean Bli Louange.

Est proposée par le conseiller
Joseph Bellemare seconde par le
conseiller Faucréde Beron que
le tuyau actuel devant la propriété
de M^r Jean Bli Louange ne
soit pas enlevé.

Le secrétaire trésorier fait lecture
d'un compte du gouvernement
pour l'entretien de 1920 dans la
route de Trois-Pivrières à Grand
Cruc augmenté de \$ 239.

Est proposée par le conseiller
M^r Eugène De Montigny avec pour
moitié que M^r le maire Oscar G.
Motta et le conseiller Faucréde
Beron aillent s'informer au
sujet de ce compte.

M^r l'inspecteur Donat Bernard
produit deux comptes pour M^r
William Ritchie l'un de \$ 40 pour
l'entretien de la route de 11 miles
dernier, l'autre de \$ 3.00 pour
l'entretien de son corridor et est
proposée par le conseiller Wilfrid
Bossett seconde par le conseiller
Philippe Page que le sec. tré. soit
autorisé à payer ce compte et à le
charger à ce dernier, sur la même
proposition qu'il soit chargé à M^r
Georges & Rachel au & Auguste Fabre
\$ 2.12 pour l'entretien du chemin de
Front de l'arrière dernier et que ce montant
soit aussi payé à M^r Donat Bernard

Il est proposé par le conseiller
 Jos. Bellemare secondé par le
 conseiller Amédée Héroux
 que le ser. tes. notifie l'impétuteur
 de St. Marguerite - M^r Achille
 Desilets ~~pour~~ recaler la décharge
 dans le sordou de St. Marguerite et
 St. Jean et boucher le cours d'eau
 dans la route de St. Marguerite
 à St. Jean pour que l'eau de St.
 Marguerite suive le cours d'eau de
 Jason Jovic verbal.

Il est proposé par le conseiller
 Eugène De Montigny secondé par
 le conseiller Ovide Morin que
 les amendements faits au vote
 d'évaluation soient acceptés.

Il est proposé par le conseiller
 Philippe Page secondé par le conseiller
 Wilfrid Misner que le secrétaire
 personnellement les moyens de
 faire payer tous ceux qui sont
 derrière pour le taxes.

Jos. Bellemare pro mouit
 Ed. Marchand ser. tes.

Promue de Ducher
Municipalité de St
Louis de France Co. de Champlain

Une assemblée mensuelle du conseil municipal de la paroisse de St Louis de France dans le comté de Champlain tenue au lieu ordinaire de ses séances lundi le 3 de Juillet 1922 a sept heures de l'après midi à laquelle assemblée sont présents Messieurs les conseillers Eugène De Montigny, Omer Morin, Jannet Héroux, Philippe Page, Wilfrid Boissert, Joseph Bellemeur. Forment le quorum sous la présidence de M^r Joseph Bellemeur par maire.

Les procès de la dernière assemblée sont lus et approuvés.

Il est proposé par le conseiller Philippe Page secondé par le conseiller Wilfrid Boissert que M^r Omer Gennain soit nommé inspecteur de voirie pour le marais des Plaines et la route des Pins en remplacement de M^r Maxime Guerin.

Le secrétaire historique fait lecture d'une requête de M^r Georges Bussière demandant de faire changer le cours d'eau dans le rang St Jean et de nommer un surintendant spécial à cet effet. Il est proposé par le conseil.

Le Faucille Héron seconde
par le conseil avec pour quel
conseil a pour le lundi le 10
juillet courant à sept heures de
l'après-midi et qu'un avis public
soit donné à ce sujet.

M. Denis Lamotte assurant
à ce moment prend son
siège.

Joseph Lamotte Maire
Ed. Marchand Secrétaire.

Promis de publier
Municipalité de St.
Louis de France de Champlain

Une assemblée spéciale du
conseil municipal de la paroisse
de St. Louis de France dans le com-
té de Champlain tenue au lieu
ordinaire de ses séances lundi
le dixième jour de juillet 1922
à sept heures de l'après-midi
étant un appointement de la
séance du ~~mois~~ de juillet courant
à laquelle assemblée sont présents
Messieurs les conseillers, Philippe
Page, Faucille Héron, Joseph
Bellemare, Eugène Demontigny
et le maire M. Denis Lamotte
forment le quorum sous la
présidence de ce dernier.

Les procès de la dernière
assemblée sont lus et approuvés.

Il est proposé par le conseiller Joseph Bellemeur secondé par le conseiller Faucelle Hérisp que la liste des fins de semaine par le secrétaire trésorier soit acceptée comme telle.

Le secrétaire trésorier fait lecture au rapport de l'audition des comptes et il est proposé par le conseiller Philippe Page secondé par le conseiller Joseph Bellemeur que ce rapport soit accepté comme tel.

Il est proposé par le conseiller Joseph Bellemeur secondé par le conseiller Faucelle Hérisp que la décharge actuelle partant de chez Mr Barier Marchand allant à la rivière Champlain restent dans son lit actuel moyennant qu'elle soit élargie suivant son procès verbal et que le pont de Mr J. B. G. ranger soit de grandeurs suffisants pour l'écoulement des eaux aussi que tous les autres obstacles qui pourraient nuire au bon écoulement des eaux soient enlevés sur la même proposition que Mr Barier Marchand soit nommé pour surveiller les travaux.

Il est proposé par le conseiller Eugène De Montigny secondé par le conseiller Philippe Page

que Mr J. M. Lorange soit
 autorisé à recevoir son tuyau
 au actuel pour le remplacer par
 un tuyau de 40 pouces dans
 le cours d'eau du chemin

Omer Lamotte maire
 Ed. Marchand Sec. G.

Promis de Québec
 Municipalité de St. Louis
 de France Co. de Chaudière

A une assemblée pu-
 blique du conseil Municipal
 de la paroisse de St. Louis de France
 dans le comté de Chaudière
 tenue au lieu ordinaire de ses
 séances lundi le septième
 jour d'août 1922 à sept heures
 de l'après-midi à laquelle
 assemblée sont présents
 Messieurs les conseillers Joseph
 Bellemare, Faucard, Veron,
 Eugène De Montigny, Philippe
 Page et le maire M. Omer
 Lamotte forment le quorum
 sous la présidence de ce dernier

Les procès de la dernière
 assemblée sont lus et approuvés
 moins ce qui a rapport au pont
 de M. J. M. Lorange

Il est proposé par le conseil
 l'ingénieur De Montigny secondé
 par le conseiller Joa Bellemare

que M^r Donat Rivard soit no-
tifié de voir à faire faire le déca-
vert chaque côté du chemin et
les fossés du chemin à partir de
la maison d'école de St Hilaire
jusqu'à la décharge qui passe
sur la terre de M^r Auguste Dubourg.

Il est proposé par le conseiller
Fauriel Leroy secondé par
le conseiller Joseph Pellemare
qu'il soit payé à M^r le bureau
Emile Tessard 2^e par séance
pour la lumière électrique pendant
le conseil se servira de la lumière.

Comme Laurent Maire

Id. Marchand. Secrétaire

Promesse de Québec

Municipalité de St

Louis de France de Cham-

plain

A une assemblée men-
telle du conseil Municipal
de la paroisse de St Louis de France
dans le comté de Champlain
tenue au lieu ordinaire de ses
séances lundi le vingt-neuf
Jours de septembre 1922 à sept
heures de l'après-midi à laquelle
assemblée sont présents Mess.
Maires les conseillers Comte
Morin, Fauriel Leroy, Joseph
Pellemare, Philipe Page et le
maire M^r Comte Laurent Formeur

le quorum sous la présidence
de la dernière

Les procès de la dernière
assemblée sont lus et approu-
vés.

Il est proposé par le conseiller
Pauvredé Héroux, secondé
par le conseiller Joseph Belle-
maré que'il soit payé pour les
Jures \$ 12.⁰⁰ et à l'avocat Bou-
geois pour consultation \$ 5.⁰⁰

Il est proposé par le conseiller
Philippe Page secondé par le
conseiller Amel Morin que la
table de cette année soit de 25
par cent biastés.

Il est proposé par le conseil-
ler Pauvredé Héroux secondé
par le conseiller Joseph Bellemaré
que le secrétaire trésorier envoie
le compte par lettre enregistrée
à tous ceux qui sont arriérés
leur demandant un délai de
huit jours après ce délai le
secrétaire trésorier devra faire
des lettres d'avocats à ceux qui
ne se seront pas rendus au pre-
mier avis et finalement devra
prendre procédure contre tous
ceux qui ne se seront pas rendus
à la demande de l'avocat.

Il est proposé par le conseiller
Joseph Bellemaré, secondé par
le conseiller Philippe Page que

M^r (M^l Lorange) soit notifié de voir à enlever son pont actuel qui existe devant sa demeure dans le fosse du chemin avec la tige de le remplacer avec un tuyau de huit pouces de diamètre et ce dans le délai de huit jours. Après ce dit délai le conseil sera autorisé à faire enlever le tuyau actuel et ce sans aucun autre avis. M^r Xavier Marchand est nommé pour faire exécuter les dit travaux s'ils ne sont pas fait dans le délai déterminé.

Jos. Belhumeur
 Ald. Marchand Sec. M.

Province de Québec
 Municipalité de St. Louis
 de France Co. de Champlain.

A une assemblée
 municipale du conseil munici-
 pal de la paroisse de St. Louis
 de France dans le comté de
 Champlain tenue au lieu ordinaire
 de ses séances Mardi le sept
 Nov 1922 à deux heures de
 l'avant-midi, à laquelle
 assemblée sont présents les
 membres du conseil municipal
 M^r De Montigny, Jaucel de Fénelon
 Armand Morin, Philippe Page et
 le maire M^r Joseph Pella.

mais formant le quorum sous
la présidence de ce dernier,

Les procès de la dernière
assemblée sont lus et approu-
vés,

Il est proposé par le con-
seiller Faucard Heiron, secon-
de par le conseiller Eugène de
Moulin que le, Sec. tr. soit
autorisé à acheter un livre
de délibération pour le conseil.

Il est proposé par le conseiller
Omer Morin, seconde par le con-
seiller Philippe Page que les taxes
de la route soient électuili soient
retouchés

Il est proposé par le conseil.
le Eugène de Montigny secon-
de par le conseiller Philippe Page
que le secrétaire trésorier envoie
les comptes au conseil de compte
de tous ceux qui doivent plus
que les cotisations de cette an-
née pour faire vendre leurs terres
sous le recouvrement des taxes

Il est proposé par le conseiller
Philippe Page seconde par le con-
seiller Faucard Heiron qu'il
soit payé à Mr Achille Desilets
pour frais de copie pour Mr.
Thud Delorme ⁴¹⁴⁰⁰ et que ce montant
soit chargé à ce dernier avec les taxes

Il est proposé par le conseiller
Philippe Page seconde par le con-

seiller Faurede Veion qu'il soit
payé à M. Donat Rivard pour Judoz
Martin pour frais de frise qui sont
chez Philippe Gervain allant à la rivière
Chauveau \$ 2.50.

Le secrétaire trésorier fait
lecture d'une application à la charge
le secrétaire trésorier de M. Cyprien
Savoye et il est proposé par le con-
seiller Faurede Veion et secondé
par le conseiller Philippe Page que
cette demande soit prise en con-
sideration.

José Lamotte maire
Ed. Marchand Sec. Trés.

Promis de Québec
Municipalité de St-Jouis
de la rive bas de Chauveau

A une assemblée mensuelle
du conseil municipal de la paroisse de
St-Jouis de la rive bas dans le comté de
Chauveau tenue au lieu ordinaire de
ses séances le 4 Dec. 1922 à cinq
heures de l'avant-midi à laquelle as-
semblée sont présents Messieurs
les conseillers Giguère de Montigny, Fau-
redé Veion, Joseph Bellemare, Philippe
Page et le maire José Lamotte for-
ment le quorum et le président
de la dernière
ses procès de la dernière assemblée ont
été et approuvés.

Il est proposé par le conseiller
Fauriel Héron secondé par le
conseiller Eugène De Montigny
que l'ancien secrétaire soit engagé
sous un an aux mêmes conditions
que par le passé.

Il est proposé par le con-
seiller Joseph Bellemeur secondé
par le conseiller Philipp Page que
les dépôts du conseil soient déposés
à la banque nationale chez M^r J^r
Bellemeur,

Le secrétaire trésorier fait ce-
lève d'une demande pour donner
le droit de pratique à M^r Floris He-
bert et il est proposé par le con-
seiller Joseph Bellemeur secondé
par le conseiller Fauriel Héron
que cette demande soit suspendue.

Il est proposé par le conseiller
Eugène De Montigny secondé par le
conseiller Philipp Page qu'il soit
payé à M^r Donat Rivard sous le pont
pour William Ritchie pour \$7.29 pour George
Rocheleau \$1.29 pour Moise Lorange \$0.77
et que ces montants soient chargés à ce demi
avec leurs taxes

Il est proposé par le conseiller Joseph
Bellemeur secondé par le conseiller Fauriel
Héron qu'un avis de motion soit donné que le conseil
à la séance qui aura lieu mercredi le
17^e dans à 9 heures de l'avant midi le conseil pro-
posera un règlement pour taxer les charretiers et
les travailleurs qui travailleront pour une compagnie
ou un entrepreneur et que l'avis public soit donné à ce sujet
James Lamotte Maire
Eug. Marchand Secrétaire